

13 janvier 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville le 13 janvier 1958, cette assemblée en étant une régulière aux termes du Règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Siguin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 23 décembre 1957. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire souligne la présence et souhaite la bienvenue au président ainsi qu'à plusieurs membres de la Ligue des Propriétaires.

A l'item correspondance le Greffier donne lecture:

- de lettres de l'Hon. Geo. Hees, ministre fédéral des Transports; de l'Hon. Paul Comtois, ministre des Mines, et de l'Hon. Léon Balcer, procureur général, toutes en rapport avec la demande de subvention de la Cité pour l'amélioration de son aéroport.
- d'une lettre de M. Lucien Tremblay, M.P.P. président de la 2ème semaine nationale de l'électricité, qui demande au Maire et au Conseil de bien vouloir proclamer semaine de l'électricité la semaine du 9 au 15 février 1958. Le Conseil se rend volontiers à cette demande.
- d'une lettre de la Southern Canada Power, sous la signature de son président, M.J.A. Pagé, commentant le projet de la Cité d'ouvrir une rue parallèle à la rue Hériot, sur le Parc Woodyatt. Le Greffier est prié de communiquer avec la Chambre de Commerce et les Associations d'Hommes d'Affaires afin d'obtenir leurs commentaires et appui en rapport avec ce projet.

Le Conseil de St Simon fait tenir trois résolutions dont voici la substance:

- a) que la Cité avertisse le contremaître de cette municipalité lorsqu'elle mettra en oeuvre son équipe de déneigement.
- b) que la rue Marcotte, à St Joseph, soit désignée sous un autre nom afin de ne pas prêter à confusion avec le Blvd. Marcotte. Les échevins du quartier St Joseph verront à suggérer un autre nom pour cette rue.
- c) Le Conseil de St Simon aimerait rencontrer celui de Drummondville afin de discuter avec lui de certains problèmes créés par l'annexion du Village Marcotte à la municipalité de St Simon. Le Conseil de la Cité aimerait savoir quels sont les points à être discutés avant de se rendre à St Simon. De cette façon une étude préalable pourra en être faite. Le Greffier est prié de communiquer avec le secrétaire de St Simon à cet effet.

Lecture est donnée d'une lettre de M.F.A. Pouliot, surintendant du Canadien Pacifique, dans laquelle il est de nouveau question de la servitude demandée par la Cité à cette compagnie pour le posage d'une canalisation d'eau et d'égoût devant desservir les propriétés de MM. Belleville et Lamothe. La Cité n'est pas intéressée à acheter une lisière de terrain mais accepterait une servitude de 20' à la condition que MM. Belleville et Lamothe s'occupent de l'obtenir.

L'échevin Eddy Perreault donne avis de motion d'un règlement aux fins d'homologuer une ligne sur le 4ème Rang et de retenir les services de M. Lorenzo Bernier, arpenteur-géomètre, à cette fin.

Son Honneur le Maire fournit certaines précisions quant à la qualité de la construction de l'usine Lemaire. Selon l'ingénieur de la Cité cette bâtisse est solidement assise sur le roc, sa charpente est faite d'acier de bonne qualité et l'ensemble se compare avantageusement avec n'importe quelle autre construction de même nature.

L'échevin Rodolphe Mochon souligne l'urgence qu'il y aurait de construire un puisard qui desservirait la propriété de M. Lafond, de la rue St Damien. Les membres du Conseil iront visiter les lieux et le tout sera étudié à la prochaine séance de comité.

Relativement à une demande d'augmentation de taux présentée

à la séance précédente par un groupe de camionneurs privés préposés à l'enlèvement de la neige, l'échevin Mathieu explique qu'à l'avenir la distance à être parcourue par ces camionneurs sera considérablement réduite du fait qu'ils pourront décharger leur voyage sur deux nouveaux emplacements plus près de leur point de chargement. Ces terrains sont situés l'un à St Joseph (terrain appartenant à Canadian Celanese) et l'autre à l'extrémité de la rue Poirier.

La diminution de la distance à parcourir permettra aux camionneurs de réaliser une économie dont le chiffre sera supérieur à l'augmentation demandée.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que le nouveau taux à être chargé aux particuliers qui requièrent les services du personnel ~~et de l'équipement~~ du département des Travaux Publics soit de \$1.75 l'heure, ~~opérateur et machine~~ ~~rie compris.~~ *manœuvre seulement* *U M.*

ADOPTÉ

L'échevin Pierre Mathieu donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. ~~376~~ *380* (balance publique). *U M.*

Le Greffier procède à l'ouverture des soumissions reçues pour la réparation du système de chauffage à l'édifice Roessel. Ces soumissions se lisent comme suit:

ROLAND BOLDUC	\$ 1,825.00
R. GENEREUX ENRG.	3,500.00

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que ce travail de réparation soit confié au département municipal des Travaux Publics.

ADOPTÉ

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 31 décembre 1957. Ces comptes se totalisent à la somme de \$19,071.71 dont \$19,058.26 au compte budget et \$13.45 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, qu'un message de condoléances soit adressé à la famille Lindsay à l'occasion du décès de M. Robert Lindsay, ancien échevin et homme d'affaire bien connu.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture des prévisions budgétaires pour l'année 1958. Selon ce document les recettes sont estimées à \$1,276,122.44 et les dépenses à \$1,274,829.25 laissant ainsi un surplus prévu de \$1,293.19.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le budget préparé pour l'année 1958 soit adopté.

ADOPTE

Lecture est donnée des mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité à la date du 13 janvier 1958. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin André Cloutier, que ces mutations de propriétés soient acceptées.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 475 qui prévoit l'imposition de taxes générales et spéciales pour l'année 1958.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que l'échevin Rodolphe Mochon agisse en qualité de pro-maire pour les prochains trois mois.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une réclamation de \$23.20 produite par M. Ernest St Germain pour le bris d'un pneu. Après avoir analysé les circonstances au cours desquelles ce pneu a été détérioré, le Conseil décide de nier toute responsabilité et de rejeter la réclamation.

Quant à la requête de M. G.H. Leblanc, 62 Holmes qui demande une révision de l'évaluation d'un petit entrepôt qu'il possède sur la rue St Marc, le Conseil prie les évaluateurs de bien vouloir visiter à nouveau cette propriété et de faire rapport.

Le Conseil prend connaissance d'un procès-verbal de bornage préparé par Lorenzo Bernier, arpenteur-géomètre, les 10 et 11 décembre 1957, et portant sur les lots Nos. 13, 14, 15 (partie N-S), 15-2 et 16 du cadastre officiel du quartier ouest de la Cité de Drummondville; tels lots appartenant respectivement à la Succession Ernest

L'Etoile, Charles Lupien et la Cité de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité le procès-verbal de bornage ainsi que le plan portant sur les lots ci-haut décrits.

ADOPTE

Pour s'en tenir à une pratique courante, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, qu'un bon de garantie soit requis pour M. J. Guy Gagnon, employé clérical au service de la Cité.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Maurice Sigouin et adopté à l'unanimité, que les félicitations du Conseil soient adressées à M. Gilles Fortin, organiste à l'église St Frédéric, musicien éminent, professeur réputé et compositeur de grande classe, à l'occasion de son admission récente comme membre de l'Académie de Musique. Il est à noter que M. Fortin est le plus jeune musicien à être jamais admis à cette académie.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les deux compagnies de chemin de fer locales soient priées de remplacer les locomotives à vapeur dont elles se servent pour leurs manœuvres de triage dans les limites de la Cité par des locomotives diesels. Ceci afin de mettre un terme à la réception de nombreuses plaintes au sujet de la fumée, du bruit, etc.

ADOPTE

M. Urbain Houle, contracteur, se présente devant le Conseil afin d'obtenir une rectification dans le coût d'un permis de construction. Le tout est laissé en suspens pour l'instant.

Le Conseil entend aussi M. Laurent Ricard, 355 rue St Edouard, qui demande aux autorités de bien vouloir adopter une résolution priant le gouvernement

de la province de Québec d'établir le système financier du Crédit Social. L'affaire est envoyée au comité pour étude.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

Tous les échevins qui ont siégé en assemblée régulière se réunissent ensuite en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le Comité reçoit M. Irénée Fleury, épicier, ainsi que M. Ledoux, ajusteur d'assurance. Ils désirent un règlement d'une réclamation au montant de \$407.78 produite en novembre dernier par M. Fleury. Après discussion le Comité recommande, et sa recommandation est acceptée par M^{rs}. Fleury et Ledoux, que cette réclamation soit réglée pour un montant de \$325.00

Le Comité reçoit ensuite une délégation de l'Association locale des Manufacturiers et de la Chambre de Commerce. On désire certaines précisions concernant un des amendements que la Cité veut apporter à sa charte. Il s'agit d'un article par lequel la Cité aurait le pouvoir de charger un pourcentage de la valeur locative d'un établissement de commerce à titre de license. Les manufacturiers demandent que les manufactures ne soient pas soumises à cette règle.

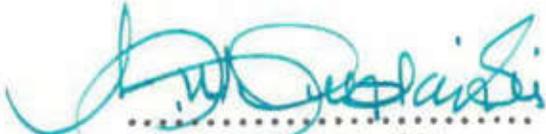
Le Conseil déclare qu'il n'a jamais eu l'intention d'inclure les manufactures dans le groupe soumis à cet amendement. Son Honneur le Maire promet de rédiger une correction et de la soumettre à l'Association des Manufacturiers avant sa présentation au Conseil législatif.

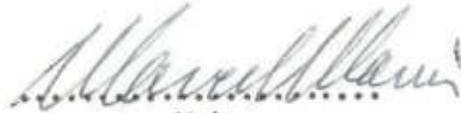
Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Francis Blouin, 2 mois; D^{me} B. Blanchard, 2 mois; D^{me} Armand Courchesne, 1 mois; D^{me} Arthur Lefebvre, $\frac{1}{2}$ pension 2 mois; Enfants Leroux, 2 mois;

Les cas suivants sont refusés: Alcide Gervais; Joseph

Fortin; Dme Phil. Lemire; Dme Vve A. Coté; Dme Vve Camille Talbot; Dme W. Sawyer; Anaclet Ruest.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

LA CITE DE DRUMMOND VILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 JANVIER 1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
2438	Annette Labrecque	Mme Ed. Taschereau 3860, apt. 11 Avenue Maplewood, Outremont	P. 220 E
7642	Edmond Boisclair	Fernando Daneau 38 13e Avenue	151-226
1338	Anatole Benoit	J. Alphonse Dionne 163b Girard	P. 455
4135	do	Mme Denise G. Gaudreau 43-1, 44-1 S 522 Marchand	
7721	Henri Blanchette	Germain Lépine	151-306
5511	Mme Philippe Bergeron	J. H. Benoit 2102 Fullum Montréal	160A-17 Gr
4124	Carignan Auto	Carignan J.A. 277 A Hériot	P. 35 S
5222	Florian Mathieu	Maurice Mailhot 471 Chassé	159-11-17 160a-90-11
1267	Ludger Vandal	Roland Vandal 321 Lindsay	243, P. 246
4644	Lorenzo Paquet	Mme Gérard Coté 473 Ferland	156-129
2444	Mme Philias Languerand	Edmour Languerand 160 St Jean	P. 284 E
7333	Robert Beaudoin	Edouard Martel 71 St Lucien	Bâtisse sur lot 150-127
7333	Edouard Martel	Demolition de Bâtisse Juin 1956	Demolition bâtiee sur lot 150-127

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 JANVIER 1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire,</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
6580	Paulin Mme John	Paulin Connely Mme Laure P.149-1a 74-6e Avenue	
7357	Arthur Lafond	Jean-Bte Lindsay 334 A Lindsay	150-149
7462 7462A	Philippe Gaudette	Clément Gaudette 130 Lindsay	151-15 151-15
2400	Mme Théot. Cloutier	Armand Cloutier 115 Notre Dame	P.178, P.179 E
1251	do	do	230 E
5625	Aimé Bernard	Mme Marie Jeanne Simoneau, Bisailon R.R. No. 2 L'Avenir, Co. Drummond	160A-91-33 Gr
7299	Wellie Cardin	Solange Cardin	150-99, 136 A
7300	Solange Cardin	Wellie Cardin	150-99, 136 A
5013	Roméo Adam	Arthur St Germain St Cyrille Co. Drummond	158-16 Gr
3614	Dame Alma Houle	Anastase Lemaire 149-15e Avenue	146-120
6150	Annette Valois	Gratien Raiche 1032 Goupil St Simon	162b-242
1208	J. Lorenzo Dessert	A. Fortin Const. Ltée 265 Blvd. Bernard	P. 138 E
4175	Paul Bouchard	Gérard Dumais Rue St Georges	P. 83 Sud

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 JANVIER 1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
233	François Dubois 163a 14 ^{ième} Avenue	Delphis Dubois 163a 14 ^e Avenue	44-8 N.
5937	Lahaie Raoul 31 St Henri	Lemoyne Irénée 31 St Henri	P.162b-21 Gr
5938	do	do	P.162b-21 Gr
5504	Alfred Lemire	Jean Roger Champagne 500 St Pierre	P.160a- (10-11) Gr
2655	Maurice Duhamel	J. Arthur Larivière Rue Lindsay	44-69
7435	Pomerleau Georges 125 St Louis	Fortier Léopold 341 Notre Dame	P. 150-211
6893	Geoffroy, Edouard 276 St Damase	Voyer Léo Paul 229 St Damase	44-380 $\frac{1}{2}$
3539	Philippe Descoteaux 129-10 ^e Avenue	Jean Marc Janelle 131-10 ^e Avenue	44-6-44
6642	Oscar Deshaies	Henri Talbot 448 des Ecoles	44-9-63
5269	René Léveillé 234 St Marcel	Albert Boissonneault 603 St Georges	159-46
5270	do	do	159-47
2396	J.F.D. Joyal coin St Jean & Brock	Dr. J.J.Lafond 158 St Louis & Dr. Rosaire Vachon 304 A Lindsay	P. 111
131	Bâtisse détruite par feu	Dame Charlotte Thériault C. P. 91 Amos Abitibi	P. 1 (Bâtisse détruite par le feu)

27 janvier 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville le 27 janvier 1958, cette séance en étant une régulière aux termes du Règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Ferrault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 13 janvier 1958. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ce procès-verbal soit adopté.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que des remerciements soient adressés à M. J.O.Roberge pour avoir aimablement consenti à la Cité l'usage d'un terrain situé à l'extrémité de la rue Poirier pour le déchargement de la neige.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que les remerciements de la Cité soient transmis à la Canadian Celanese pour avoir permis que de la neige soit déchargée sur un de leurs terrains.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que les remerciements de la Cité soient transmis à M. Robert Bernard, M.A.L. et à l'Honorable Hector Laferté, Conseiller Législatif, pour avoir bien voulu piloter aux Communes et au Conseil Législatif le bill 137 récemment présenté par la Cité à la Législature.

ADOPTE

Le Greffier procède à l'ouverture des soumissions reçues de différentes maisons de courtage pour l'achat d'une émission de \$540,000 de la Cité. Neuf maisons ont présenté des soumissions dont les détails sont confinés au procès-verbal original de la présente assemblée.

Après lecture de ces soumissions il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le choix du soumissionnaire soit laissé à la discrétion de la Commission des Affaires Municipales.

ADOPTÉ

Lecture est donnée des comptes restant dus au 31 décembre 1957. Ces comptes se totalisent à la somme de \$2,640.85. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

Lecture est aussi donnée des comptes dus au titre de l'Assurance Patronale pour l'année 1957. Ils se totalisent à la somme de \$1,884.71. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

Lecture est donnée des mutations de propriétés dont avis ~~avis~~ a été reçu par la Cité à la date du 27 janvier 1958. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que ces mutations soient acceptées.

ADOPTÉ

A l'item correspondance, le Greffier donne lecture des lettres suivantes:

- de M. Samuel Boulanger, député de Drummond-Arthabaska, soulignant les efforts et la coopération qu'il accorde à la Cité dans l'obtention d'un octroi pour l'aéroport.
- de M. Gilles Fortin accusant réception des félicitations du Conseil.
- de l'Hon. Léon Balcer, Solliciteur Général

du Canada, sur la situation présente de l'industrie textile et sur l'intérêt qu'il porte à la solution du problème.

- du Conseil Central des Syndicats félicitant le Conseil de son attitude vis-à-vis la mauvaise littérature.
- des chemins de fer C.N.R. et C.P.R. concernant l'utilisation de locomotives Diesel pour leurs opérations de triage dans Drummondville. Le C.N.R. espère en avoir une en service dans un avenir rapproché. Le C.P.R. établit cette éventualité à deux ans.

Le Conseil prend connaissance d'un acte de servitude que la Southern Canada Power désirerait obtenir de la Cité pour le passage de ses lignes électriques au dessus des lots 162B-281, 283 et 162B. Cette demande est référée au Comité pour étude.

L'échevin Maurice Sigouin se fait le porte-parole de l'Association des Garagistes et Détaillants d'Essence de la Cité qui demandent la limitation du nombre de postes d'essence dans les limites de la Cité. Le Conseil semble partager l'opinion de cette association mais Son Honneur le Maire déclare que la Cité n'a pas l'autorité de limiter le nombre des stations. Cette autorité pourrait cependant lui être dévolue par la Législature. Il resterait toutefois qu'un règlement de zonage pourrait aider à stabiliser le nombre des stations en prohibant leur construction sur certaines rues.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que des remerciements soient adressés à M. Samuel Boulanger, député du Comté, pour son aide précieuse en rapport avec la demande produite par la Cité auprès du gouvernement fédéral d'une subvention pour l'aéroport local.

ADOpte

ATTENDU qu'il est nécessaire, pour le développement industriel de la Cité, que des terrains de dimensions convenables soient réservés et achetés à cette fin;

ATTENDU qu'un terrain situé dans St Jean Baptiste, propriété de M. Siméon Lamothe, rencontre en tous points les exigences du Comité Industriel de la Cité;

ATTENDU que des pourparlers ont été entamés avec M. Lamothe et qu'il est consentant de vendre ses terrains à un prix et à des conditions avantageux pour la Cité;

(x) que la Cité se réserve le privilège de rembourser tout ou partie du solde

POUR CES RAISONS: il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Edy Perreault, que la Cité achète de M. Siméon Lamothe un terrain portant le numéro de cadastre 143 N.S. du Canton de Grantham, mesurant 1,005,324 pieds carrés de superficie, étant borné par le 4e Rang, par le Chemin de Fer Pacifique Canadien, par la rue St Denis et par le prolongement de la rue St Jean; que la Cité paie un montant de \$60,000 dont \$10,000 au moment de la vente et \$5,000 par an avec intérêt de 6% sur le solde, en aucun temps; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité tous documents relatifs à cet achat.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire profite de la résolution précédente pour fournir au public certaines informations sur le développement industriel progressif de Drummondville et sur la nécessité d'être propriétaire de sites attrayants qui puissent intéresser les manufacturiers étrangers que notre Comité Industriel cherche à amener dans nos murs.

Première lecture est donnée du Règlement No. 476 lequel amende l'article 6 du règlement No. 380 en ce qui concerne les taux à être chargés pour l'usage de la balance publique.

A la demande du Ministère des Affaires Municipales, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le règlement No. 455, au montant de \$300,000 de la Cité de Drummondville, soit amendé en stipulant à l'article 3 que l'intérêt sera payable semi-annuellement les 1er février et 1er août de chaque année;

L'article 6 est amendé en stipulant que les obligations seront datées du 1er février 1958 et remboursables en séries du 1er février 1959 au 1er février 1978, l'intérêt étant payable semi-annuellement les 1er février et 1er août de chaque année;

L'article 7 est remplacé par le suivant:

7. Ces obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$100.00.

Les dates d'échéance apparaissant au tableau d'amortissement annexé au règlement sont modifiées pour se lire de 1959 à 1978.

L'article 9 est remplacé par le suivant:

9. Les obligations et les coupons d'intérêt y attachés seront payables à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto.

Les coupons d'intérêt seront payables au porteur seulement.

L'article 12 est amendé en ajoutant au début dudit article les mots suivants:

"Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er février 1965 inclusivement si elles sont émises à courte échéance dix ans, avant le 1er février 1966 inclusivement si elles sont émises à courte échéance quinze ans, et avant le 1er février 1968 inclusivement si elles sont émises pour le terme de vingt ans, après ces dates

QUE le règlement No. 460, au montant de \$125,000 de la Cité de Drummondville, soit amendé en stipulant à l'article 2 que l'intérêt sera payable semi-annuellement les 1er février et 1er août de chaque année et que le capital sera remboursé durant une période de vingt ans en séries du 1er février 1959 au 1er février 1978.

L'article 5 est modifié en stipulant que les obligations seront datées du 1er février 1958 et qu'elles seront remboursables en séries du 1er février 1959 au 1er février 1978 et que l'intérêt sera payable semi-annuellement les 1er février et 1er août de chaque année;

L'article 6 est remplacé par le suivant:

6. Ces obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$100.00.

L'article 8 est remplacé par le suivant:

8. Les obligations et les coupons d'intérêt y attachés seront payables à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto. Les coupons d'intérêt seront payables au porteur seulement. Les dates d'échéance apparaissant au tableau d'amortissement annexé audit règlement sont modifiées pour se lire de 1959 à 1978.

L'article 11 est amendé en ajoutant au début dudit article les mots suivants:

" Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er février 1965 inclusivement si elles sont émises à courte échéance dix ans, avant le 1er février 1966 inclusivement si elles sont émises à courte échéance quinze ans, et avant le 1er février 1968 inclusivement si elles sont émises pour le terme de vingt ans; après ces dates.....

QUE le règlement No. 469, au montant de \$115,000 de la Cité de

Drummondville, soit amendé à l'article 5 en stipulant que l'intérêt sera payable semi-annuellement les 1er février et 1er août de chaque année et que le capital sera remboursable en séries en vingt ans du 1er février 1959 au 1er février 1978.

L'article 8 est modifié en stipulant que les obligations seront datées du 1er février 1958 et qu'elles seront remboursables en séries du 1er février 1959 au 1er février 1978, l'intérêt étant payable semi-annuellement les 1er février et 1er août de chaque année.

L'article 9 est remplacé par le suivant:

9. Ces obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$100.00.

L'article 11 est remplacé par le suivant:

11. Les obligations et les coupons d'intérêt y attachés seront payables à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la province de Québec ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto. Les coupons d'intérêt seront payables au porteur seulement.

Les numéros des deux derniers articles du règlement sont modifiés pour se lire 14 et 15.

L'article 14 est amendé en ajoutant au début dudit article les mots suivants:

" Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er février 1965 inclusivement si elles sont émises à courte échéance dix ans, avant le 1er février 1966 inclusivement si elles sont émises à courte échéance quinze ans, et avant le 1er février 1968 inclusivement si elles sont émises pour le terme de vingt ans; après ces dates.....

Les dates d'échéance apparaissant au tableau d'amortissement annexé au règlement sont modifiées pour se lire de 1959 à 1978.

ADOPTÉ

A une demande de l'échevin Baril, l'échevin Sigouin exprime l'opinion qu'il serait peut-être avantageux d'offrir au public de Drummondville d'acheter une émission d'obligations à la condition qu'elle soit modeste. Cette émission pourrait se vendre au comptoir et aurait l'avantage de ne rien coûter à la ville en frais de courtage.

Le Greffier donne lecture d'un rapport de M. André Paré, Chimiste, en charge du filtre municipal. D'Après ce rapport la consommation totale pour 1957 a été de 746,586,400 gallons. Les produits chimiques utilisés, chlore, chaux et alun, ont coûté \$10,438.83 et la consommation quotidienne par personne (Dr'Ville, Dr'Ville Ouest et St Simon) a été de 63½ gallons.

Seconde lecture est donnée du Règlement No. 475 imposant les taxes générales et spéciales pour l'année 1958. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

*juillet et
décembre*

Pour se conformer à un des articles du règlement No. 475 il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le paiement des taxes se fasse en ~~juin~~ et ~~septembre~~ et que l'escompte accordé pour prompt paiement soit le même que celui des années dernières.

ADOPTE

Devant l'augmentation des dépenses du département des incendies, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que les prix à être chargés par notre département des Incendies pour service à l'extérieur des limites de la Cité soit dorénavant de \$150.00 pour la première heure et \$100.00 pour chaque heure additionnelle.

ADOPTE

Etant donné que le certificat final des architectes sur l'usine de la Cité a été reçu, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, qu'un montant de \$30,925.50 représentant 15% du coût total de la bâtisse et retenu au cours des travaux, soit remis à M. Urbain Houle, contracteur. De même un montant de \$1,546.28 devra être remis aux architectes Audet & Blais.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, qu'une demande soit faite auprès des organismes gouvernementaux fédéral et provincial pour l'obtention d'une réforme monétaire afin d'obtenir cette formule idéale: rendre financièrement possible ce qui est physiquement réalisable, pour le plus grand avantage des individus et des corps publics.

ADOPTE

Sur recommandation du Comité de Police et du Chef de Police il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que le Conseil accepte la démission de M. Roland Parenteau, constable, et engage pour le remplacer M. Gratien Raiche à compter du 28 janvier 1958.

ADOPTE

Son Honneur le Maire proclame la semaine du 25 janvier au 1er février 1958 "Semaine du Hockey Mineur" et en profite pour offrir de chaleureuses félicitations aux membres de notre équipe "Les Rockets" qui se sont couverts de gloire au cours des six dernières joutes.

Devant la décision du gouvernement fédéral de retarder l'application de la sentence de la Commission des Transports concernant l'augmentation de taux du Bell Telephone Co. il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité de Drummondville s'allie aux nombreuses municipalités du Québec et de l'Ontario afin de protester contre cette hausse de taux du service téléphonique.

ADOPTE

Son Honneur le Maire lit certains passages d'un feuillet publié par l'Association des Manufacturiers et conclut que la situation économique n'est pas si mauvaise que certains voudraient le faire croire. Il prône l'optimisme sous toutes ses formes.

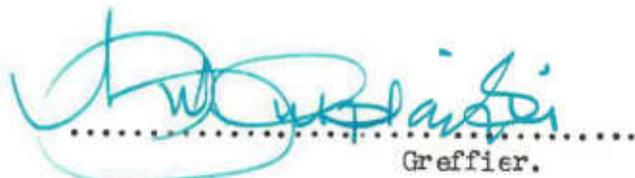
Monsieur le Maire continue en priant les citoyens d'être compréhensifs en ce qui concerne l'enlèvement de la neige. Notre département des Travaux Publics fait tout en son pouvoir pour tenir les rues libres de toute neige et glace mais ne peut physiquement nettoyer toutes les rues en même temps. Les camionneurs qui sont affectés au déblaiement des rues ont récemment reçu une augmentation de \$0.03 la verge cube afin de stimuler leur ardeur et le Conseil croit que les félicitations qu'il reçoit nombreuses sont entièrement méritées.

Le Conseil a l'intention de produire une nouvelle demande au gouvernement provincial afin d'abolir la Régie des Loyers à Drummondville. Il présentera une résolution à cet effet à la prochaine séance mais dans l'intervalle il aimerait recevoir les opinions des locataires et des propriétaires sur ce sujet.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que la Cité prie respectueusement le Ministère de la Santé et le Gouvernement provincial d'étudier l'opportunité d'aider M. Normand Timmons, 24 ans, invalide, en lui consentant une pension d'invalidité.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

COMITE

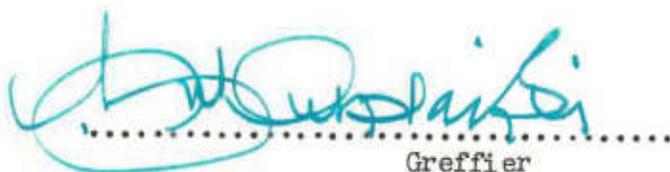
Tous les échevins siègent ensuite en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Réal Houle, 1 mois; Dme Joseph Boucher, $\frac{1}{2}$ pension 2 mois.

Les cas suivants sont refusés: Line Lemire; Diane Bélanger; Dme Omer Tourigny; Dme Ovila Blanchette; Dme J.M. Jutras; Henri Collard; Henri Cusson; Dme Maurice Dubois; Dme Roméo Lamontagne; Yvon Coté; Jacques Robidas; Enfants Bourbeau; Donat Auger; Normand Timmons;

Les cas suivants sont laissés en suspens: Dme Roger Houle; Léona Lizotte.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

CORRIVEAU & OSTIGUY

COMPTABLES AGRÉÉS

CHARTERED ACCOUNTANTS

DRUMMONDVILLE, QUÉ

AUL E. CORRIVEAU, C. A.
EAN OSTIGUY, C. A.

PROVINCE DE QUEBEC

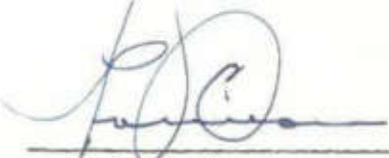
CITE DE DRUMMONDVILLE

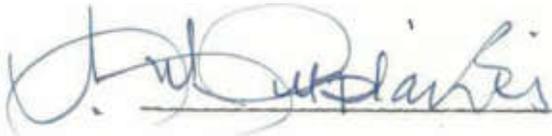
Je, Paul E. Corriveau, comptable de "Corriveau & Ostiguy, C. A., ayant dûment été nommé vérificateur des livres de la Cité de Drummondville, fais serment de remplir fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi à
Drummondville, Qué., ce

29 jour de janvier 1958.


C.A.
Paul E. Corriveau.



U. S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE

OFFICE OF THE SECRETARY

WASHINGTON, D. C.

1918

1918

1918

1918

1918

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 JANVIER 1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
8112	Roland Pellerin 467 Mélançon	Henry Lafrenière 18 St Antoine	153-64
6170	Paul E. Parenteau	Cité	162b-263
7681	Bernier, Aimé 70-7e Avenue	Maurice, Marcel 166 Lowring	151-267
10	Erreur Cubage	Corriveau, P. Ernest 10 Marler	13-2 Ouest.

SOUMISSIONS RECUES LE 27 JANVIER 1958

POUR \$ 540,000.00 DE DEBENTURES

Règlement No.	455	\$	300,000.00
	460		125,000.00
	469		115,000.00

<u>Coût Moyen</u>		<u>Montant Obligation</u>	<u>Taux</u>	<u>Intérêt</u>
5.301	Bell, Gouinlock & Co. Ltd. McLeod, Yound, Weir & Co. Ltd.	\$ 540,000.00	97.70	5%
5.356	W.C. Pitfield & Co. Ltd. Morgan, Ostiguy & Hudon Ltee. Midland Securities Corp. Ltd.	\$ 225,000.00 100,000.00 215,000.00	94.966	5% 1959-1968 5% 1969-1978 4½% 1969-1978
5.258	Dominion Securities Corp. Ltd. A.E. Ames & Co. Ltd. The Royal Bank of Canada	\$ 540,000.00	93.90	4½%
5.387	La Corp. de Prêts de Québec J.E. Laflamme Ltee Grenier, Ruel & Cie Inc. Garneau, Boulanger Ltee.	\$ 540,000.00	97.07	5%
5.191	Wood, Gundy & Co. Ltd. Bank of Montreal L.G. Beaubien & Co. Ltd. Credit Interprovincial Ltee	\$ 540,000.00	98.578	5%
5.107	Nesbitt, Thompson & Co. Ltd. Gairdner, Son & Co. Ltd. La Maison Bienvenue Ltee	\$ 225,000.00 315,000.00	96.025	5% 1959-1968 4½% 1969-1978
5.204	Banque Canadienne Nationale Casgrain & Cie Ltee Durocher, Rodrigue & Cie Ltee McNeil, Mantha Inc. Mills, Spence & Co. Ltd.	\$ 225,000.00 200,000.00 115,000.00	95.50	4½% 1959-1968 4½% 1969-1978 5% 1969-1978
5.218	Dawson, Hamaford Ltd. Belanger Inc. Banque Provinciale du Canada	\$ 369,500.00 170,500.00	96.283	5% 1959-1973 4½% 1974-1978
5.124	Savard & Hart Inc.	\$ 490,000.00 50,000.00	95.375	4½% 1959-1978 5% 1969-1978

10 février 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville le 10 février 1958, cette assemblée en étant une régulière aux termes du Règlement No. 295.

SONT PRÉSENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon, et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 janvier 1958. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le Greffier passe ensuite à la correspondance et fait lecture de lettres reçues de:

- de l'Honorable George Hees, ministre des transports dans le cabinet fédéral, qui accuse réception de la protestation de la Cité de Drummondville contre l'augmentation projetée des tarifs téléphoniques.
- d'une lettre présentée par un groupe assez imposant d'étudiants Drummondvillois au Séminaire de Nicolet. Cette lettre se rapporte à la lutte entreprise par la Cité de Drummondville contre la littérature immorale et appuie, tout en l'élaborant, le travail fait à date.
- d'une lettre de M. Bernard Cadieux, 54 rue Jacques-Cartier, Valleyfield, qui félicite le Conseil de son action contre la mauvaise littérature.
- d'une lettre du Comité de la Section Juvenile du Cinéma, sous la signature de M. l'abbé Robert Houle. Ce comité demande au Conseil la permission exclusive de donner des représentations de films à ses membres, tous enfants, le samedi matin ou après-midi, dans une salle de cinéma de la ville. La demande est laissée à l'étude.
- de l'Honorable Hector Laferté, président du Conseil législatif de la province, qui accuse réception des remerciements de la Cité pour le travail qu'il a fait en rapport avec le Bill 137 présenté à la session 1958.

- de M. Sam Boulanger, député de Drummond-Arthabaska, en rapport avec les efforts qu'il fait pour que Drummondville puisse obtenir son aéroport. Il inclut à sa lettre une lettre qu'il a reçue de l'Honorable George Hees.
- Une autre lettre de M. Sam Boulanger qui exprime en substance les félicitations du signataire pour la lutte entreprise par la Cité contre la littérature immorale.
- de Louis Lachapelle, secrétaire de l'Association de la Jeunesse Canadienne Française, section Drummondville, qui offre des félicitations à la Cité pour la vignette qui apparaît au dos des enveloppes de la Cité.

M. Jules Marceau, président de la campagne de souscription en faveur de l'Institut National des Aveugles, campagne qui va du 3 au 17 février et qui a un objectif de \$5,500.00 pour le district, informe la Cité que leur organisation compte sur une souscription afin que ce travail humanitaire puisse se continuer.

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité souscrive un montant de \$40.00 à l'Institut National pour les Aveugles et ajoute ses remerciements pour l'oeuvre admirable qui est accomplie par cette organisation.

ADOPTÉ

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité. Ces comptes se totalisent à la somme de \$100,511.49 dont \$64,455.97 au compte budget et \$36,055.52 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

Seconde lecture est donnée du règlement No. 476 qui amende l'article 6 du règlement No. 380 en ce qui concerne les droits à être perçus par la Cité pour la pesée des marchandises et des véhicules sur la balance publique.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que le règlement No. 476 soit adopté.

ADOPTÉ

Lecture est donnée d'une opinion légale préparée par Me. Gaston Ringuet en rapport avec le Bill No. 137 qui a été accepté par la Législature à sa session 1958. Me. Ringuet recommande au Conseil de préparer un nouveau règlement qui combinera les deux règlements déjà adoptés concernant les excavations, trous ou fossés etc, et le fait de déposer et d'accumuler de la terre, du sable, du gravier etc. Il donne certains conseils dont on devra tenir compte dans la rédaction d'un nouveau règlement.

L'échevin Rodolphe Mochon donne avis de motion d'un règlement afin de combiner dans un seul les deux règlements mentionnés à l'article précédent.

Sur demande de "The Railway Association of Canada", il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que, sous l'autorité de la Loi du Temps Supplémentaire, (S.R.Q. 1941, Chap.2) à partir de dimanche, le 27 avril 1958, à minuit et une minute, (12:01 hres a.m.) le temps réglementaire de la Cité de Drummondville soit de quatre heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich et ce jusqu'au dimanche, le 27 octobre 1958, à minuit et une minute, alors que le temps réglementaire sera de cinq heures de retard avec l'Observatoire de Greenwich, et que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales pour approbation.

ADOPTE

ATTENDU que les lots 45 et 46 du cadastre officiel du Quartier Nord de la Cité de Drummondville, apparaissent au Livre de Renvoi officiel déposé au bureau d'Enregistrement de Drummond avec la remarque suivante: "Réservé comme partie de la rue Saint-Julien".

ATTENDU que depuis 30 ans au delà, ces lots n'ont jamais été utilisés comme rue ou autrement, comme passage ou chemin;

ATTENDU que ces lots 45 et 46 apparaissent au rôle d'évaluation comme lots à bâtir;

ATTENDU la demande de la succession Saint-Onge et autres ainsi que de la Southern Canada Power Company Limited, respectivement propriétaires des lots 45 et 46 à l'effet de considérer à l'avenir ces lots comme terrains à bâtir et non comme rue;

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville consente aux changements suggérés au Livre de Renvoi des lots précités pour y retrancher les mots: "Réservés comme partie de la rue Saint-Julien" et que ces lots soient acceptés comme lots à bâtir.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture de trois résolutions qui ont été adoptées par la Ligue des Propriétaires de Drummondville et dont copie a été transmise au Conseil. La première offre des félicitations et des remerciements au Conseil pour l'amélioration de l'éclairage sur la rue Bérard; la seconde se rapporte à certaine pression que l'on suggère au Conseil de faire auprès des gouvernements Fédéral et Provincial pour l'obtention d'un nouveau système financier. Et la troisième comporte des félicitations à l'endroit du Conseil pour la position ferme qu'il a prise à l'endroit de la littérature malsaine.

Le Conseil prend connaissance de quelques résolutions qui ont été adoptées par les Hommes d'Affaires du Centre. La première comporte une opinion concernant le projet d'ouverture d'une rue parallèle à la rue Hériot. Cette association propose au Conseil de laisser ce projet à l'étude pour le moment en attendant de voir quels seront les effets de l'ouverture du nouveau pont.

La seconde résolution adoptée par cette association se rapporte à un certain nombre de rues que l'on demande de déclarer commerciales.

La résolution suivante suggère au Conseil de limiter au nombre actuel les postes d'essence. Cette association a l'impression que le nombre actuel est en mesure de répondre adéquatement à tous les besoins de la population.

La quatrième résolution recommande au Conseil que la Cité se porte acquéreur d'un terrain appartenant à M. Siméon Lamothe pour fins industrielles, au prix de \$60,000.00. Et enfin l'Association des Hommes d'Affaires adresse des félicitations au Maire et aux échevins pour les mesures énergiques qu'ils ont prises pour combattre la littérature malsaine.

L'Association des Hommes d'Affaires du bas de la ville donne à son tour son opinion sur le projet d'ouvrir une rue en bas de la rue Hériot. On dit que l'Association a formé un comité pour étudier ce projet en collaboration avec la Chambre de Commerce et la compagnie Southern Canada Power. Les résultats de leur pourparlers seront communiqués à la Cité.

Cette même association reconnaît son incompétence en ce qui se rapporte à la question des assurances. On sait que le Conseil avait prié nos principales organisations de formuler une opinion en rapport avec le projet de la Cité de placer un certain montant de côté à chaque année en vue de diminuer éventuellement et même d'éliminer complètement le paiement des primes incendie sur certaines de ses bâtisses.

Au sujet des postes d'essence, l'Association des Hommes d'Affaires du bas de la ville est d'avis, elle aussi, qu'il y en a déjà trop, et qu'un zonage devrait être effectué afin d'éviter que des décisions arbitraires soient prises en rapport avec l'émission des permis aux compagnies de pétrole.

La Chambre de Commerce Sénior à qui le Conseil avait demandé son opinion concernant la question de l'ouverture d'une rue parallèle à la rue Hériot déclare qu'elle désire apporter à ce projet une étude et une attention toutes spéciales étant donné que la compagnie Southern Canada Power a déjà elle-même esquissé certains projets en rapport avec l'aménagement du parc Woodyatt.

L'échevin Baril explique que ce projet pourrait se faire dès cette année si toutes les permissions étaient obtenues, et que la terre qui va provenir de l'excavation du viaduc pourrait être transportée et servir à l'aménagement de cette nouvelle rue, en bas de la rue Hériot.

Son Honneur le Maire suggère de prier MM. Jules Marceau et Larry Morin, de la Southern Canada Power, d'assister à la séance du comité du 20 février prochain afin d'obtenir leur opinion et certaines explications quant au projet déjà mis de l'avant par la compagnie en rapport avec l'aménagement du parc Woodyatt.

Sur la question d'un nouveau plan d'assurance, la Chambre de Commerce avoue son incompétence dans ce domaine et suggère de référer tout le projet au ministère des Affaires Municipales afin d'obtenir de sages directives de cet organisme.

Pour ce qui concerne les postes d'essence dans la Cité, la Chambre de Commerce partage l'opinion des autres associations et déclare que ces postes pullulent à Drummondville, plusieurs sont inopérants et que ces constructions commerciales n'embellissent sûrement pas Drummondville.

Reprenant la question du projet d'assurance, l'échevin Gauthier explique qu'un fonds de \$100,000.00 pourrait être créé au cours d'une période de 14 ans à raison de \$2,500.00 pour l'année 1958 et \$7,500.00 par année pour les 13 autres années. Ceci permettrait de réduire proportionnellement le montant des primes que la Cité paie actuellement pour la protection incendie sur ses bâtisses.

L'échevin Armand Gauthier termine ses explications en déposant un avis de motion d'un règlement créant un fonds municipal d'assurance-feu au montant de \$100,000.00

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement établissant les conditions d'admission de tout nouveau membre de la force policière.

L'échevin Antonio Baril prie le Greffier de demander aux garagistes de Drummondville des soumissions pour le remplacement des chars actuels du département de police. Les soumissions devront porter sur des véhicules spécialement fabriqués pour l'usage des policiers.

Le Conseil prend ensuite connaissance d'une requête signée par un grand nombre de propriétaires et de locataires qui tous s'opposent à ce que le Conseil demande, cette année du moins, l'abolition de la Régie Provinciale des Loyers. Ces différents signataires sont représentés devant le Conseil par M. Côme Jacob qui donne en leur nom les raisons pour lesquelles ces gens présentent leur opposition à ce projet. En même temps lecture est donnée d'une résolution de la Municipalité de St Simon qui elle aussi demande le renvoi à un an de l'abolition de cette régie.

Son Honneur le Maire suggère d'entendre les représentants des locataires et de la Ligue des Propriétaires avant de prendre une décision. Ces deux groupes de citoyens seront priés de présenter au Conseil un mémoire établissant leur position respective en cette affaire.

Afin d'aider autant que possible l'association qui combat par tous les moyens connus les ravages de la poliomyélite, Son Honneur le Maire proclame comme semaine anti-polio la période allant du 15 au 22 février 1958.

L'échevin Maurice Siguin entame ensuite l'étude du rapport financier pour l'année 1957. Ce rapport financier a été préparé par les comptables Corriveau & Ostiguy, de Drummondville sur des données préparées par le Trésorier de la Cité, M. Roland Tessier.

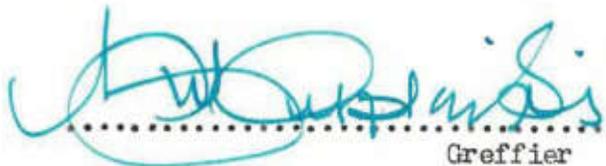
D'après ce rapport le surplus pour l'année 1957 s'élève à une somme de \$5,773.10 qui, ajoutée au surplus déjà obtenu en 1956, forme un total pour les deux années d'administration du présent conseil, de \$14,044.53.

L'échevin Siguin fait remarquer, non sans une fierté bien légitime, que les administrateurs de la Cité sont parvenus à force d'économie à capitaliser à même les revenus prévus au budget un montant de \$69,157.58. Il continue en remerciant de leur coopération son Honneur le Maire, MM. les présidents des différents comités ainsi que les employés de la Cité qui tous, ont voulu coopérer dans l'élaboration d'un programme d'économie qui a servi à produire un magnifique résultat qui est présenté au public par ce rapport financier.

A la fin de ses remarques, l'échevin Sigouin propose, et il est secondé par l'échevin Antonio Baril, que les comptables Corriveau & Ostiguy soient retenus pour l'audition et la préparation du prochain rapport financier aux honoraires annuels de \$2,000.00.

Le Greffier donne lecture d'un rapport du Chef de Police dans lequel l'achat d'une torche à gaz propane, d'un lance brume de 2 $\frac{1}{2}$ pouces et d'un applicateur pour les feux de cave est recommandé. L'échevin Antonio Baril propose, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité se porte acquéreuse d'un lance-brume de 2 $\frac{1}{2}$ pouces de diamètre pour l'usage du département des incendies.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

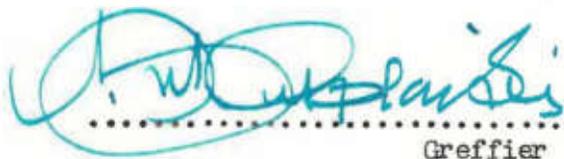
Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière se réunissent ensuite en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le Comité recommande que des ^{estimés MM} ~~commissions~~ soient demandées pour l'achat de lampadaires qui seront installés au viaduc du Boulevard St Joseph.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Dame Vve Georges Leduc, $\frac{1}{2}$ pension, 2 mois; M. Donat Auger, $\frac{1}{2}$ pension, 2 mois;
Bernard Druet, 2 mois; Serge Dionne, $\frac{1}{2}$ pension, 2 mois; M. Joseph Houle, 1 mois.

Le cas d'Assistance Publique suivant est refusé: Jocelyne Collard.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

Le 24 février 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville le 24 février 1958, cette assemblée en étant une régulière aux termes du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigéuin, André Cloutier, Rodolphe Mechon et Joseph Bibeau sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 10 février 1958. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le Greffier passe ensuite à la correspondance.

- Une lettre de la Corporation Municipale de St Simon remerciant la Cité de l'aide qu'elle lui apporte en l'avisant la nuit de tout travail de déneigement. Cette lettre inclut aussi une copie de résolution concernant les nouveaux taux chargés par la municipalité de St Simon pour les services de son département d'incendie.
- Une lettre de la Drummond Transit Company qui informe la Cité qu'elle n'est pas prête à accepter son offre en rapport avec la vente de sa propriété et de ses terrains situés sur le Boulevard St Joseph.
- Une lettre de M. Ronald Jephson, adjoint exécutif au Ministre des travaux publics d'Ottawa, qui accuse réception d'une résolution du Conseil concernant le pont à être construit sur le Saint-Laurent, aux Trois-Rivières.
- Une lettre du secrétaire particulier de l'Honorable Premier Ministre du Canada

accusant réception d'une résolution du Conseil concernant l'adoption d'une réforme monétaire dans le sens d'un principe du Crédit Social.

- Une lettre de l'Honorable Georges Hees, Ministre des Transports au fédéral, accusant réception d'une résolution du Conseil dans laquelle un octroi de \$50,000.00 était demandé pour servir à l'aménagement d'un aéroport municipal à Drummondville. L'Honorable Ministre donne dans sa lettre les conditions auxquelles les octrois de ce genre sont accordés et il laisse entendre que la Cité pourrait lui faire tenir certains renseignements pertinents à cette demande d'octroi, ce qui lui permettrait d'y apporter toute son attention.

Lecture est donnée d'une lettre de la Société de la Croix Rouge informant la Cité que la campagne annuelle de cet organisme aura lieu à compter du 10 mars prochain et que, comme par le passé, on compte sur une souscription de la Cité afin de l'aider dans son oeuvre humanitaire.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, qu'un montant de \$100.00 soit consenti à la société locale de la Croix Rouge afin de l'aider dans sa campagne de souscription annuelle.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M.C.A.E. Girard, chef de gare local de la compagnie Canadian National, dans laquelle il souligne le fait que sa compagnie se sert maintenant de locomotives diesels dans les manoeuvres de triage à Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que des remerciements soient adressés au chef de gare local du Canadian National, M.C.A.E. Girard, ainsi qu'à M. Lalonde, surintendant de district, pour avoir bien voulu se rendre à la demande de la Cité de Drummondville et remplacer ses locomotives à vapeur par des locomotives diesels sur ses opérations locales.

ADOPTE

Le Trésorier présente pour acceptation une balance de compte due par l'Oeuvre des Terrains de Jeux à Bergeron Bicycles & Sports. Il s'agit d'un montant de \$585.87 qui serait dû pour l'année d'opération 1956.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que le Conseil autorise le paiement de ce compte.

ADOPTE

Il est

proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que le Trésorier soit autorisé à payer le salaire hebdomadaire des gardiens de patinoires.

ADOPTE

Le Greffier procède ensuite à l'ouverture des soumissions reçues pour l'achat de nouvelles voitures pour le département de police. Voici maintenant quelles sont les soumissions:

	<u>Prix.</u>	<u>Coût Net.</u>
<u>ST JACQUES AUTOMOBILE ENR.</u>		
2 Météor 8 Niagara 300 - 4 portes 1958	\$ 6,028.76	
Echange	<u>4,078.76</u>	
Coût Net.		\$ 1,950.00
<u>DESMARAIS AUTOMOBILE LIMITEE</u>		
2 Plymouth-Plaza Sédan- 8 cylindres 1958	\$ 6,160.00	
Echange	<u>4,100.00</u>	
Coût Net.		\$ 2,060.00
<u>PINARD & PINARD LIMITEE</u>		
2 Fords Custom 4 portes V8 1958	\$ 6,004.00	
Echange	<u>4,156.00</u>	
Coût Net.		\$ 1,848.00
<u>GARAGE MONTPLAISIR LIMITEE</u>		
Modèle 7149-Série Pathfinder- Sedan 4 portes- Moteur 6 cylindres.	\$ 3,106.00	
Echange	<u>2,206.00</u>	
coût net.		\$ 900.00
Modèle 7249-Série Pathfinder - Sedan 4 portes - Moteur 8 cylindres.	\$ 3,242.00	
Echange	<u>2,242.00</u>	
Coût Net.		\$ 1,000.00

Après avoir étudié les différentes soumissions reçues, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la soumission du garage Pinard & Pinard Limitée soit acceptée comme étant reconnue la plus avantageuse. Il est donc recommandé que 2 automobiles Ford Custom, 4 portes, V8 1958 soient achetées du garage Pinard & Pinard au prix d'échange total de \$1,848.00 plus \$38.00 d'extra pour des modèles de luxe ainsi que \$520.00 au total pour l'équipement d'embrayage automatique H.D.

ADOPTÉ

La compagnie Sylvania Electric avise la Cité qu'elle désire renouveler le bail qu'elle détient sur l'immeuble appartenant à la Cité, situé au 452 de la rue Hériot, pour un terme additionnel de 1 an, du 1er mai 1958 au 30 avril 1959, aux mêmes termes et conditions que le bail original.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité consente à renouveler le bail de la compagnie Sylvania Electric sur la propriété située à 452 Hériot pour un terme additionnel de un an aux mêmes conditions que celles stipulées au bail original.

ADOPTE

Sur demande de l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc. la résolution suivante est adoptée:

ATTENDU que les cultivateurs de notre région attachent de plus en plus de l'importance à leurs lots boisés, et que cette importance se reflète par leur esprit de conservation et de reboisement,

ATTENDU que pour une population de 613,181 habitants vivant sur une superficie de 11,411 milles carrés, dans les 18 comtés de notre région, il n'y a que 3 ingénieurs-forestiers extensionnistes, soit 1 par 204,000 habitants, et 1 par 3,803 milles carrés,

ATTENDU que les cultivateurs, les propriétaires de lots boisés, d'érablières, désirent de plus en plus faire du reboisement, ou obtenir des informations sur l'aménagement, la sylviculture et l'entretien de leurs lots boisés, qui sont un facteur très important dans notre économie régionale,

ATTENDU qu'à l'heure actuelle, les 3 ingénieurs-forestiers extensionnistes qui font un travail profitable, ne peuvent pas répondre à toutes les demandes d'informations, à travers les 18 comtés de notre région, et que ces demandes de renseignements sur l'entretien des lots boisés seraient plus nombreuses si les cultivateurs ou autres personnes intéressées pouvaient compter sur les services d'un plus grand nombre d'ingénieurs-forestiers extensionnistes.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que le Conseil de la Cité de Drummondville appuie l'Association Forestière des Cantons de l'Est pour demander au Ministère des Terres & Forêts de Québec, d'augmenter le nombre de ses ingénieurs-forestiers extensionnistes pour couvrir les 18 comtés de notre région.

ADOPTE

Relativement à la demande de révision d'évaluation produite par M. G.H. Leblanc, laquelle demande avait été référée aux évaluateurs pour étude, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que, conformément à l'opinion exprimée par les évaluateurs, le taux de \$0.25 du pied cube appliqué à l'origine sur

cette construction, soit réduit à \$0.20 du pied cube; que M.G.H. Leblanc, 62 rue Holmes, soit avisé de ce changement à l'évaluation de sa propriété laquelle est située sur la rue St Marc.

ADOPTÉ

L'échevin André Cloutier informe ses collègues du Conseil de la nécessité de se procurer du bois de chauffage. Il suggère, et sa suggestion est appuyée par les autres membres du Conseil, de se procurer au fur et à mesure des demandes, du bois de chauffage directement d'un vendeur local qui serait appelé à faire vérifier ses voyages et à en faire la livraison aux adresses que la Cité lui indiquerait. Il serait possible de cette façon de réaliser une économie assez intéressante.

Le Greffier donne ensuite lecture du compte-rendu de la dernière assemblée générale de la Chambre de Commerce. On note dans ce compte rendu des félicitations à l'adresse de la Cité pour le récent achat de terrains industriels. Il est aussi question d'un rapport produit lors de cette assemblée par M. Philippe Bernier, président du comité d'aviation de la Chambre de Commerce.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Matheu, que la Cité accepte l'option que lui a consentie M. Ernest Forcier sur les terrains suivants: P.162b-60-2 avec bâtisses dessus érigées ainsi que le terrain étant la continuation de la rue Leclerc, dans le quartier St Pierre. D'après cette option, le vendeur, Ernest Forcier, se réserve une partie de terrain, P.162b-60-1. La Cité paiera à M. Forcier un montant de \$4,500 et ajoutera à ce montant la maison que celle-ci a achetée de M. Paul Parenteau, telle propriété étant sise sur le lot portant le No. 162b-263 du Canton de Grantham. Selon les termes de cette option, M. Forcier sera obligé d'ici le 1er juillet 1958, de démolir la bâtisse qui est érigée sur le lot 162b-60-2. La Cité se chargera d'aviser elle-même les locataires de cet immeuble d'avoir à quitter les lieux loués pour le 1er avril 1958. Les autres conditions seront établies au contrat qui devra intervenir sur cette affaire. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉ

Première lecture est donnée du règlement No. 477 qui abroge les règlements 445 et 467 concernant la mise au rebut et le commerce de pièces usagées d'automobiles et autres véhicules; qui prohibe l'amoncellement et l'entreposage dans un but commercial de sable, terre, gravier, etc; qui ordonne la démolition des immeubles déclarés inhabitables ou dangereux; qui ordonne le

remplissage des excavations.

Première lecture est donnée du règlement No. 478 lequel amende l'article 17 du règlement No. 226 et établit les conditions d'admission des candidats qui désirent être admis dans le département de police.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 459 lequel établit une caisse de retraite pour les employés municipaux de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier que le règlement No. 459 soit adopté.

ADOPTE

La Commission d'Assurance Chômage, bureau de Drummondville, invite le Conseil municipal à déléguer à cette commission un membre permanent.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, soit prié de représenter la Cité sur cette commission.

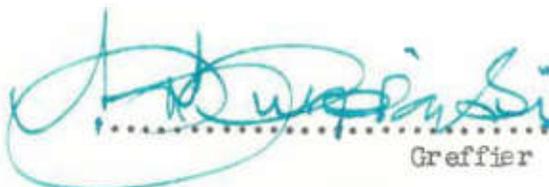
ADOPTE

Son Honneur le Maire transmet au Conseil les félicitations et les remerciements qu'il a reçus des autorités des Jeunesses Municipales du Canada qui se sont déclarées enchantées de la réception reçue à Drummondville, à l'occasion de leur congrès national.

x

L'échevin Baril note qu'il a reçu certaines demandes afin que la Cité fasse pression auprès des autorités des Autobus Drummondville qui seraient appelées à établir un nouveau service pour l'avantage des employés travaillant à la Dorsay Lingerie. Le Conseil prie le Greffier de transmettre cette demande à M. Lamoureux, contrôleur de la compagnie d'autobus.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

x

L'échevin Sigouin informe ses collègues que des démarches sont actuellement faites afin d'acheter la machinerie nécessaire à l'usage du bureau de l'Hôtel de Ville.

C O M I T E

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Dame Elie Bélanger, 4 mois répartis sur 6 mois; Pierre Laplante, 2 mois; Ghislaine Gauthier, $\frac{1}{2}$ pension 2 mois; Lorraine Bouchard, $\frac{1}{2}$ pension 2 mois; Alain Blais, 3 mois; Jules Houde, 2 mois; Richard Grœulx, 2 mois; Mme Gaston Côté, 2 cartes 1 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants soit refusés: Sylvie Turner, Dame Nestor Cormier, Denis Lambert, Claude Auclair, Rosaire et René Lemay, Dame Roland Daneau, Dame Omer Essiambre, Jean Claude et Nicole Houle.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

le 10 mars 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville le 10 mars 1958, cette assemblée en étant une régulière aux termes du règlement No. 295.

SONT PRÉSENTS MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon, et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Le Greffier donne lecture du procès-verbal de l'assemblée du 24 février 1958. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTÉ

Le Greffier procède à la lecture des comptes dus par la Cité. Ces comptes s'élèvent à la somme totale de \$77,047.47 dont \$71,924.30 au compte budget et \$5,123.10 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 10 mars 1958. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité au 10 mars 1958 soient acceptées.

ADOPTÉ

A l'item correspondance, le greffier donne lecture des lettres suivantes:

- Une copie de lettre transmise par la Chambre de Commerce dans laquelle on nous informe que des plaques de signalisation portant le nom de Drummondville ont été installées à la sortie des ponts Jacques Cartier et Victoria. A ce sujet certains membres du Conseil font remarquer qu'il y aurait lieu d'installer des plaques semblables à la sortie du pont Mercier sur la route de Laprairie.
- Une lettre de la Société Canadienne de la Croix Rouge dans laquelle on remercie la Cité de son aide généreuse.

- Une lettre de la Fédération des Amicales des Frères du Sacré-Coeur, de Sherbrooke, dans laquelle on félicite le Conseil pour son action énergique en marge de la campagne contre la littérature obscène.

Suit ensuite une discussion assez élaborée sur le rôle d'évaluation tel que préparé. Il est évident qu'il existe actuellement des lacunes qui ont pour résultat de compliquer assez sérieusement la perception des taxes, tant au point de vue municipal que scolaire. Cette déficience dans la qualité du rôle d'évaluation est due à plusieurs causes et le Conseil a bien l'intention d'y apporter des remèdes immédiats et permanents.

Sur demande de l'ingénieur, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Compagnie Southern Canada Power soit priée d'étudier le projet de déplacement de 22 poteaux sur le boulevard St Joseph, entre les rues Marchand et St Alphonse, et de faire parvenir à la Cité un estimé du coût de tel déplacement, le tout tel qu'indiqué sur le plan de construction No. 114 et tel que déjà demandé par l'Ingénieur de la Cité à M. Jules Marceau, gérant de ladite compagnie, en date du 10 février 1958.

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité prie la compagnie Southern Canada Power de lui faire parvenir un estimé pour l'installation de lampadaires sur le boulevard St Joseph, de la rue Marchand à la rue St Alphonse tel qu'indiqué sur le plan de construction No. 114.

ADOPTÉ

Étant donné l'état actuel de la chaussée du pont St François, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que demande soit faite au Ministère de la Voirie provinciale de bien vouloir étudier la possibilité de faire des travaux de revêtement d'asphalte au tablier du pont St François.

ADOPTÉ

Le Greffier donne lecture d'une soumission produite par M. Anatole Benoit pour l'entretien des rues d'hiver dans les quartiers St Joseph et St Jean Baptiste. D'après cette soumission, M. Benoit consentirait à faire ce travail d'enlèvement

de neige et d'entretien de rues et trottoirs sans cependant s'engager à faire le sablage, pour la somme de \$21,800.00 *PAR année.*

Son Honneur le Maire exprime l'opinion unanime du Conseil en déclarant qu'il ne croit pas qu'il soit avantageux pour la Cité d'accepter cette soumission du moins pour le moment. M. Anatole Benoit, qui est présent, fournit certaines explications au Conseil à ce sujet et ce dernier promet d'accorder à sa proposition une étude plus approfondie.

Son Honneur le Maire informe le Conseil du fait que quelques échevins et lui-même ont entamé l'étude de la revision du règlement de construction. Comme ce travail se fait en comité privé, il invite les membres du Conseil à prendre part à cette étude.

Lecture est donnée d'une résolution de la Ligue des Propriétaires de Drummondville et d'un mémoire présenté par un groupe de propriétaires et locataires sur l'opportunité de maintenir ou d'abolir la Régie des Loyers.

Comme il s'agit ici d'un problème d'envergure, le Conseil décide d'accorder à cette question une étude plus complète et il renvoie toute cette affaire en comité pour décision à une séance ultérieure.

La Ligue des Propriétaires fait tenir au Conseil une résolution concernant le projet d'assurances. La Ligue s'abstient de formuler une opinion en raison, dit-elle, d'une absence de documentation sur ce point.

Une autre résolution de la Ligue des Propriétaires porte sur la réglementation et la limitation des postes d'essence. La Ligue est d'avis que la Cité devrait réglementer ces commerces en procédant d'abord au zonage des différents quartiers de la Cité. Au sujet de l'aéroport, la Ligue s'objecte à la réalisation de ce projet tant qu'elle n'aura pas des détails plus précis et complets à ce sujet.

Encore au sujet de l'aéroport, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le Ministère des Transports fédéral soit prié d'envoyer à Drummondville une équipe qui sera chargée de faire un relevé topographique de notre aéroport actuel afin d'étudier l'opportunité de construire une piste de 4,000 pieds de longueur et d'établir le coût de ces travaux.

ADOPTÉ

Deuxième lecture est donnée du règlement 477 qui prohibe la mise au rebut de véhicules-moteurs, qui réglemente la démolition des constructions inhabitables ou dangereuses etc.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Eddy Perreault que le règlement No. 477 soit adopté.

ADOPTÉ

Seconde lecture est donnée du règlement No. 478 qui établit les conditions d'admission des candidats dans le corps de police de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le règlement No. 478 soit adopté.

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que des félicitations soient adressées au constable Gaston Créneau pour le travail de recherches qu'il a fait en vue de la préparation du règlement 478.

ADOPTÉ

Première lecture est donnée du règlement 479 qui autorise la Cité de Drummondville à homologuer certaines parties de terrain attenantes au 4e Rang du Canton de Grantham, dans les limites de la Cité de Drummondville.

Le Conseil prend connaissance une fois de plus d'une plainte de A. Champeau & Fils, de Sherbrooke, concernant l'évaluation de leur propriété située sur la rue St Frédéric. Cette entreprise manufacturière se plaint d'une évaluation trop élevée, étant donné que cette construction est présentement inutilisée et qu'elle n'est destinée qu'à être détruite dans un avenir prochain. Le Greffier fournit au Conseil certaines explications quant au taux chargé par les évaluateurs sur les différentes parties de la bâtisse et, après étude, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que le Conseil maintienne l'évaluation actuelle de cette propriété étant donné que les évaluateurs ont appliqué à ces bâtisses les taux les plus bas possible. L'évaluation pourra être révisée lors de la confection du prochain rôle d'évaluation générale.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance d'une requête présentée par un groupe de jardiniers-paysagistes de Drummondville, de Drummondville-Ouest et de St Simon. Ces jardiniers demandent d'être favorisés de l'abolition de la licence de \$50.00 (\$75.00 pour ceux de l'extérieur) qu'ils sont obligés de payer pour pouvoir opérer leur profession à Drummondville. Ils allèguent que Drummondville est le seul

endroit où les jardiniers sont taxés. Le Conseil accueille cette demande avec sympathie et il décide de réduire de moitié le montant de la licence qui leur est chargée.

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement aux fins d'amender le règlement des licences de façon à établir le montant du permis exigé des jardiniers à \$25.00 au lieu de \$50.00.

Les membres du Conseil sont mis au courant du fait que la compagnie Autobus Drummondville Limitée refuse de payer le montant de \$2,000.00 qui est dû par cette compagnie en vertu de la convention signée par M. Donat Bourgeois le 14 septembre 1948.

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, et adopté à l'unanimité, que des procédures soient prises contre la compagnie Autobus Drummondville Limitée et Donat Bourgeois en recouvrement d'une somme de \$2,000 qui est due par cette compagnie en vertu d'une convention signée le 14 septembre 1948. Le Conseil suggère de retenir les services de Me. Marcel Nichols pour représenter la Cité en cette affaire.

ADOPTÉ

L'Amicale des Frères de la Charité informe le Conseil de son intention de solliciter par souscription publique un montant de \$15,000 afin qu'il puisse aider financièrement les finissants de l'École Secondaire St Frédéric qui désirent poursuivre leurs études. Le Conseil applaudit à cette initiative et en conséquence, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, qu'il soit permis à l'Amicale des Frères de la Charité de Drummondville de lancer une souscription à Drummondville dans le but de recueillir les montants qui seront nécessaires pour aider les élèves finissants de l'École St Frédéric à compléter leurs connaissances par des études supérieures. Le Conseil ajoute à cette autorisation ses meilleurs vœux de succès dans cette entreprise.

ADOPTÉ

Afin de régulariser une situation qui est irrégulière, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le montant de \$7,500.00 qui était dû par la Drummond Realities Company à la Cité de Drummondville, en vertu d'une entente signée entre ces deux parties, soit réduit à la somme de \$3,750.00. Cette diminution est représentée par les sommes suivantes:

Loyer d'octobre 1957	aucune charge
Loyer de novembre 1957	\$ 1,250.00
Loyer de décembre 1957	2,500.00

Le loyer prévu au bail, soit \$2,500.00 par mois, doit être payé régulièrement à compter du 1er janvier 1958.

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier que le trésorier de la Cité soit autorisé à faire remise à M. Jean Marie Arbour de la somme de \$125.00, étant le montant à lui être remis sur un dépôt de \$200.00 que ce citoyen a fait lors de ses débuts dans le commerce, et, comme il opère depuis plus d'un an, cette remise est conforme au règlement des licences de la Cité qui prévoit un remboursement en tel cas.

ADOPTÉ

Afin de rendre plus claire l'interprétation d'une résolution qui a été adoptée par le Conseil le 14 janvier 1957, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la dite résolution soit abrogée et remplacée par la suivante:

" Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, qu'afin d'aider tout propriétaire qui voudra réparer ou reconstruire sa maison utilisée comme résidence, le Conseil maintienne jusqu'au prochain rôle général d'évaluation, l'évaluation municipale à la valeur portée au rôle d'évaluation lors du commencement des travaux de réparation ou de reconstruction. Cependant, le bénéfice ci-dessus ne sera pas accordé au propriétaire qui augmentera par ces travaux le nombre de logements contenus dans la maison. La présente résolution ne s'applique pas dans le cas de réparation ou de reconstruction à une bâtisse contenant un ou des locaux commerciaux ou industriels. "

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault que le Greffier exprime à la famille J.T. Blais les sincères condoléances du maire et des membres du Conseil de la Cité de Drummondville à l'occasion du décès de Madame J.T. Blais.

ADOPTÉ

A la fin de l'assemblée le Conseil a le plaisir d'entendre M. Hector Fleury qui suggère une amélioration qui ne manque pas d'intéresser hautement Son Honneur le Maire et les échevins. M. Fleury suggère à la Cité de garder à l'intérieur des trottoirs sur toute nouvelle rue, une bande de terrain de 2 pieds sur laquelle pourraient être installés les poteaux de tout genre ainsi que les parcomètres et borne-fontaines. De cette façon, dit-il, l'enlèvement de la neige se ferait avec beaucoup plus de facilité car les charrues et gratte-neige du département des travaux

publics n'auraient plus à contourner les innombrables poteaux qui encombrant la chaine du trottoir.

Son Honneur le Maire remercie chaleureusement M. Fleury de sa suggestion.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

[Signature]
.....
Greffier

[Signature]
.....
Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière se réunissent ensuite en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le Comité recommande qu'un octroi de \$450.00 soit accordé à l'Œuvre des Terrains de Jeux afin de rencontrer les exigences de son administration.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Jean Serge Lemire, $\frac{1}{2}$ pension 2 mois; Lina Duquette, $\frac{1}{2}$ pension pour 2 mois à être appliquée sur le paiement de l'arrérage du loyer; Dame Richard Lynch, $\frac{1}{2}$ pension 2 mois;

Le cas d'Assistance Publique suivant est laissé en suspens: Dame Arthur Lefebvre.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Ronaldo Coté; Dame Etienne Dugré, Dame Hervé Boisvert, Mlle Jeannine Lacharité, Fernand Martel, Jean Paul Bonneau, Lucie Beaulac, M. & Mme Jacques Poirier, Dame Paul Vignault, Dame Majorique Blanchette.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

[Signature]
.....
Greffier

[Signature]
.....
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 11 MARS 1958.

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
4558	Lorenzo Fréchette	Coté Brigitte, a/s Almanzor Fréchette 501 St Pierre	P. 156- (8-9) Gr
5226A	Léo Beaudoin, 49 des Ecoles	Georges Mondou 495 Turcotte	160a-90-16 P. 159-11-23
7721	Germain Lépine 217 St Damase	Jean Houde, 30-15ème Avenue	151-306
7232	Mme Emery Houde 30-15ème Avenue	Lionel Marais 299 Hébert	P. 143- S
13	Gilles Fortin	Maurice Sigouin 308 Celanese	13-5 Ouest
2642	Jules Tétreault	Ovila Renaud 497 Dumoulin	$\frac{1}{2}$ 143-57
2643	do	do	P. 143-58
7736A	B. Bisson 194 St Damien	Jacques Vincent 578 B Lindsay	P. 151-318
7371	Damase Beuparlant 89 St Marcel	Mme Damase Beuparlant 89 St Marcel	150-163
4315	Mme Lucien Lampron St Charles	Mme Annette Aubry, a/s Lucien Lampron St Charles	153-144 P. 153-145
5683	Julienne Simard	Mondou Georges 495 Turcotte	$\frac{1}{2}$ 160a-158
5683	Julienne Simard	Lucien Talbot 489 Turcotte	$\frac{1}{2}$ 160a-158

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 11 MARS 1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
2487	Albany Provencher 227 Lindsay	Powers Wellie 515 Moisan	P. 423 E
4092	Mme Yvonne Leblanc	André Brière 173 F Lowring	28-86 S
4093	Armand Thibodeau	do	28 P.87 S.
4190	Lucien Bélanger	Albert Madore 186 Hériot	P. 94 Sud
7629	Dupré Albert & P. A. Brasseur	C.A. Brasseur 6580 Alma Montréal	151-211, 212
2644	Jules Tétreault	Roger Boisjoli 442 Mélançon	Bâtisse sur lot 153-58
2642	do	do	½ 143-57
2643	do	do	P.143-58
3824	Albert Rolbin	Gabrielle Lebeau 270 St Marcel	147-53
6626	Gagné, Brind'Amour Mme Yvonne	Brind'Amour, Mme Yvonne Gagné 166-16ième Ave.	149-46
3255	Brind'Amour Mme Philippe	do	145-388
2923	Succ Aman Cardin	Mme Aman Cardin 2ième Rang R.R.No.4	144-306
3213	do	do	145-336
7264	do	do	P.150-65, 66
7568	Denis Généreux	Deus Généreux 55-11ème Avenue	151-134

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 11 MARS 1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
1178	Goudreau Mme Alice & Lafrenière J.O.	Gaudreau Mme Alice & Lafrenière J.O. 487 Brock	P. 114 E
1179	Goudreau Mme Alice & Lafrenière J.O.	Gaudreau Mme Alice 487 Brock	P. 114 E
2023	do	do	1-21 E
2423	Goudreau Mme Alice Bachand	do	P. 206 E
4665	Hénault Screen Art	Hénault Bernardin 572 Bruno	156-150-151
4666	do	do	156-151
5985	Fréchette & Guilbault 515 St Pierre	Fréchette Almanzor & Guilbeault Wellie 515 St Pierre	162b (82-83-84) Gr
7726	Edouard Geoffroy	Lucien Geoffroy a/s Roland Courchesne R. R. No. 1 D'Ville	P. 151-310
4040	Dame Eva Pigeon Laflamme	Pierre Laflamme 417 F. Hériot	$\frac{1}{2}$ Bâtisse sur P.28-15
4040A	Mme Valérien Laflamme	Dame Eva Pigeon Laflamme	$\frac{1}{2}$ bâtisse sur P.28-14 $\frac{1}{2}$ lot P. 28-14
8124	Mme Jeanne C. Leblanc 60 Holmes	-- Diminution de \$350.00	-- Résolution Conseil 124/2/58
3896	Roy Alfred 201 Lowring	Roy Mme Alfred 414 St Jean	147-157

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 11 MARS 1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
3288	M. & Mme Arthur Proulx 164-18e Avenue	Arthur Proulx 164-18e Avenue	145-430
6623	M. & Mme Rajotte	Arthur Rajotte 105-7e Avenue	149-44 P.149-43
2273	Wellie Généreux	Roland Boisselle 572D rue Des Ecoles	PlA-3, 4A (4-5), 4-4, 5-8, 6-14
2396	Dr. Lafond & Vachon	Pelletier Dr. Noel Lafond Dr. J.J. Vachon Dr. R. 451 Lindsay	P. 111 E
1150	Liboire Trépanier	Paul Leclerc 253 Dorion	P. 74 E
6071A	A. Baril 75 St Pierre	Nadeau Benoit 124 St Philippe	P 162b-150 Gr
6071	Benoit Nadeau 124 St Philippe	-- Augmentation de \$3,550	(\$8,150 au lieu de \$4,600.00)
1144	Lamothe Aimé	-- Augmentation de \$10,875	(\$18,100 au lieu de \$7,225)
242	Armand Grenier	Roger Grenier	44-18. NE
6640	Oscar Deshaies 114-7e Avenue	Deshaies Mme Oscar 114-7e Avenue.	149-61

24 mars 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville le 24 mars 1958, cette assemblée en étant une régulière aux termes du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Rodolphe Mochon, Eddy Perreault, et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Tout au début de la séance, Son Honneur le Maire transmet au trésorier de la Cité, M. Roland Tessier, les félicitations du Conseil et de la population à l'occasion de ses 25 ans de service à l'emploi de la Cité. Monsieur le Maire note les nombreuses qualités de coeur et d'esprit de M. Tessier, et il s'attarde surtout sur sa grande ardeur au travail, sa ponctualité et son honnêteté. Il termine sa courte allocution en présentant au Trésorier une superbe montre.

Le Greffier procède ensuite à la lecture du procès-verbal du 10 mars 1958. Après avoir suggéré quelques corrections, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

On passe à la correspondance et il est donné lecture:

- d'une lettre de remerciement des Jeunesses Musicales du Canada dans laquelle cette association remercie la Cité pour avoir si aimablement reçu les délégués J.M.C. à l'occasion de leur dernier congrès national tenu à Drummondville en fin de février.
- d'une lettre de MM. Luke, Little & Thibaudeau, architectes de l'usine Drummond Business Forms, laquelle informe le Conseil du fait que cette usine est presque totalement occupée à l'heure présente, mais que l'acceptation finale des travaux ne pourra être faite avant quelques mois. Le Conseil ne peut accepter cette explication et charge l'échevin Sigouin de rencontrer les personnes concernées afin de hâter cette acceptation finale.
- d'une lettre de la Canadian Celanese dans laquelle on souligne le fait que les travaux de réparation

à l'ascenseur de l'édifice Roessel n'ont pas été entièrement complétés. L'échevin Mochon explique que le parachèvement de ces travaux devrait être fait d'ici quelques jours.

- d'une lettre de M. Lucien Lapointe qui offre ses félicitations au Conseil pour la ferme attitude que celui-ci a prise contre l'augmentation des taux téléphoniques.
- d'une lettre de Me. André Biron, procureur de MM. Roméo Belleville et Aimé Lamothe, qui avoue son manque de succès dans ses tentatives d'obtenir du Canadien Pacifique une servitude sur les terrains de cette compagnie afin de permettre à la Cité d'y poser des canalisations d'aqueduc et d'égoûts. Il suggère à la Cité d'user de son influence auprès de cette compagnie afin d'obtenir cette servitude.

Il est proposé par l'échevin Eddy Ferreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le greffier communique de nouveau avec les autorités du Canadian Pacific afin d'obtenir au moins une servitude initiale de 20 pieds pour l'enfouissement de nos conduites d'eau et d'égoûts.

ADOPTE

L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion d'un règlement aux fins de donner le nom de "RUE DAVID" à la ruelle qui longe le Garage Montplaisir à partir de la rue Lindsay jusqu'à la rue Dorion.

En rapport avec l'installation d'une enseigne par la compagnie British Petroleum au coin des rues St Jean et Boulevard St Joseph, le greffier est prié de communiquer avec cette compagnie afin d'obtenir par écrit la certitude que cette dernière déplacera à ses frais la base de ciment et le poteau soutenant cette enseigne en aucun temps, sur demande de la Cité.

Le Conseil prend connaissance d'une réclamation présentée par M. Trefflé Thouin pour dommages subis par son épouse à l'occasion d'une chute sur le trottoir, près du 82 St Albert le 31 décembre dernier. Comme l'enquête n'a révélé aucune responsabilité de la part de la Cité, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que la Cité nie toute responsabilité en cette affaire.

ADOPTE

Le Conseil est de même mis au fait d'une réclamation de M. Denis Mc Mahon qui aurait abimé un des pneus de sa voiture-automobile en passant dans un trou du pavé près du pont de la rivière St François.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité refuse d'admettre aucune responsabilité en rapport avec les dommages subis par M. McMahon.

ADOPTE

Le greffier donne lecture d'une lettre de l'Amicale des Frères de la Charité dans laquelle le président de cette association en explique les buts et demande l'aide financière de la Cité. Comme on le sait, cette association ambitionne d'amasser chez le public un montant de \$15,000. qui servira à défrayer le coût d'études supérieures pour les finissants de l'école Secondaire St Frédéric.

Son Honneur le Maire détaille tous les bienfaits d'une telle initiative, et il est appuyé dans sa déclaration par l'échevin Sigouin qui propose, et est secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité reconnaisse tout le bien d'une telle initiative en votant à l'Amicale des Frères de la Charité un octroi de \$200.00.

ADOPTE

La Société Canadienne du Cancer tiendra sa prochaine campagne du 7 au 30 avril, et à cette occasion elle demande aux premiers magistrats d'émettre une proclamation publique. Cette société compte sur la générosité de la Cité afin de lui aider à atteindre son objectif de \$4,000.00.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault que la Cité reconnaisse l'utilité de cette société en lui octroyant un montant de \$40.00 qui l'aidera à atteindre son objectif et lui permettra de continuer son oeuvre admirable vis-à-vis les personnes atteintes de cancer.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une demande de l'Association des Jeunes Chômeurs de Drummondville qui annoncent la formation récente de leur association et prient le Conseil de les exempter du paiement d'un montant de \$10.00 pour la location de la Salle des Délibérations qu'ils ont utilisée le 4 mars dernier. Le Conseil se rend généreusement à leur demande et souhaite à cette jeune association tout le succès possible.

Lecture est donnée d'un règlement adopté par la Municipalité du Comté de Drummond en rapport avec l'achat du Bureau de Poste de la rue Girouard. Selon ce règlement la quote-part de la Cité de Drummondville s'élève à la somme de \$4,629.80 sur un paiement total annuel pour les prochaines 4 années de \$6,250.00.

En conformité avec l'article 538 de la Loi des Cités et Villes, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le trésorier soit autorisé à préparer immédiatement un rôle général de perception comprenant toutes les taxes, tant générales que spéciales, alors imposées, en les mentionnant séparément.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une convention à intervenir entre la Cité et l'Oeuvre des Terrains de Jeux concernant les opérations de cette association pour l'année 1958.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que les termes de cette convention soient acceptés et que le maire et le greffier soient autorisés à la signer au nom de la Cité.

ADOPTE

On se souvient que la Compagnie Southern Canada Power avait demandé il y a quelque temps une servitude sur les terrains appartenant à la Cité et portant les nos 162b-281-283 et P. 162b, et des clauses du document présenté par cette compagnie n'étant pas acceptables par le Conseil, la compagnie avait été priée d'amender cet article. Elle présente maintenant cet amendement, et comme il engagerait la Cité dans le paiement des frais de déplacement des lignes électriques, le Conseil croit devoir remettre cette proposition à l'étude.

L'échevin Mathieu rend compte de certaines recherches qu'il a effectuées afin de retrouver un procès-verbal concernant le 3ème Rang (Boulevard St Joseph). Devant ses difficultés l'échevin Mathieu propose, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, qu'une personne soit engagée pour faire un relevé de tous les documents qui sont en la possession de la Cité et qui se rapportent au comté avant l'incorporation de Drummondville comme village.

ADOPTE

Seconde lecture est donnée du règlement No. 479 qui prévoit l'homologation de certaines parties de terrains sur le 4ème Rang.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Joseph Bibeau que le règlement No. 479 soit adopté.

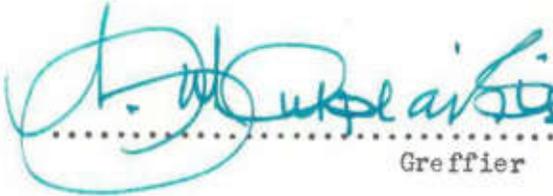
ADOPTE

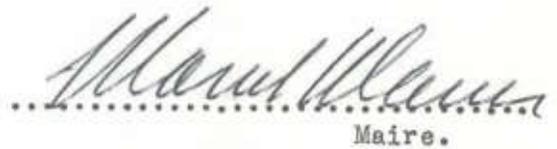
Première lecture est donnée des règlements Nos. 480 (jardiniers-paysagistes) et 481 (amendements au règlement de construction.)

En terminant, Son Honneur le Maire souligne le travail accompli par la Fédération des Ligues du Sacré Coeur contre la littérature immorale.

Il mentionne aussi le plaisir qu'il a eu de recevoir la visite du maire et de quelques échevins de la ville de Coaticook qui sont venus s'informer sur place des mesures prises par la Cité pour combattre la mauvaise littérature.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière se réunissent ensuite en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le Comité entame l'étude du programme de travaux publics pour l'année 1958.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Enfants Dame A. Coté, 1 mois; France St-Yves, 1 mois; Réal Blanchard, 1 mois; Enfants Michaud, pension à l'Orphelinat à compter du 1er avril; Léona Lizotte, 1 mois; Richard Milot, 2 mois; Raymond Desroches, 2 mois; Monique Pinard, 1 mois; Dame Delphé Beaulieu, 3 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Dame Jean Noel Dubuc, Yvon Salois, Gaston Hains, Dame Ludger Rivard & Danielle, Dame Fernand Brochu, Dame Léo Vallée et l'enfant, Gilberte Chainé, Claire Jutras, Jacques Robidas, Gaston Lemire, Alain Boulanger.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

Le 14 Avril 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville le 14 avril 1958, cette assemblée en étant une régulière aux termes du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Rodolphe Mochon, Eddy Perreault et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 24 mars 1958. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité pour la période se terminant le 14 avril 1958. Ces comptes se totalisent à la somme de \$100,229.13, dont \$90,614.08 au compte budget et \$9,615.05 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

On passe ensuite aux mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 14 avril 1958. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les mutations de propriété à la date du 14 avril 1958 soient acceptées.

ADOPTE

Le greffier passe ensuite à la correspondance et il est donné lecture:

- d'une lettre de la compagnie B.P. Canada Limited qui assure la Cité de sa coopération quant au déplacement d'une enseigne publicitaire. La compagnie se déclare prête à déplacer cette enseigne en aucun temps, sur simple demande de la Cité.

- d'une lettre de l'Honorable Roméo Lorrain, Ministre des Travaux Publics de la Province, qui accuse réception de la demande faite par le Conseil de revêtir d'asphalte le tablier du pont St François. Il informe le Conseil que ses ingénieurs ont reçu instruction de faire une inspection en vue de préparer un rapport.
- d'une lettre du directeur de l'aviation civile, M. J.R.K. Main, au sujet de l'aménagement projeté de l'aéroport de Drummondville. Une enquête est présentement à se faire à ce sujet.
- d'une lettre de la Chambre de Commerce qui répond à la demande du Conseil d'installer une enseigne indicative à la sortie du pont Mercier.
- d'une lettre de la Fédération Diocésaine des Ligues du Sacré-Coeur de Nicolet, sous la signature de M. Sylvio Charlebois, contenant des félicitations à l'endroit du Conseil pour sa position énergique contre la littérature immorale.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de T.V.Télé-communication Drummond Inc. dans laquelle cette compagnie demande le renouvellement de la convention signée en mars 1956 entre elle et la Cité de Drummondville. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier que la Cité consente le renouvellement de cette convention aux mêmes termes et conditions.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'un rapport du Chef de Police concernant la création d'un comité d'examineurs chargé de recevoir les applications des futurs candidats-policiers. Selon ce rapport, le constable Gaston Crépeau sera chargé de la réception des applications, le docteur Irénée Dufresne fera subir aux candidats un examen médical et le professeur Roland Nadeau, assistant-directeur de l'École des Arts et Métiers, fera subir l'examen clérical.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les recommandations contenues dans ce rapport du Chef de Police soient acceptées, et que la nomination des personnes y mentionnées soit sanctionnée.

ADOPTE

Lecture est donnée d'un rapport du ministère de la santé et d'une autorisation concernant le mode d'opération de la compagnie Drummond Pulp and Fiber. D'après ce rapport, le système actuellement employé par cette compagnie est autorisé, mais le système futur 2 devra subir certains

modifications avant d'être autorisé et le système 3 est entièrement désapprouvé.

Une demande de la Southern Canada Power qui avait déjà fait l'objet d'une étude assez intense au cours des séances précédentes, revient une autre fois sur le tapis. Il s'agit d'une demande de servitude de la part de cette compagnie pour le passage de ses fils au dessus des lots 162B-281, 283 et P. 162-B.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Gauthier, qu'une servitude de passage soit consentie à la compagnie Southern Canada Power par la Cité de Drummondville sur ses lots 162B-281, 283 et P. 162-B, avec privilège cependant pour la Cité, ses successeurs ou ses ayants droits, d'annuler telle servitude en aucun temps, sur paiement à la compagnie d'une somme de \$20.00, tel montant étant reconnu comme le coût de déplacement des dits fils, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tel document au nom de la Cité.

ADOPTE

L'échevin Rodolphe Mochon donne avis de motion d'un règlement autorisant certains travaux publics à être effectués en 1958, et l'approbation des montants nécessaires à cette fin.

L'échevin Pierre Mathieu donne avis de motion d'un règlement autorisant la Cité à vendre une partie de rue, au point de jonction des rues Gosselin et Mitchell.

Le Conseil prend connaissance d'une réponse de M. F.A. Pouliot, Surintendant Général du Canadian Pacific Railway, dans laquelle il exprime une fois de plus son hésitation à consentir une servitude sur les terrains de sa compagnie pour l'installation de conduites d'égoûts et d'aqueduc devant desservir les propriétés de MM. Roméo Belleville et Aimé Lamothe.

Cette question est laissée en suspens pour le moment en attendant un projet de proposition qui sera formulé par Me. André Biron, procureur des deux citoyens concernés dans cette affaire.

Le Conseil est appelé à autoriser certains changements aux devis de l'immeuble Drummond Business Forms. Ces changements donneraient à la construction une plus-value de \$2,379.30.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Joseph Bibeau que ces changements aux devis de l'immeuble Drummond Business Forms soient acceptés.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que l'échevin Joseph Bibeau agisse en qualité de pro-maire pour les prochains trois mois.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'un mémoire présenté par l'Association des Jeunes Chômeurs de Drummondville. D'après ce mémoire, les membres de cette association demandent:

- 1° des cours d'anglais, de métiers, des test d'orientation, des cours de personnalité et des cours de culture physique. En réponse le Conseil prie les membres de cette association de faire part de leur désir au président de la Commission Scolaire, Me. Paul H. Moisan.
- 2° des loisirs organisés. Son Honneur le Maire leur suggère de demander à la Commission Scolaire l'usage gratuit du Gymnase St Frédéric.
- 3° Les membres aimeraient avoir gratuitement l'usage de la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville pour leurs réunions, et ils apprécieraient si son Honneur le Maire voulait leur faire l'honneur de sa présence à une de ces réunions. Le Conseil accorde volontiers cette permission et Son Honneur le Maire promet de prendre part à l'une de leurs futures assemblées.
- 4° Ces jeunes chômeurs reconnaissant leur impuissance à solutionner leurs nombreux problèmes expriment le désir de se voir aider par un comité consultatif composé de citoyens de Drummondville. Monsieur le Maire offre de les aider dans la composition d'un tel comité.

Vient ensuite un autre mémoire présenté par l'Association des taxis. D'après ce document, les membres de cette association demandent au Conseil l'application de la clause d'assurance obligatoire prévue au règlement 462 à condition cependant que le Conseil lui permette une augmentation de ses revenus de façon à pouvoir absorber le montant de la prime d'assurance.

L'association insiste sur la question de récidive et elle demande au Conseil d'appliquer à la lettre les prescriptions de la loi provinciale et du règlement municipal en ce qui concerne les infractions à la loi des liqueurs. Le Conseil promet sa collaboration entière à ce sujet mais ne désire pas empiéter dans le domaine provincial.

Quant au soi-disant transport illégal de passagers aux usines par des propriétaires d'automobiles privées, le Conseil désire s'en tenir au règlement actuel.

L'association insiste aussi sur une diminution de 60 à 45 du nombre des permis de taxi. Le Conseil n'est pas en faveur d'une

diminution car il croit sage de maintenir le service actuel pour le bénéfice de la population.

Une fois de plus le problème des chauffeurs de taxi qui ne consacrent pas tout leur temps à ce métier revient sur le tapis, et après un échange d'opinions entre M. Croteau et l'échevin Antonio Baril, ce dernier propose un plan qui constituerait une solution peut-être acceptable. En l'occurrence, il demande à l'association de l'étudier sérieusement.

Le dernier item au mémoire de l'association porte sur une augmentation de \$2.00 à \$3.00 pour les périodes d'attente de la voiture-taxi. Comme une augmentation assez substantielle a déjà été accordée l'an dernier, le Conseil ne croit pas nécessaire de consentir l'augmentation présentement demandée.

Le Conseil prend connaissance d'une convention temporaire sous seing privé en date du 25 mars 1958 signée par M. Ernest Forcier et attestée avec un projet d'acte de vente aux termes duquel M. Forcier vend à la Corporation de la Cité de Drummondville, une partie du lot 162B-60-1 et du lot 162B-60-2 du cadastre de Grantham, avec les bâtisses y érigées, pour le prix de Sept mille dollars (\$7,000.00) comptant, avec possession immédiate et aux conditions ordinaires et aux autres conditions mentionnées dans le susdit projet d'acte.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Maurice Siguin, que la Corporation consente l'acquisition dudit immeuble aux conditions mentionnées au projet d'acte susdit et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte ainsi que tous documents-accessoires, et à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance d'une convention temporaire sous seing privé en date du 25 mars 1958 signée par M. Ernest Forcier et attestée, accompagnée d'un projet d'acte de Vente aux termes duquel la Corporation de la Cité de Drummondville vend à M. Ernest Forcier, une partie du lot 162B-60-2 du cadastre de Grantham, ainsi que la maison à deux logements érigée sur le lot 162B-263 du susdit cadastre et portant les numéros civiques 179 et 181 rue St Henri, pour le prix de deux mille cinq cents dollars (\$2,500.00) comptant aux conditions ordinaires et aux conditions mentionnées dans le susdit projet d'acte de vente.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Corporation consente la vente dudit immeuble aux conditions mentionnées au projet d'acte susdit, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte ainsi que tous documents-accessoires, et à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos.

ADOPTÉ

Pour faire suite à une résolution qui a été adoptée au cours de l'année 1957 par laquelle le Conseil prenait une option sur une partie de terrain appartenant à M. J.O. Montplaisir et située sur la Rive Nord (185 N.S.), le Conseil exprime l'opinion qu'il serait bon de s'attaquer immédiatement à la préparation du contrat de vente à intervenir, afin que la Cité soit propriétaire en bonne et due forme de ce terrain lorsque le ministère de la Voirie Provinciale décidera d'entreprendre les travaux d'aménagement d'un chemin à travers ces terrains.

Dix-sept propriétaires résidant sur le Boulevard Garon présentent une requête à l'effet d'enlever du centre de ce boulevard des pins qui y ont été plantés il y a une couple d'années et dont l'apparence actuelle laisse quelque peu à désirer. Le Conseil réfère cette question à l'échevin Matthieu et décide d'attendre son rapport avant de prendre une décision à ce sujet.

Première lecture est donnée du règlement 482, lequel donne le nom de "DAVID" à la rue qui longe le garage Montplaisir de la rue Lindsay à la rue Dorion.

Seconde lecture est donnée du règlement No. 480 lequel établit le montant du permis à être payé par les jardiniers-paysagistes à \$25.00 par année.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le règlement No. 480 soit adopté.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 481 qui prévoit certaines modifications au règlement No. 377 (Construction). Le Conseil décide de remettre ce règlement en 3e lecture afin de pouvoir y apporter une étude toute particulière.

Le Conseil entend M. Léo Coté de Rougemont, propriétaire d'une bâtisse sur le boulevard Bernard, qui se plaint d'avoir reçu un compte de \$9.00 au titre d'enlèvement des vidanges, alors qu'en raison de son absence de la ville, il ne jouit aucunement de ce service. Son Honneur le Maire fournit à M. Coté les explications nécessaires et celui-ci s'en déclare satisfait.

Au cours de la conversation, il informe le Conseil que cette bâtisse est à vendre ou à louer pour des fins industrielles aux conditions jugées convenables par le Conseil.

Son Honneur le Maire offre d'une façon fort spirituelle les félicitations du Conseil à M. Gérard Bergeron, journaliste qui a été récemment élu Grand Chef Honoraire de la tribu des Abénaquis d'Odanak.

Il rappelle que la Semaine du Textile aura lieu cette

année du 4 au 10 mai, et il demande aux journalistes présents de bien vouloir en faire mention dans leur journal respectif.

Il demande aussi aux journalistes de noter que la semaine du nettoyage à Drummondville aura lieu du 28 avril au 3 mai prochain.

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une constatation qu'il a faite au cours d'un voyage à Montréal alors qu'il est descendu au terminus de l'est de la compagnie de Transport Provincial. Il a remarqué que le distributeur de journaux de cet endroit public semblait s'enorgueillir d'avoir en magasin un assortiment complet de journaux, revues, brochures d'une qualité littéraire et morale très douteuse. Il recommande, et il est appuyé en cela par une proposition de l'échevin Antonio Baril, lequel est secondé par l'échevin Armand Gauthier que des représentations soient faites à la compagnie de Transport Provincial afin que le dépositaire de journaux de cet endroit soit prié d'épurer son kiosque à journaux.

ADOpte

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier que la séance soit ajournée au lundi 20 avril 1958.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière se réunissent ensuite en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

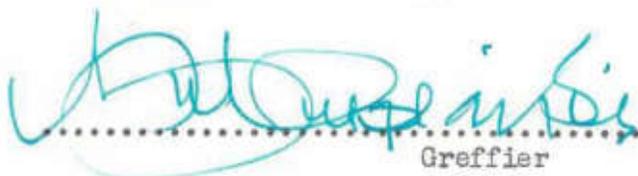
Le Comité prend connaissance d'une plainte de la compagnie Templan Spinning Mills relative à la mauvaise construction du plafond de cette usine. L'échevin Rodolphe Mochon est prié de s'occuper de cette affaire et de présenter un rapport au Conseil.

Le Comité prend connaissance d'un rapport du docteur Marcel Frenette concernant l'état de malpropreté de certaines parties du marché municipal. L'échevin Perreault fournit certaines explications à ce sujet et le comité le prie de bien vouloir demander des soumissions pour le nettoyage et la peinture de cette bâtisse.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
 Nicole Blanchette, 1 mois; Marcel Dionne, 1 mois; Louise Courchesne, 2 mois; Réal Groulx, $\frac{1}{2}$ pension 2 mois; Diane Dugré, $\frac{1}{2}$ pension, 2 mois; Dame Arthur Lefebvre, $\frac{1}{2}$ pension, 2 mois; Ghislaine Gauthier, $\frac{1}{2}$ pension, 1 mois; Danielle et Francine Rivard, 2 mois; Denis Lambert, $\frac{1}{2}$ pension 1 mois; Daniel Lessard $\frac{1}{2}$ pension, 2 mois; Pierre Dubois, $\frac{1}{2}$ pension 2 mois; Dame Vve Georges Leduc, $\frac{1}{2}$ pension, 2 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
 Réal Toutant, Georges Lemire, Alice Proulx, Dame Philippe Gaudet, Dame Vve Michel Jutras, Mlle Réjeanne Courchesne, Lorraine Bouchard.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


 Greffier


 Maire.

21 avril 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue au lieu et heure ordinaire des séances de ce Conseil le 21 avril 1958, cette assemblée étant un ajournement de celle du 14 avril 1958.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, André Cloutier et Rodolphe Mochon, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Le Conseil continue l'étude de certains amendements à être apportés au Règlement de construction (No. 377). Ces amendements portent plus spécialement sur une définition plus précise de l'alignement des constructions, sur les panneaux-réclames, sur les postes d'essence, sur les escaliers extérieurs, sur les auvents et sur la classification de la rue Notre-Dame (de St Pierre à Bruno) comme rue résidentielle.

Son Honneur le Maire note avec orgueil les succès obtenus par un de nos employés de la Voirie, M. Ludovic Pinard, qui a brillamment décroché un certificat d'ingénieur en électricité d'une école spécialisée.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les félicitations du Conseil soient adressées à M. Ludovic Pinard, employé de la voirie municipale, pour les succès qu'il s'est mérité dans l'étude post-scolaire de la science de l'électricité; que les employés de la Cité soient incités à suivre l'exemple de cet employé modèle.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 14 AVRIL
1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain.</u>
4058(Gos.) 4012(Dionne)	Cie J.A.Gosselin	Majoric Dionne 240 rue Mitchell	P. 28-17 Sud
4058(Gos.) 4012(Dionne)	Majoric Dionne 240 Mitchell	Cie J.A.Gosselin	P. 28-18 Sud
2037	Georges St Jacques 1051 Blvd. Mercure,	Mc Coll Frontenac Montréal Qué.	1-34 E
2041	St Jacques, Jacques	Georges St Jacques 1051 Blvd. Mercure	P. 1-39 E
126	Chalet démoli - dimi- nution de \$100.00	Ernest Poitras 117-9e Avenue	P-1 N
7240	Bâtisse démolie	Connelly Gérard 471 Brouillard	Bâtisse sur lot P 150-40-41
3206	Succ. Maurice Grondin	Germain Lépine 217 St Damase	145-330
4575	Henri Berthiaume 462 Bruno	Raymond Luneau 103 St Alphonse	P 156-46 Gr.
4576	do	do	P 156-47 Gr.
4008	Jeanne Paris Arthabaska	L. G. Vigneault 136 Cockburn	15-1 Sud
92a	Jeanne Paris Arthabaska	Taxi Drummond Rue Hériot	Bâtisse sur lot P-63 Ouest
6797	Courchesne Armand 20 St Eusèbe	Lafond Benjamin 139 St Damien	P 149-246½
2461	Blanchard & Millet 112 Lindsay	Janelle Clément Drummond Welding Supply 159 Dumoulin	298 E

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 14 AVRIL
1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
4599	Millet René 112 Lindsay	British American Oil 1945 Graham Blvd. Town of Mount Royal	P 156-83
4598	Bowman M. 4874 Blvd. St Laurent Montréal, Qué.	British American Oil 1945 Graham Blvd. Town of Mount Royal	156-P82, 156-83 Gr.
5020	André Déry 494 St Alfred	Gosselin Roland Rue Bruno	158-23 Gr.
4660	F. Géliveau	Raoul Héroux & A. Thibodeau 2 Blvd. Bernard	156-145
4067	Laurent Lemoyne	Frédéric Doucet 173 Blvd. Garon	P. 28-56 Sud P. 28-55 Sud
4353	Ducharme Alphonse	Marcel Laporte (Succ.) 589 Villeneuve	153-197 Gr.
3865	Démolition à créditer \$1,250	Houle & Frères 251 St Marcel	Bâtisse sur lot 147-116
2144	Elphège Guay 212 Cartier	Mme Elphège Guay 212 Cartier	2-115 E
7224	Mme James Chapados 21 St Frédéric	James Chapados 21 St Frédéric	150-21
2604	James Chapados 21 St Frédéric	Mme James Chapados 21 St Frédéric	143-5 145-341
7624	Mme Eugénie Chapados 21 St Frédéric	Mme James Chapados 21 St Frédéric	151-207

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 14 AVRIL
1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
7625	Mme Eugénie Chapados 21 St Frédéric	Mme James Chapados 21 St Frédéric	151-208
7738	Louise Dessalliers	Mme Louise Dessalliers Boucher 10-15e Avenue	151-320
5032	Coté Roland	Coté Ubald 465 Surprenand	158-37 Gr
8136	Roland Dupuis	Comité Paritaire Const. 491 Marchand	153-90
1183	Erreur de calcul	Arthur Dussault	P. 118 E. diminutio \$25.00
6071 A	Benoit Nadeau	Antonio Baril	P 162b-150 (16X97)
6071 A	do	Drummond Hosiery Ltd.	P. 162b-150(34X97)
6071	do	Antonio Baril Benoit Nadeau Henri Lemoyne	162b-150
3676	Jos. Pelchat	T.V.Télécommunication	146-180
4250	Emma Pépin 183 Lindsay	Cité	P. 152 S.
7451	Lionel Beausoleil West Orange N. J. USA.	Mme Blanche Marchand 319 St Jean	151-3
2033	Mme Lucien Forcier	Lafond Dr. Jean Jacques 158 St Louis	1-31 2-2 Est.
1101 1100	Alexis Lupien	Joseph Antoine Lupien $\frac{1}{2}$ Maria Lupien $\frac{1}{4}$ Imelda Lupien $\frac{1}{4}$ 36 Bellevue	52-(35-36) Est P. 52-35 Est.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE
MUTATIONS DE PROPRIETE AU 14 AVRIL
1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
2647	Jules Tétreault	Omer Métayer 517 A Brock	143-61
4732	Emilien Gagnon	Mlle Irène Camiré 430 Cockburn	156-228
4232	Lionel Marais	Albin Béland	P. 143 Sud.

28 avril 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 28 avril 1958, cette assemblée en étant une régulière aux termes du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Rodolphe Mochon, Eddy Perreault, Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Le Greffier donne lecture du procès-verbal des assemblées du 14 et 21 avril 1958. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les procès-verbaux de ces deux assemblées soient adoptés.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de Me. Marcel Nichols, procureur de l'Association des Taxis de Drummondville, qui demande au Conseil la faveur d'une nouvelle entrevue afin de lui présenter certains faits nouveaux en rapport avec les amendements suggérés par cette association. Son Honneur le Maire, de concert avec les membres du Conseil, se déclare prêt à recevoir l'exécutif de l'Association, jeudi prochain, le 1er mai.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que l'option consentie par M. Roger Montplaisir à la Cité le 1er août 1957 et portant sur une partie de terrain située sur la Rive Nord (185 N.S.) pour le prix de \$3,500.00 soit acceptée; que l'ingénieur de la Cité soit prié de préparer un plan indiquant les dimensions exactes de cette partie de terrain et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tous documents relatifs à cet achat.

ADOPTE

Au chapitre de la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de M. Robert Bernard, député, au sujet de l'acquisition par la Cité d'une partie de terrain située sur la Rive Nord de la Cité dont le Ministère de la Voirie Provinciale aurait besoin pour l'amélioration de la route conduisant du pont de la Rivière St François à l'entrée du nouveau pont sur la route No. 9. Monsieur Bernard recommande à la Cité de se porter acquéreur de cette partie de terrain immédiatement afin que le redressement du chemin et son élargissement soient entrepris dès cette année.

- Une lettre de la Chambre de Commerce des jeunes qui offre des félicitations au Conseil pour la campagne qu'il a entreprise contre les publications immorales.
- Une lettre de la Compagnie de Transport Provincial en réponse à une remarque faite par le Conseil lors de la dernière séance et qui nous informe que la concession de journaux au Terminus de l'Est, à Montréal est opérée par les restaurants Macy's. La direction de ces restaurants est avisée du fait que le concessionnaire offre en vente des journaux de qualité douteuse.
- Une lettre du Collège Canadien des Armoiries qui offre à la Cité de fabriquer un livre d'or au prix de \$160.00.
- Une lettre de Canadian Oil Company dans laquelle on demande au Conseil si la Cité consentira à rembourser cette compagnie des frais occasionnés par le déplacement de ses installations près du futur viaduc. Le Conseil rendra sa décision après qu'il aura obtenu certains détails essentiels.
- Une lettre de Dominion Textile Company qui remercie Son Honneur le Maire de sa présence à une assemblée tenue le 10 avril dernier par l'Association des Textiles.
- Une lettre du Comité du Centenaire de la Colombie Britannique sous la signature du Premier Ministre de cette province qui invite le Maire et les membres du Conseil à le visiter à l'occasion des grandes fêtes qui seront mises sur pied lors du centenaire de cette province.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil remercie sincèrement le Premier Ministre de la Colombie Britannique de son aimable invitation et lui transmette ses meilleurs vœux pour un succès complet des grandes fêtes qui s'y tiendront bientôt à l'occasion du centenaire de cette province.

ADOPTE

Lecture est donnée des mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité à la date du 28 avril.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

L'échevin Pierre Mathieu fait rapport au Conseil d'une entrevue qu'il a eue avec M. Ferdinand Blais, architecte, concernant certaines déficiences au plafond de l'usine Templan Spinning Mills. MM. Audet & Blais, architectes, ont l'intention de rencontrer bientôt le Conseil à ce sujet.

Concernant le coût du déplacement de certains poteaux appartenant à la Southern Canada Power et au Bell Telephone, au coin des rues Corriveau et Marchand, le Conseil décide de garder toute décision en suspens pour le moment en attendant d'avoir plus de détails sur cette affaire

Lecture est donnée d'une lettre envoyée par M. Roméo Belleville à M. F.A. Pouliot, surintendant général du Canadian Pacific, concernant le droit de passage à être obtenu de cette compagnie pour le posage d'égoûts desservant sa propriété.

Lecture est aussi donnée de la réponse de M. Pouliot à M. Belleville. D'après le texte de cette lettre, il semblerait que le Canadien Pacifique n'est pas intéressé à consentir une servitude perpétuelle sur une lisière de terrain de 12 pieds de largeur par 250 pieds de longueur et qui vaut, selon lui, au moins \$9,000.00

Seconde lecture est donnée du règlement No. 481 qui amende le règlement de construction No. 377. Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le règlement No. 481 soit adopté.

ADOPTE

Seconde lecture est donnée du règlement No. 482, qui donne le nom de "DAVID" à la rue qui longe le garage Montplaisir, de la rue Lindsay à la rue Dorion.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Armand Gauthier que le règlement No. 482 soit adopté.

ADOPTE

Première lecture est donnée des règlements No. 483 (autorisant la cession et la vente d'une partie du lot 28-25 à la compagnie J.A. Gosselin Limitée) et 484 (établissant un zonage de la Cité) et 485 (autorisant l'exécution de certains travaux publics et l'appropriation des montants nécessaires à cette fin.)

Le Greffier procède ensuite à l'ouverture des soumissions reçues pour les habits de police. Ces soumissions se lisent comme suit:

P E S A N T E U R

15/16 ozs. 16/17 ozs. 17/18 ozs. 18/19 ozs.

JEAN COTE ENRG.

--

--

--

\$ 70.00

(Taxe fédérale incluse)

	15/16 ozs.	16/17 ozs	17/18 ozs.	18/19ozs.
SAINTHILL LEVINE LTD	\$ 51.90	--	--	--
			(Taxe fédérale incluse)	
MAISON MICHEL	\$ 56.57	--	\$ 58.08	\$ 59.29
PAUL LECLERC	--			
CHEF.....	\$ 63.00	--		\$ 67.00
CAPITAINES-SERGEANT.....	60.00	--		64.00
CONSTABLES.....	57.50	--		61.50
			(Plus taxe fédérale)	

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la confection de 29 uniformes de police comprenant une tunique et deux pantalons soit confiée à la Maison Michel au prix de \$59.29, pour un tissu de 18/19 onces, taxe fédérale incluse, mais taxe provinciale en plus.

ADOPTE

Il est ensuite procédé à l'ouverture des soumissions pour l'achat de 29 paires de chaussures, "Doctor's Antiseptic" pour les policiers. Ces soumissions se lisent comme suit:

TRANS CANADA SHOE LIMITED	\$14.95 la paire
BENOIT MESSIER	13.89 " "
GEO GRENIER	13.75 " "
MANDOZA GODIN	16.80 " "

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier que la fourniture de 29 paires de chaussures pour nos policiers soit confiée à M. Georges Grenier au prix de \$13.75 la paire..

ADOPTE

On procède ensuite à l'ouverture des soumissions pour 14 $\frac{1}{2}$ douzaines de cravates noires destinées aux policiers. Ces soumissions se lisent comme suit:

JEAN COTE ENRG.	\$1.10 chacune
SAINTHILL-LEVINE LTD	0.90 "
MAISON MICHEL	0.83 "

Ant. Baril

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, ^{* secondé} que le plus bas soumissionnaire, soit La Maison Michel, soit favorisée de la commande de 14½ douzaines de cravates noires pour nos policiers, à raison de \$0.83 la cravate.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions produites pour la peinture de l'intérieur du marché. Ces soumissions se lisent comme suit:

LEO-PAUL LALIBERTE	\$ 1,562.80
FERNAND BRUNELLE	1,095.00
MARCEL TURENNE	1,185.00
HENRI BOILARD	1,827.90

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les travaux de peinture au marché public soient confiés au plus bas soumissionnaire, soit M. Fernand Brunelle, au prix de \$1,095.00, ce prix, comprenant la main d'oeuvre et la peinture.

ADOPTE

Lecture est donnée d'un rapport du secrétaire du Comité de Censure municipal dans lequel il soulève le cas de l'observance totale des désirs du Conseil concernant la vente de certaines publications à caractère moral douteux. D'après ce rapport, quelques marchands ont discontinué complètement la vente des publications prosrites par la fédération des Ligues du Sacré Coeur et le Comité de Censure Provincial, d'autres ont cessé partiellement cette vente, et enfin, un troisième groupe a continué comme avant à vendre toutes sortes de publications.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil envoie des félicitations au premier groupe, qu'il félicite aussi le second groupe, mais avec certaines réserves, et, enfin qu'il rappelle le troisième groupe à l'ordre en lui demandant sa coopération franche et sincère.

Il est aussi suggéré que le Conseil transmette au ministre de la Justice Fédérale les désirs de nos évêques d'obtenir une définition précise du mot "obscène".

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le Greffier et l'Ingénieur soient autorisés à demander des soumissions pour la construction des égouts et de l'aqueduc en rapport avec les travaux du viaduc.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fait quelques remarques appropriées au sujet de la propreté de nos rues. En plus de demander la coopération de tous les citoyens, il fait remarquer qu'il existe un règlement concernant la propreté qui prévoit l'imposition d'une amende de \$40.00 pour infraction. Il souligne le fait que cette amende n'a jamais été appliquée car la Cité a toujours cru que les citoyens voudraient se faire un devoir de tenir leur ville propre.

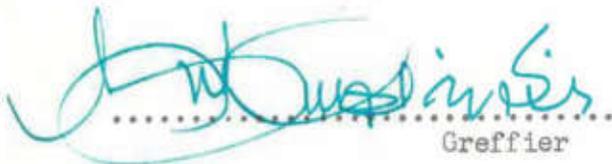
L'échevin Joseph Bibeau prie les cyclistes d'user d'une grande prudence dans la conduite de leur véhicule et il fait remarquer qu'il ne leur est pas permis de circuler dans les parcs de la Cité. Il les prie de bien vouloir s'abstenir de ce faire et de coopérer en tous points avec le département de police concernant les règles de la circulation.

Le Conseil entend en terminant M. Moquin concernant l'utilisation par la Cité de la propriété appartenant à sa mère, Dame Joseph Moquin, en regard avec l'élargissement du Boulevard St Joseph et la construction du viaduc sur cette même artère.

Le Conseil explique à M. Moquin les raisons pour lesquelles l'offre de \$17,820.00 a été retirée récemment et on lui suggère d'attendre encore quelque temps, jusqu'à ce que les plans définitifs soient produits par le Ministère de la Voirie Provinciale concernant l'élargissement de ce boulevard alors qu'une nouvelle proposition lui sera peut-être présentée.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier que la présente assemblée soit ajournée à jeudi prochain, le 1er mai 1958.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

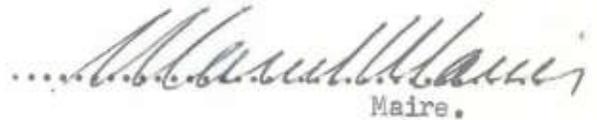
Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière
siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le cas d'Assistance Publique suivant est accepté: Fran-
cine Boisvert, 2 mois.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
Denis Leduc, Jean Guy Gazeille, Francine Mochon, Joseph Guevremont,
Marcel Provencher, Jean Paul Groulx, Raoul Ross, Henri Vigneault, Roger
Collard, Edonia Arpin, Maurice Vallière, M. & Mme Charles St Pierre,
Jacques & Carmen Gauthier, M. & Mme Roméo St Yves, Dame Clément Lefebvre,
Ernest Parent, Gaston Hains, Louise Cloutier, Jean Paul Gagné, Dame
Adrien Lauzière et Enfants, Dame Roland Bureau, D-me Gérard Carrier,
Claude Breton, Michel et Dame Georges Gingras.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 28 AVRIL 1958.

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
5009	Jacques Adam 67 Chemin du Golf	J. Mathieu Arsenault Des Forges	158-12
6095	La bâtisse avait été oubliée au rôle/57 &/58	P. H. Poulin 415 St Pierre	162b-181
6056	Héroux Raoul & Leclerc Napoléon	Armand St François 455 St Omer	162b-134
6057	Moisan & Leclerc	do	162b-135
4353	Marcel Laporte Succ. 589 Villeneuve	Mme Cécile Laporte 489 Villeneuve	153-197
1082	Mme A.M.Bilodeau	Jacques Lupien 104 St Georges	52-1-2
3210	Delphis Dubois 36-13ème Avenue	Exarée Marcotte 67A St Marcel	145-334½
74	Lucien Rousseau	Oscar Leblanc 209½ St Hubert, Montréal	P. 51- 0
6156	do	do	162b-248 Gr
5749	Wellie Brouin 710 St Pierre	Jn. Louis Pelletier 817 St Alfred	160a-240

1er Mai 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 1er mai 1958, cette séance étant un ajournement de celle du 28 avril 1958.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon, sous la présidence du Maire-Suppléant, Joseph Bibeau.

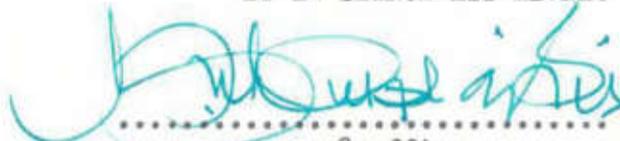
Le Greffier procède à la seconde lecture du règlement No. 485 qui prévoit l'exécution de certains travaux publics au cours de l'exercice financier 1958 et l'appropriation des montants nécessaires à cette fin.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le règlement No. 485 soit adopté.

ADOPTE

Monsieur le Maire-Suppléant fixe la date de la lecture publique au 12 mai prochain, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

12 mai 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 12 mai 1958, cette assemblée en étant une régulière aux termes du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Rodolphe Mochon, Eddy Perreault et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Après lecture de l'avis de convocation, le Greffier procède à la lecture publique du règlement d'emprunt No. 485, lequel prévoit l'exécution de certains travaux publics et l'appropriation des montants nécessaires à cette fin. Cette lecture est faite conformément aux exigences de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

A la suite de cette lecture son Honneur le Maire donne aux personnes présentes des explications concernant les travaux que le Conseil se projette d'accomplir cette année ainsi que la façon dont ils seront financés. M. Arthur Rochon, ancien président de la Ligue des Propriétaires, demande certaines explications concernant les dépenses budgétaires et capitalisées des années 1956 et 1957. Son Honneur le Maire ainsi que les échevins Maurice Sigouin et Antonio Baril se font un plaisir de lui fournir toutes les explications désirées en rapport avec le présent programme de travaux publics.

Le Greffier procède ensuite à la lecture des procès-verbaux des assemblées du 28 avril et 1er mai 1958. En raison de certains pourparlers entre le Ministère de la Voirie Provinciale et la Cité de Drummondville au sujet du tracé d'une partie de chemin sur la Rive Nord, l'échevin Maurice Sigouin suggère qu'une résolution adoptée à la séance précédente dans laquelle une option consentie par M. Roger Montplaisir était acceptée par la Cité, soit annulée quitte à l'adopter de nouveau lorsque les discussions actuelles seront terminées.

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril que les procès-verbaux de ces deux assemblées soient adoptés, avec la modification mentionnée plus haut.

ADOPTE

Au chapitre de la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- M. Fernand Dostie, sous-coordonnateur provincial de la Journée Nationale de la Défense Civile invite les autorités municipales à participer à cette organisation qui aura lieu vendredi le 19 septembre prochain. Le Conseil n'a aucune objection à accorder sa collaboration à la condition que les responsables de la Défense Civile locale y consentent.
- Le Conseil municipal de la ville de Magog demande à la Cité de Drummondville de l'appuyer dans ses efforts auprès du gouvernement fédéral pour éviter la grève projetée du Canadian Pacific. Le Conseil de la Cité de Drummondville a l'impression que cette grève est entièrement hors de son ressort et préfère n'intervenir en aucune façon.
- M. André Gingras, Inspecteur de la Fédération des Cais- ses Populaires, 54 rue Pépin, offre au Conseil ses remerciements pour les travaux de pavage qui seront prochainement entrepris sur sa rue.
- Le Journal de Richmond informe le Conseil que le Jeune Commerce de la région des Bois-Francs tiendra dans sa ville son prochain congrès annuel le 25 mai prochain. A cette occasion, il publie un numéro spécial et demande à la Cité de Drummondville d'y souscrire une annonce. Le Conseil regrette mais ne peut en l'occurrence se permettre cette dépense supplémentaire non prévue au budget des souscriptions publiques.

Pour faire suite à une correspondance déjà entreprise par la Cité avec le Terminus de l'Est de la Compagnie Provincial Transport, à Montréal, il est donné lecture d'une lettre reçue des restaurants Macy's dans laquelle on explique la manière d'agir des dépositaires de journaux de cette compagnie et où on offre une collaboration sincère et empressée en ce qui concerne la vente de certains journaux et revues à caractère moral douteux.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil prend connaissance d'une lettre des avocats Michaud, Mercier, Poulin, Denis & Cantin de Montréal, qui, au nom de leurs clients, la Société de Publication Merlin Limitée, qui publie le journal "Allô Police", met la Cité en garde au sujet de sa campagne contre la mauvaise littérature. Ces avocats menacent d'attaquer nos règlements en annulation devant la Cour Supérieure à moins que le Conseil ne déclare son intention de les annuler lui-même.

Son Honneur le Maire et les membres du Conseil demandent

au Greffier de bien vouloir répondre à ces avocats qu'il n'est pas dans leur intention de traîner les marchands de journaux de Drummondville devant les tribunaux mais qu'il s'efforce plutôt de les convaincre d'abandonner la vente d'une littérature qui n'a aucune qualité ni littéraire, ni morale.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. J.P. Michaud, propriétaire de la Rive Nord, qui demande que le pavage de sa rue soit fait au cours du présent exercice financier. L'échevin Pierre Mathieu est chargé de s'enquérir de la possibilité d'exécuter ce travail.

Lecture est donnée d'une lettre de MM. Goulet & St Pierre qui établissent un tarif de \$900.00 pour faire l'arpentage de la terre que la Cité a achetée de M. Eric Janelle. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que MM. Goulet & St Pierre soient chargés de faire ce travail d'arpentage selon les détails de leur lettre du 7 mai 1958 et suivant les exigences du notaire de la Cité, au taux de \$900.00.

ADOpte

Le Conseil est mis au courant d'une réclamation faite par M. Euclide Rodier qui, par l'intermédiaire de son avocat, réclame à la Cité un montant de \$33.00 pour le bris d'un pneu au marché St Joseph. Une expertise de ce pneu a été faite ce jour même par le garage Frank Gougeon et sa valeur avant l'accident a été établie à \$1.50. Le Conseil prie le Greffier d'offrir ce montant en règlement complet et final.

Comme le délai d'une heure s'est écoulé depuis la lecture publique du règlement No. 485, conformément à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté.

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité. Ces comptes se totalisent à la somme de \$41,093.99 dont \$40,984.53 au compte budget et \$109.46 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 12 mai 1958. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTÉ

En rapport avec l'aménagement du viaduc qui sera construit sous les voies du chemin de fer Canadien National, au Boulevard St Joseph, à Drummondville, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la compagnie d'utilité publique Southern Canada Power soit priée d'effectuer la relocation de ses poteaux et tours de soutien selon les plans préparés par l'Ingénieur de la Cité de Drummondville tel qu'approuvés par la Commission des Transports, et dans un délai à être fixé par l'ingénieur de la Cité. Le coût de telle relocation étant absorbé par la Caisse des passages à niveau selon les conclusions d'un jugement rendu par la Commission des Transports le 19 mars 1958 (No. 38329)

ADOPTÉ

Toujours en rapport avec la construction future du viaduc sous les voies du chemin de fer du Canadian National, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que la compagnie d'utilité publique Bell Telephone Co. soit priée d'effectuer la relocation de ses poteaux et tours de soutien selon les plans préparés par l'Ingénieur de la Cité de Drummondville tel qu'approuvés par la Commission des Transports, et dans un délai à être fixé par l'Ingénieur de la Cité. Le coût de telle relocation étant absorbé par la Caisse des passages à niveau selon les conclusions d'un jugement rendu par la Commission des Transports le 19 mars 1958. (No. 38329)

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault que la Cité accepte l'option à elle consentie le 30 juillet 1957 par M. Léonidas Guay, 282 Boulevard St Joseph, pour la vente à la Cité de Drummondville d'un emplacement de terrain connu et désigné sous le no. de cadastre 263-62 S. et 263-63 S. du canton de Grantham, que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité tous documents relatifs à cet achat.

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Cité accepte l'option à elle consentie le 30 juillet 1957 par M. Octave Brochu, 15 St Frédéric, pour la vente à la Cité de Drummondville d'un emplacement de terrain connu et désigné sous le no. de cadastre 150-18 et 150-19 S. du Canton de Grantham, avec bâtisses dessus érigées, que le maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité tous documents relatifs à cet achat.

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin André Cloutier que les locataires rédidant dans l'immeuble dont M. Léonidas Guay est propriétaire soient priés de quitter les lieux loués pour le 1er juillet 1958. Ces locataires résident aux numéros 276, 278, 280, 280A, 282 et 284 Boulevard St Joseph.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que les locataires occupant l'immeuble dont M. Octave Brochu est propriétaire soient priés de quitter les lieux loués pour le 1er juillet 1958. Ces locataires résident aux numéros 291, 293 et 295 Boulevard St Joseph.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'une lettre du Dr. J.B. Michaud, qui suggère au Conseil de refaire l'égoût desservant sa propriété. Cette question est laissée en sus pens en attendant le rapport de l'Ingénieur à ce sujet.

La Cité de Lachine a fait tenir à la Cité de Drummondville copie d'une résolution adoptée récemment et dans laquelle elle demande au Gouvernement Provincial d'être exemptée du paiement de la taxe de vente sur ses achats de chaux, d'alun, de chlore liquide, ainsi que sur tout équipement et appareils nécessaires à l'opération de son usine de filtration. La Cité de Lachine demande au Conseil de bien vouloir adopter une résolution du même genre afin de l'appuyer dans sa demande.

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Cité de Drummondville appuie la requête de la Cité de Lachine et demande au gouvernement provincial l'exemption du paiement de la taxe de vente sur tout achat de produits chimiques et d'équipement destinés à l'opération d'une usine de filtration.

ADOPTE

La demande de M. Ferdinand Allard, 408 rue Celenese, qui a déjà demandé au Conseil la permission de construire en face de son établissement un abri pour bicyclettes et piétons, est ramenée devant le Conseil pour décision. Le Conseil n'est pas opposé à ce que M. Allard construise un support pour bicyclettes selon les dimensions et le modèle utilisé par la Cité elle-même. Elle lui permettrait d'installer ce support en face de son établissement. Mais elle ne peut légalement lui permettre de

continuer l'érection de l'abri déjà commencé, et elle prie M. Allard de bien vouloir démolir ce qui a déjà été commencé.

Sur recommandation du Chef de Police, le Conseil ne voit aucune objection à ce que M. Joseph Robitaille, 153 rue Girard, opère un poste d'attente de taxi à 69 rue St Damase.

La Société St Jean Baptiste fait tenir à la Cité une demande de souscription afin de venir en aide par l'intermédiaire de cette société aux Canadiens-Français des provinces en dehors du Québec.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier que la Cité souscrive un montant de \$15.00 à ces fins et encourage la Société St Jean Baptiste à continuer ses efforts dans ce domaine.

ADOPTE

L'Association des Fanfares Amateurs de la Province de Québec dont l'Harmonie de Drummondville fait partie, tiendra son congrès annuel les 16 et 17 août 1958 aux Trois-Rivières. Comme par le passé, cette association demande à la Cité de bien vouloir souscrire une page d'annonce dans le programme-souvenir qui sera publié à cette occasion.

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier que la Cité souscrive un montant de \$50.00 qui servira à couvrir les frais d'impression d'une page publicitaire au nom de la Cité de Drummondville dans le programme-souvenir publié à l'occasion du prochain congrès de l'Association des Fanfares Amateurs de la province de Québec.

ADOPTE

Le camp de santé du Comté de Drummond s'adresse au Conseil afin d'obtenir une aide matérielle qui lui permettra de prodiguer ses bienfaits aux enfants de la Cité. Le secrétaire de cette association fait remarquer dans sa requête qu'il en coûte en moyenne \$30.00 par enfant pour défrayer le coût de son séjour au camp de santé. Il estime que les 160 enfants de la Cité de Drummondville qui jouissent d'un mois de repos au camp de santé leur en coûte donc \$4,800.00 et il sollicite un octroi de \$10.00 par enfant afin de rencontrer ces frais en partie. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault que la Cité, reconnaissant le grand mérite des directeurs de cette association, consente un octroi de \$500.00 qui permettra au camp de santé de rencontrer une partie de ses frais d'opération.

ADOPTE

rencontrer une partie de ses frais d'opération.

ADOPTE

Le Club Richelieu organise cette année encore, le 23 mai prochain, un radiothon dont les bénéficiaires lui permettront d'aider différents organismes comme les terrains de jeux, la bibliothèque enfantine, le département de pédiatrie de l'Hôpital Ste-Croix, etc. La direction du club invite M. le Maire ainsi que les membres du Conseil à assister à l'ouverture de ce radiothon et à souscrire en même temps un certain montant qui encouragera les gens à la générosité.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville souscrive un montant de \$25.00 au prochain radiothon organisé par ce Club.

ADOPTE

L'Association des Chefs de Police et de Pompiers de la Province de Québec tiendra son 26e congrès annuel dans la ville de Granby les 8, 9 et 10 juillet prochain. Cette association invite le Chef de Police de Drummondville à y participer.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que la Cité de Drummondville délègue à ce congrès M. l'échevin Antonio Baril, président du comité de police, ainsi que M. Conrad Proulx, chef de police.

ADOPTE

L'Association des officiers de finances municipaux tiendra du 25 au 28 mai prochain son congrès annuel. Le Sous-Ministre des Affaires Municipales, Me. Jean Louis Doucet, C.R. invite le Conseil à y déléguer un représentant.

Comme le trésorier de la Cité est présentement en voyage et ne sera probablement pas de retour pour cette date, le Conseil prie les organisateurs de ce congrès de bien vouloir accepter ses remerciements pour l'invitation et s'excuse de ne pouvoir y déléguer cette année aucun représentant de son Hôtel de Ville.

L'échevin Pierre Mathieu propose, et il est secondé par l'échevin Antonio Baril, que les meilleurs vœux de prompt rétablissement soient transmis à Madame la Mairesse, Dame Marcel Marier, qui a subi il y a quelques jours une opération assez grave à l'Hôpital Ste Croix. Le Conseil désire en même temps

offrir des vœux identiques à Me. Gaston Ringuet, C.R. qui fait présentement un stage dans un hôpital de Boston après avoir subi une opération pour la vue.

ADOPTE

Le Greffier présente au Conseil un problème créé par la réception d'une facture pour prime d'assurance sur l'édifice Templon Spinning Mills. Le Conseil décide de laisser cette question en suspens en attendant d'avoir de plus amples informations à ce sujet.

Sur demande du trésorier, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le trésorier soit autorisé à rembourser à Lemire Auto Radiateur, une somme de \$155.00 qui avait été déposée par cet établissement lors de ses débuts en affaire.

ADOPTE

Seconde lecture est donnée du règlement No. 483 qui autorise la Cité de Drummondville à vendre une partie de terrain à l'intersection des rues Mitchell et Gosselin à la compagnie J.A.Gosselin Limitée.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le règlement No. 483 soit adopté.

ADOPTE

Seconde lecture est donnée du règlement No. 484 qui établit un zonage dans le territoire de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le règlement No. 484 soit adopté.

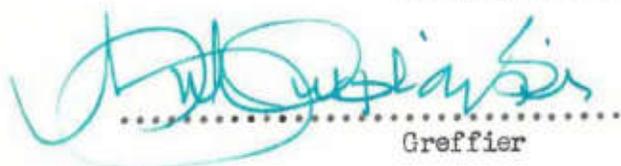
ADOPTE

Son Honneur le Maire fait remarquer que les 28 et 29 mai prochain, la légion canadienne ouvrira les portes de la Maison du Souvenir à tous les adultes de 20 à 40 ans qui désirent recevoir une injection du vaccin Salk. Il invite les gens à se prêter à cette prévention anti-polio qui ne peut qu'être à leur avantage.

Il souligne en même temps les succès d'une jeune demoiselle de Drummondville, Mlle Francine Léveillé, 560 rue Mélançon, qui a remporté haut la main un premier prix dans un concours de composition littéraire lancé par l'Association Canadienne du Textile à l'occasion de la Semaine du Textile. Les membres du Conseil s'unissent à M. le Maire pour offrir leurs félicitations à cette élève méritante, et ils prient le Greffier de bien vouloir lui transmettre ces félicitations.

L'échevin Rodolphe Mochon fait remarquer au public que toute demande de permis de construction doit prévoir un délai de huit jours avant que le permis ne soit émis par le département de construction.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

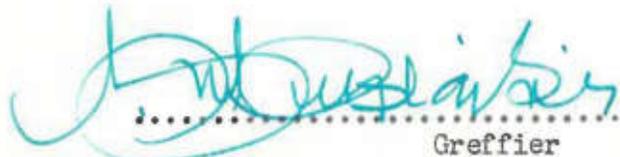
Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Nancy Lynch, 1 mois; France Bonin, 1 mois; Lise Régis, 1 mois; Daniel Dion, 1 mois.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en suspens: Enfants Nadeau, Walter Beaulac.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Rémi et Jules Guilbault, Dame Edouard Prince, Mlle Léona Lizotte, Denis Cusson, Hervé Boisvert, Joanne et France Allard, Louise Gauthier, Jacques Brind'Amour.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 12 MAI 1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
3844	Rodolphe Chagnon	Succ. Rodolphe Chagnon P. 147-78 a/s Dr. Fernando Chagnon, Asbestos	
5594	Prime Neiderer	Georges Neiderer 808 St Pierre	160A-91-2
5975	Sureau & St François	St François Armand 455 St Omer	162b-68
5976	do	do	162b-69, P162b-70
8158	Germain Gamache	Raoul Gamache 319 Boulevard St Joseph	153-137-138
2235	Rodolphe Chagnon	Oscar Chagnon 321 Celanese	2-232 E
6747	Emile Pellerin	Caisse Populaire St Jean Baptiste 11e Avenue	149-175 Gr.
4703	René Ferland 243 Lindsay	Bernard Lasselle 58-15e Avenue	156-190
3200	Jos. Robidas	Fridolin Huppé 837 St Jean	P. 145-319
1339	Anatole Benoit	Mme Noelis Nadeau Chapdeleine	P. 445,456
6403	Roland Brissette	Brissette Robert R R No. 4	166b-3 Gr
7296	Fernand Champeau	J. A. Champeau 10 Wellington Sher.	150-101-95
7301	do"	do	P. 150-100

le 26 mai 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 26 mai 1958, cette séance en étant une régulière aux termes du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Rodolphe Mochon, Eddy Perreault, et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès verbal de l'assemblée du 12 mai 1958. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Lecture est donnée des soumissions reçues en rapport avec la relocation des conduites d'égoût et d'aqueduc au Boulevard St Joseph. Ces soumissions se lisent comme suit:

LA SALLE PAVING CO. LTD VICTORIA VILLE	\$135,575.00
MARIER & FILS LIMITEE. DRUMMONDVILLE	\$ 98,146.70
FELICIEEN ST PIERRE LTEE	\$ 95,656.50

L'adjudication du contrat est remise à mardi le 27 mai, alors que l'ingénieur de la Cité aura eu l'occasion d'étudier ces soumissions.

Le Conseil prend connaissance d'un mémoire présenté par l'Association des marchands détaillants de Drummondville, section des épiciers-bouchers. Ce mémoire porte plus spécialement sur deux points: Le colportage et le statut commercial des épiciers-~~liassés~~. *restaurateurs*

Le Conseil promet de porter aux remarques de l'association toute son attention, et de voir à ce que les faits mentionnés à son mémoire soient pris en considération.

Au chapitre de la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre du Comité du Prêt d'Honneur de l'Amicale des Frères de la Charité de Drummondville, sous la signature de M. Marcel Hamel, président. Cette association remercie Son Honneur le Maire et les membres du Conseil pour la collaboration qu'ils ont manifestée à l'endroit de l'association, lors de la campagne du Prêt d'Honneur 1958.
- Une lettre de M. Claude Martin, secrétaire local de l'organisation de la Semaine du Textile, dans laquelle on remercie Son Honneur le Maire et le Conseil pour le support accordé à l'association à l'occasion de la semaine du textile.
- La Société d'Agriculture du Comté de Drummond informe le Conseil de la tenue de la prochaine exposition qui aura lieu à Drummondville les 8, 9 et 10 août 1958. Pour continuer une coutume déjà établie depuis quelques années, cette société demande à la Cité de bien vouloir contribuer à une page d'annonce dans le programme qui sera publié à cette occasion.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le Conseil souscrive une page d'annonce dans le programme annuel de la Société d'Agriculture, pour un montant de \$25.00.

ADOPTE

Les échevins Joseph Bibeau et Eddy Perreault font rapport au Conseil de certains pourparlers qu'ils ont eus avec Mlle Méлина Marcotte, propriétaire d'un terrain situé au coin des rues St Frédéric et 6ème Avenue. La Cité aurait déjà manifesté l'intention de rectifier la courbe existant à cet endroit, et pour ce faire, aurait besoin d'une partie d'un terrain appartenant à cette demoiselle. Messieurs les échevins plus haut mentionnés ont obtenu de Mademoiselle Marcotte une option d'achat au montant de \$15,000.00 pour un triangle de 1,500 pieds carrés.

Il est donc proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité accepte l'option consentie à elle par Mlle Méлина Marcotte, 45 rue St Damase, sur l'achat d'un emplacement de terrain faisant partie du lot No. 150-216A du Canton de Grantham, d'une superficie totale de 1,500 pieds carrés, situé au coin des rues St Frédéric et 6ème Avenue, à Drummondville, pour un montant de \$1,500.00; que le notaire de la Cité soit prié de préparer un contrat à cette fin et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tel document au nom de la Cité.

ADOPTE

Le notaire Paul H. Moisan informe le Conseil qu'il a obtenu le consentement du fiduciaire de la Succession Moisan de prolonger la rue Rajotte jusqu'à la rue Chassé sur une largeur de 66 pieds en passant sur une partie du lot 159 non subdivisé. Cette permission est accordée à la condition que la Cité exécute dès cette année les travaux d'aqueduc, d'égoût et de pavage sur ce prolongement de rue.

Le Conseil apprécie le geste de la succession Moisan et accepte avec reconnaissance cette rue, mais il déclare impossible de faire le pavage dès cet été, étant donné les limitations imposées par le budget. Cependant, les canalisations d'égoût et d'aqueduc ont été prévues et seront exécutées au cours de la prochaine saison.

Le Greffier donne lecture d'un examen de titres préparé par le notaire Moisan sur la propriété vendue par M. Ernest Forcier à la Cité, et qui comprend les lots 162B-60-1 et 162B-60-2 du Canton de Grantham, d'une superficie totale de 28,576.1 pieds carrés. Comme les conclusions de cet examen révèlent que la Cité posséderait un titre valable, marchandable, franc et quitte de toute hypothèque, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le notaire Paul H. Moisan soit prié de préparer un contrat de vente final en cette affaire; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité tous documents relatifs à cette affaire.

ADOPTE

Toujours en rapport avec l'achat de la propriété de M. Forcier, il a déjà été entendu, il y a un certain temps, que la Commission Scolaire serait intéressée à acheter une partie du lot No. 162b-60-1 afin d'étendre la superficie d'un terrain de jeux qui existe déjà à cet endroit. Cette partie de terrain mesurerait 8291.4 pieds carrés. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil de la Cité de Drummondville consente à la Commission Scolaire de Drummondville la vente d'une partie du lot 162b-60-1, d'une superficie de 8291.4 pieds carrés, au prix de \$2,902.00; que le notaire de la Cité soit prié de préparer un contrat à cette fin et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tous documents relatifs à cette vente au nom de la Cité.

ADOPTE

La question du déplacement de poteaux au coin des rues Marchand et Corriveau revient une fois de plus sur le tapis et afin d'en venir à une conclusion à cette affaire, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les compagnies Southern Canada Power et Bell Telephone Co. soient autorisées à effectuer le déplacement d'un certain nombre de poteaux à l'angle des rues Marchand et Corriveau au taux de \$114.00 pour la Southern Canada Power et \$175.00 pour le Bell Telephone Co.

ADOPTE

Il est suggéré de transporter les huttes qui servent durant l'hiver sur les différentes patinoires de la Cité au terrain de l'exposition. Cependant, après certaines remarques échangées entre les échevins, il est décidé de laisser ces huttes où elles se trouvent actuellement, de les réparer et de les peindre afin qu'elles aient une apparence convenable.

ADOPTE

M. Alphonse Boisvert, encanteur licencié, demande l'autorisation de faire des encans au marché public. L'affaire est laissée en suspens pour le moment.

L'échevin Maurice Sigouin informe le Conseil de certaines conversations qu'il a eues avec les Caisses Populaires qui seraient prêtes apparemment à financer les opérations de la Cité jusqu'à concurrence d'un montant de \$100,000. Ceci éviterait l'émission d'obligations, la perte sur les obligations et à première vue, il semblerait que cette manière de procéder permettrait à la Cité d'effectuer des économies sensibles. L'affaire est cependant laissée en suspens en attendant d'accorder à cette suggestion une étude plus approfondie.

En conformité avec le programme établi depuis l'an dernier et qui consiste à mécaniser graduellement les opérations du bureau de l'Hôtel de Ville, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, que le Greffier soit autorisé à acheter un appareil à photocopier au prix de \$165.00 et un appareil à dicter et à transcrire au prix de \$400.00. L'Ingénieur est aussi autorisé à acheter une machine à additionner pour les besoins du Garage Municipal.

ADOPTE

L'échevin Antonio Baril propose, secondé par l'échevin Pierre Mathieu qu'il soit immédiatement demandé des soumissions pour le ramonage des cheminées. Il est entendu que la personne qui se chargera de ce travail devra ramasser dans des sacs fournis par M. Antonio Lemaire, vidangeur, toute la cendre et la suie qui auront été enlevées des cheminées. De plus l'occupant ~~de tout logement~~ devra signer un reçu qui démontrera que le ramonage a bel et bien été fait dans son local; ce reçu devra être remis aux autorités municipales par le ramoneur.

Le Conseil prend connaissance d'une opinion légale préparée par Me. Gaston Ringuet, C.R. en marge d'une réclamation présentée par Dme Omer Dupuis. Cette dame aurait fait une chute dans l'entrée du marché le 21 février 1958 et de ce fait réclamerait à la Cité une somme de \$2,737.50. D'après les conclusions

Maurice
Sigouin,
secondé
par
MM

du Rez-de-
Chaussée
MM

de l'opinion donnée par Me. Ringuet, il est à présumer que l'action qui serait intentée contre la corporation ne serait pas fondée parce qu'il manquerait l'élément essentiel de l'avis donné dans les délais.

Pour ces raisons, il est proposé par l'échevin Antonio Baril secondé par l'échevin Armand Gauthier que la Cité nie toute responsabilité en rapport avec l'accident survenu le 21 février 1958 à Madame Omer Dupuis.

ADOPTE

En marge d'une facture au montant de \$435.63 produite par la Compagnie d'assurance J.L.Paillé Limitée pour une assurance sur l'usine que la Cité a louée à Templon Spinning Mills Limited, le Conseil serait consentant à assurer cette bâtisse par l'intermédiaire de la Compagnie J.L.Paillé Limitée, pour une période de trois années au taux total de \$337.50 mais à compter du 1er mai 1958 seulement.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Antonio Baril que la Cité autorise la préparation d'un contrat en marge de la vente d'une partie de terrain à la compagnie J.A.Gosselin Limitée. Cette partie de terrain est située à l'angle extérieur du point de jonction des rues Gosselin et Mitchell sur le lot 28-25 Sud, et a une superficie totale de 892.8 pieds carrés. X Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires au nom de la Cité.

*au prix
de 0.50 le
Pied carré
MM*

ADOPIE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier que les félicitations et les meilleurs souhaits de longue vie soient adressés à Mgr. Joseph Beauchemin, curé de l'église Ste Thérèse qui vient d'être nommé Prélat Domestique de Sa Sainteté.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que les félicitations du Conseil et des citoyens de la Cité de Drummondville soient adressées au Dr. J.B.Michaud pour sa récente nomination au poste de Président du Comité des Cours de Perfectionnement de l'Association Nationale des Médecins du Canada.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu que le Docteur Gilles St Onge soit prié d'accepter les félicitations du Conseil pour sa nomination comme directeur de l'Association de Pédiatrie de la Province de Québec.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil adresse des remerciements à la Commission Scolaire qui a récemment décidé de donner comme prix de fin d'année aux élèves méritants, des abonnements à la bibliothèque municipale.

ADOPTE

Son Honneur le Maire remercie tous les membres du Conseil de la délicate attention qu'ils ont eue de faire parvenir à son épouse des fleurs et des souhaits de prompt rétablissement à l'occasion de son récent séjour à l'hôpital.

Dans un autre ordre d'idées, son Honneur le Maire fait remarquer à tous les citoyens que le règlement de construction a été récemment révisé en entier de façon à le rendre plus facile d'application, et il demande à tous les citoyens d'accorder leur coopération en observant ce règlement à la lettre et en évitant toute infraction qui obligerait le Conseil à appliquer les sanctions prévues.

Le rôle d'évaluation 1959 sera bientôt une chose d'actualité, et dans l'intervalle, Son Honneur le Maire croit sage de consulter les différents corps publics sur la possibilité de mettre à l'essai un rôle scientifique pour la prochaine évaluation.

La séance se termine par la visite de M. Roméo Belleville qui revient une fois de plus sur le problème des égouts et d'aqueduc conduisant à ses différentes propriétés. Il dépose une lettre qu'il a reçue du Surintendant du Pacific Canadien dans laquelle on le met en demeure de clôturer son terrain. Il se plaint d'une absence de chemins de sorties pour ses propriétés et demande au Conseil s'il n'y aurait pas possibilité de lui accorder les mêmes avantages qu'aux autres citoyens.

Son Honneur le Maire promet de rendre une visite à M. J.O. Montplaisir, ancien propriétaire de ces terrains.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que la présente séance soit ajournée à mardi le 27 mai pour l'adjudication des contrats des égouts et d'aqueduc sur le Boulevard St Joseph.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

La Perole a l'intention de publier un numéro spécial à l'occasion de l'inauguration de l'immeuble Drummond Business Forms Limitée en septembre prochain. Elle offre à la Cité de contribuer une page d'annonce au coût de \$200.00. Le Conseil regrette de ne pouvoir participer financièrement à la publication de ce numéro spécial, mais il offre d'y prendre part d'une façon plus modeste si les tarifs établis par le journal le permettent.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Hormidas Beaulieu 60 rue Newton, à qui un avis a été envoyé concernant l'évacuation d'une petite bâtisse située à l'arrière de sa propriété. M. Beaulieu fait part au Conseil de certaines difficultés en rapport avec cette évacuation et le Conseil consent à ce que le délai accordé soit étendu jusqu'au 1er juillet 1958.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Hélène Maurice, $\frac{1}{2}$ pension, 2 mois; Jean Simard, 1 mois; Gilles et Dame Philias L'Heureux, 1 mois; 1 carte; Jocelyne Danis, 2 mois; Micheline Gingras, 1 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
Dame Wilfrid Dore, Yvon Houle, Jocelyne Roy, Dame Vve Léon Caux, Dame Lucien Deragon, Dame Benjamin D'Assylva, Dame Paul Emile Labbé, Dame Vve Albert Carroll, Dame Vve Bertrand Salois, Dame Vve Yves Chateaneuf, Dame Johnny Lainesse, Dame Jean Baptiste Robidas, M. Victor Sirois, Monique Faille, Marcel Patry, George Moore, Gaétane Gauthier

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

27 mai 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue dans la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville, à 5:00 heures p.m., cette séance étant un ajournement de celle du 26 mai 1958.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, et Joseph Bi-beau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée une fois de plus des différentes soumissions reçues en rapport avec la relocation des conduites d'égoût et d'aqueduc sur le Boulevard St Joseph à la hauteur du futur viaduc. L'Ingénieur André Brière fournit certaines explications et recommande au Conseil d'accepter la soumission de Félicien St Pierre Limitée au montant de \$95,656.50.

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que le contrat pour la relocation et la pose des conduites d'égoût et d'aqueduc sur le Boulevard St Joseph, entre les rues Cockburn et St Alphonse, soit accordée à Félicien St Pierre Limitée au prix total de \$95,656.50. Il est entendu que cette compagnie s'efforcera de faire tous ses achats de matériel à Drummondville et d'engager autant qu'il sera possible de la main d'oeuvre locale; le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat à intervenir en cette affaire.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

9 juin 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 9 juin 1958, cette séance en étant une régulière aux termes du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Rodolphe Mochon, Eddy Perreault, et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 26 mai 1958. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

A l'item correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de remerciements de la Drummondville Home and School Association, à l'adresse du Conseil et du service de police pour la coopération qui lui a été accordée à l'occasion de certains exercices de sécurité pour cyclistes, tenus le 31 mai dernier.
- Une lettre de M. Robert Bernard qui informe le Conseil que le Ministère Provincial des Travaux Publics fera les réparations nécessaires au tablier du pont St François. On y posera une nouvelle couche d'asphalte. Le Conseil prie le Greffier d'offrir ses remerciements à M. Bernard.

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité. Ces comptes se totalisent à la somme de \$69,898.66 dont \$65,953.74 au compte budget, et \$3,944.92 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le Conseil étudie la demande de M. Alphonse Boisvert qui veut être autorisé à procéder à des encans publics au marché St Joseph. Le Conseil regrette de ne pouvoir accorder cette permission en raison d'une réglementation qui ne permet pas ce genre d'activités au marché.

Cette année encore il y aura lieu de faire une revision du rôle d'évaluation en ce qui concerne les nouvelles constructions et celles qui ont été transformées et rénovées au cours des derniers 12 mois. La loi prévoit la nomination d'évaluateurs à cette fin. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que M. Alonzo Malouin, Raoul Gamache et **Amer Rioux** soient nommés estimateurs de la Cité de Drummondville pour la revision du rôle d'évaluation à être fait au cours de l'année 1958.

M. Alonzo Malouin agira comme chef estimateur.

ADOPTE

Le Club de Baseball (Les Royaux de Drummondville) demande à la Cité une aide matérielle qui lui permettra d'opérer au cours de la saison qui commence. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité souscrive à ce club un montant de \$500.00 afin de l'aider dans l'élaboration de son programme. Il est suggéré aux organisateurs de ce club de faire certaines pressions extérieures quant au paiement du coût de l'éclairage du stadium.

ADOPTE

La troupe scout (Les Bisons) demande au Conseil la faveur d'utiliser une pièce située au sous-sol de l'Hôtel de Ville St Joseph. Etant donné le caractère assez jeune de ces membres, il est suggéré que l'échevin Rodolphe Mochon s'occupe de trouver un local qui leur conviendrait mieux et qui représenterait moins de hasard quant à la sécurité des mouvements des jeunes scouts. M. l'échevin Mochon a déjà entrepris certaines démarches auprès de la Fabrique de St Joseph afin d'obtenir l'usage d'une pièce à la Salle Paroissiale St Joseph. La demande est donc laissée en suspens pour le moment.

Le Greffier procède à l'ouverture de soumissions pour le ramonage des cheminées. Ces soumissions se lisent comme suit:

M. ELPHEGE BEAUCHESNE	\$1.20 par cheminée Total: \$3,600.00
M. RAOUL HOUDE	\$2,500.00
M. JEAN DION	\$0.75 par cheminée Total: \$2,250.00
M. RENE CHANDONNET	\$2,900.00
M. THEODORE CHARBONNEAU	\$1.00 par cheminée Total: \$3,000.00
M. BERTRAND TURCOTTE	\$1.25 par cheminée Total: \$3,750.00

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin que le contrat pour le ramonage des cheminées soit accordé au plus bas soumissionnaire, soit M. Jean Dion, 193 St Alphonse, Drummondville, au prix total de \$2,250.00. Il est entendu que l'adjudicataire devra se plier à certaines exigences qui seront énumérées au contrat qui devra intervenir entre la Cité et M. Jean Dion. Le ramonage de toutes les cheminées de la Cité devra être terminé pour le 1er octobre 1958.

ADOPTE

Le Greffier résume une longue lettre reçue de la Compagnie St Maurice Gas Incorporated dans laquelle on demande au Conseil le privilège d'une franchise pour desservir le territoire de la Cité en gaz naturel. Le Conseil peut difficilement se prononcer à ce sujet avant d'avoir eu une entrevue avec les représentants de cette compagnie. Toute décision est donc reportée à une date ultérieure alors que le Conseil aura eu l'opportunité d'avoir plus d'informations au sujet de cette franchise.

Sur demande du Comité Provincial de Sécurité Routière, Son Honneur le Maire proclame la période s'étendant du 23 juin au 2 juillet comme semaine de Prévention des Accidents Routiers, et il incite tous les citoyens à redoubler de prudence à l'occasion de cette semaine.

Afin de répondre à un besoin urgent manifesté par les proposés à l'entretien des parcs, il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que la Cité achète de M. Robert Morin, 111 rue Brock, une tondeuse à gazon de marque Toro au coût total de \$780.00.

ADOPTE

Plusieurs citoyens ont manifesté le désir de se procurer certaines quantités de la terre qui sera excavée du Boulevard St Joseph à la suite des travaux du viaduc. Le Greffier présente même une lettre de M. Hervé Vandal, 114 rue Lindsay, qui serait intéressé à s'en procurer afin de combler et niveler trois de ses terrains. L'échevin Pierre Mathieu explique que la Cité a elle-même grand besoin de cette terre afin de diminuer la pente existant sur la rue Brock, à l'entrée de la rue St Georges, ainsi qu'à d'autres endroits. Il est cependant possible qu'il reste certaines quantités de cette terre et il fera alors plaisir au Conseil d'en aviser ceux qui en auraient besoin.

ATTENDU que la démolition du vieux bureau d'enregistrement est imminente,

ATTENDU que la Fabrique St Frédéric a manifesté l'intention de se porter acquéreur de cette partie de terrain attenante au parc St Frédéric;

ATTENDU qu'il serait dans l'intérêt de toutes les parties concernées que la rue Marchand, entre les rues Hériot et Brock, soit élargie;

ATTENDU que la Cité serait consentante à effectuer des travaux d'élargissement à cet endroit;

POUR CES RAISONS, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, qu'à l'occasion de l'achat par la Fabrique St Frédéric d'un terrain appartenant au Conseil de Comté, et situé à l'extrémité sud du parc St Frédéric, la dite Fabrique soit priée de céder gratuitement à la Cité de Drummondville une lisière de terrain de 12 pieds de largeur sur la rue Marchand, entre les rues Hériot et Brock, le tout afin de permettre l'élargissement de cette partie de la rue Marchand.

ADOPTE

Relativement au prolongement de la rue Rajotte, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil accepte le projet de subdivision du lot 159 du Canton de Grantham, préparé par M. Lorenzo Bernier, arpenteur géomètre, ainsi que cette nouvelle section de la rue Rajotte entre la rue Chassé et la ligne de division entre les lots 159 et 160A.

ADOPTE

Afin de savoir exactement à quoi s'en tenir au sujet du différent causé par le plafond défectueux de l'usine Templon Spinning Mills, il est suggéré de transmettre tous les contrats, plans et devis de cette bâtisse à un avocat qui sera prié de donner une opinion légale concernant la position de la Cité en cette affaire.

Lecture est donnée d'une résolution de la Municipalité du Canton de Grantham dans laquelle on met le Conseil au courant d'une requête que cette municipalité a reçue d'un certain nombre de propriétaires du même Rang qui prient la Cité d'acquérir une lisière de terrain à même l'emplacement qu'^{elle} se propose d'acheter de la succession Siméon Lamothe.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault que les mardis 24 juin et 1er juillet 1958 soient proclamés Jours de fêtes civiques.

ADOPTE

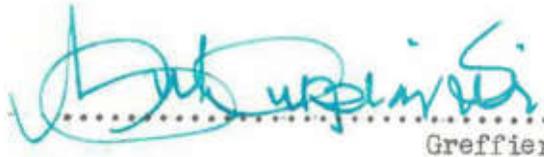
Sur demande de l'échevin Joseph Bibeau lequel s'occupe très activement de la préparation de la fête de la Saint Jean Baptiste, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril que le Conseil de la Cité souscrive un montant de \$300.00 qui aidera cette société à défrayer dans une certaine mesure le coût de l'organisation de la fête du 24 juin.

ADOPTÉ

L'assemblée se termine par l'audition d'une requête présentée verbalement par un certain nombre de propriétaires et résidents de la rue Mélançon qui prient le Conseil d'insister auprès de M. J.C.Dore, locataire d'un terrain appartenant à la Cité et situé à l'extrémité nord de la rue Mélançon, afin que ce dernier permette aux piétons de passer sur ce terrain pour se rendre sur la rue Lindsay, évitant de ce fait un détour assez long par la rue Marchand et Dorion.

Le Conseil communiquera avec M. Dore à ce sujet et il espère que satisfaction sera donnée aux requérants.

ET LA SEANCE EST LEVEE



Greffier

Maire

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

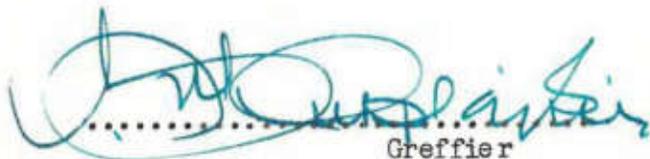
Le Comité prend connaissance de certains faits rapportés par le notaire Paul H. Moisan au sujet de la vente par M. Octave Brochu d'une propriété à la Cité. L'échevin Antonio Baril y ajoute quelques détails. Il semblerait que M. Brochu ne tient pas à absorber personnellement les frais de copies de tous les titres et contrats qui sont exigés par le notaire. Le Comité recommande donc que le notaire fasse faire des copies de tous les documents que ne peut lui fournir M. Brochu et qu'il en envoie la facture à la Cité. Dans ce cas comme dans celui de M. Léonidas Guay, le Conseil recommande d'agir de la même façon et il n'insiste pas pour qu'un certificat de localisation soit préparé.

Sur explication de l'échevin Maurice Sigouin, le Comité recommande qu'une licence de \$25.00 seulement soit chargée à M. R. Vaillancourt, 568 rue Notre Dame au lieu de \$100.00.

Le Comité recommande qu'une proclamation identique soit publiée dans les trois journaux locaux à l'occasion des fêtes du 24 juin et 1er juillet prochain.

Le Comité prend connaissance d'une lettre de Me. Bernard Pinard, avocat de Dame Joseph Moquin, dans laquelle cette dame se dit prête à accepter le montant original de \$17,820.00 offert pour l'achat de sa propriété. Pour l'instant, le Comité s'en tient à sa dernière décision de ne pas demander d'option sur cette propriété. Il attendra la préparation d'un nouveau plan parcellaire qui indiquera exactement l'étendue des dommages et inconvénients qui seront causés à Dame Moquin par les travaux du viaduc.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


 Greffier


 Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 25 JUIN 1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
7353	Hamel Auguste	Hamel Mme Anna 95 St Alphonse	150-144, 145
4230	Hormidas Lampron	Mme Hormidas Lampron 162c St Georges	140, P.141 S.
7713	Edmon d Parenteau	Edmour Parenteau 242 St Alphonse	151 (296,297)
5708	Parenteau Geo. A.	Parenteau Georges- Henri 84 Rajotte	160a-192 160a-193
6192	Pierre Valois	Baril Antonio	162b- non subd.
2297	Dame J. M. Poudrette	Roland Poudrette 36 Dumoulin	9-5 E
1043	Lucien Précourt	Dame Lucien Précourt	50-280 E.
2323	Antonio Roy	Dame Antonio Roy 1 Dumoulin	7-31 E
2324	do	do	7-32 E
2325	do	do	7-33 E
2326	do	do	7-43 E
1155	Soly J. Adélaré	Soly Dame Anita G.	P. 75 E.
5729	do	do	160a-218
1210	Leclair Bernardin	Commission Scolaire Catholique	139-E
7337	Jean Marc Tousignant	Jean Marie Tousignant 33 St Lucien	150-131

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 25 JUIN 1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
5674	Dame R.D.Turenne	Wilbrod Lagrange Rue Pelletier	160a-145
5673	do	do	p. 160a-144
93	Paré Jean	Litvack Bros. Inc. 305 Blvd. Décarrie St Laurent Mtl.	P. 63 Ouest
92	Lucien Dubois	do	P. 63 Ouest
91	Senecal Jeanne D'Arc	do	62 Ouest
6726	Camille Gélinas	Wilfrid Lupien 40 Bellevue	149-153
6728	do	do	149-155
2438	Taschereau Mme Ed.	Labrecque Annette- Rosa-Louise a/s Annette Labrecque	P. 220 E.
3004	Léon Pinsonneault	Les Entreprises Jean Lehoux Inc. 677 rue Principale Granby	P. 144-375, P. 144-376.
88	do	do	P. 60-0
6131	Ovila Blouin	Courchesne Jacques 495 Leclerc	$\frac{1}{2}$ 162B-224 Gr.
6131	do	Antoine Coté 577 rue Chassé	$\frac{1}{2}$ 162B-224 Gr.
6130	Jacques Courchesne	do	$\frac{1}{2}$ 162B-223 Gr.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE
MUTATIONS DE PROPRIETE AU 25 JUIN 1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
7734	Adélarde Ally	Jacques Vincent 578b Lindsay	151-317
4276	Wilfrid Pelletier	Parenteau Paul Gartby	263-22 S.
8120	Berard Rolande, Th. P. H.	Philippe Hamel 41 Boucher	P.153-71 153-72
8119	do	Fernand Hamel 108 Notre Dame	P.153-70 P.153-71
8118	do	Gaston Côté 595b Belcourt	P.153-69 P.153-70
1022	Succ. Ed. Ellis	Jean Paul Allie 25-8e Ave.	50-258 E.
2197	Eugène Fréchette Succ.	Maurice Desfossés 634 Brouillard	2-196 E.
2068	Succ. Eugène Fréchette	Mme Yvonne Tellier- Fréchette 30 des Erables Cap de la Madeleine	1-70-2-36 E
6579	Edgar Lafontaine	Société St Jean Baptiste 480 Notre Dame	P.149-1
2461	Clément Janelle	Drummond Welding Sup. Reg. 168 Dunkin	298 E.
2550	Elgéar Hamel	Emile Rousseau R.R.2 - L'Avenir	P. 141-79a

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 25 JUIN 1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
5764	R. Fee	Paul Emile Lamothe 720 St Pierre	P. 160 a.
5357	Succ. Mme W.A.Moisan	Mlle Cécile Martel 833 Faucher	159-143
5358	do	do	159-144
5603	Gilbert Tessier	Bruno Paquette 64 St Félix Dr' Ville-Ouest	160a-91-11 Gr.
1167	Napoléon Guévin	Alexandre Guévin 995 Lallemand, St Simon	P. 81 E.
7254	Adélard Poliquin	Roland Dionne 17 St Paul	150-55
3582	Lucien Pratte	Pratte & Fils 154-12	146-88a
2198	M. Desfossés & Massé	Maurice Desfossés 634 Brouillard	2-197 E.
2904	Siméon Provost	Léon dit Léo Tessier 495 Dumoulin	P. 144 (5-6)
2930	Jos. C. Blanchard	V. Beauregard 1645 Blvd. Mercure	144-311
2196	do	do	2-195 E.
6733	Mme Adolphe Roy	Sylvio Roy 170 St Damase	149-160
3580	Ernest Houle	Henri Létourneau 146-12ième Avenue	146-87

LA CITE DE DRUMMONDVILLE
MUTATIONS DE PROPRIETE AU 25 JUIN 1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
6897	Jos. Courchesne	La Cité. (Ce lot a été réservé pour rue.)	149-388
5533	Mme Fernand Boucher	Roger Hamel & Gaston Coté 3 rue St Gérard	P. 160A Gr.
3353	Boromée Houle	Emile Comeau 20 rue Lavigne Victoriaville	145-518
1075	Jean Marie Croteau	Raymond Demers Victoriaville	50-398 E
2930	V. Beauregard	Laurent Lemoyne 171 Blvd. Garon	144-311
4029	Succ. J.L.Marchesseault	Mme J. L. Marchesseault 131 St Georges	P. 28-29
2610	Claude Gagnon	Ovide Gagnon 68 St Laurent	143-14
2611	do	do	143-17, 145-379
3126	Mme Azama Mailhot	Armand Chabot (Chef de gare) St Cyrille	P.145-245
4605	Aurèle Leclerc	Mme René Blais 131 St Frédéric	P. 156-89 Gr.
5983	Jacques Gaudet	François Guilbeault 509 St Pierre	162b-76
76	Succ. E. L'Etoile	United Store Ltd. 860 Cote de Liesse Montréal.	P. 53 O.

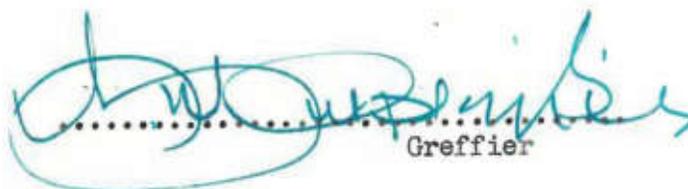
23 juin 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 23 juin 1958, cette séance en étant une régulière aux termes du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Pierre Mathieu, et Armand Gauthier, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la présente séance soit ajournée à mercredi le 25 juin 1958.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier


Maire.

25 juin 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 25 juin 1958, cette séance étant un ajournement de celle du 23 juin 1958.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, André Cloutier et Rodolphe Mochon, sous la présidence du maire suppléant, M. l'échevin Joseph Bibeau.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 9 juin 1958. Sous réserve d'une résolution adoptée au cours de cette assemblée qui prévoit la nomination de deux estimateurs, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Passant à l'item correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de la société St Jean Baptiste qui remercie la Cité pour une souscription de \$15.00 consentie afin d'aider nos compatriotes de l'ouest.
- Une lettre de Me. Gaston Ringuet, C.R. qui remercie le Conseil des bons souhaits qu'il a formulés à son intention lors d'une récente intervention chirurgicale à sa vue.
- Une lettre de Drummond Business Forms qui remercie le Conseil pour la construction de trottoirs et le pavage des rues Laferté et St Henri aux abords de leur nouvelle usine.
- Une lettre de la Caisse d'économie Drumbus-forms qui avise la Cité de sa formation sous l'empire de la loi des Syndicats Coopératifs de Québec.
- Une lettre de M. Robert Bernard, M.P.P. qui informe le Conseil de certaines démarches qu'il a entreprises auprès du Ministre de la Voirie afin d'obtenir que le gouvernement provincial fasse à ses frais et dès cet été le pavage du Boulevard Bernard, des rues Hébert, Lowring et Hériot. Le Conseil désire remercier sincèrement M. Bernard pour les avantages que ce pavage représentera pour la Cité.
- Une lettre de la Southern Canada Power qui estime le coût du déplacement de sa ligne de 48,000 volts sur le Boulevard St Joseph, en relation avec l'aménagement du viaduc, à \$7,698.00. Le Conseil prie le greffier de rappeler à cette compagnie qu'une résolution se rapportant au paiement de ces frais de déplacement a déjà été adoptée le 12 mai 1958.
- Copie d'une lettre adressée par Southern-Canada Power à M. Félicien St Pierre dans laquelle cette compagnie tient ce contracteur responsable de tous dommages qui pourraient être causés à ses lignes en rapport avec la relocation des égouts sur le Boulevard St Joseph.

Le Conseil prend connaissance d'une réclamation en dommage au montant de \$145.00 produite par M. Hormidas Beaulieu, 60 rue Newton, en rapport avec l'avis d'évacuation de ses immeubles qui lui a été signifié par le Conseil. Les membres du Conseil sont d'avis que M. Beaulieu n'a subi aucun dommage du fait de cet avis car la propriété en question a été déclarée insalubre et inhabitable par le Ministère de la Santé Provinciale et le Conseil n'a fait qu'exécuter les ordres reçus par ce ministère. En conséquence, il nie toute responsabilité en rapport avec cette réclamation.

Le Greffier donne lecture d'une résolution de la municipalité du Comté de Drummond dans laquelle cette corporation prie le Conseil d'accepter de payer conjointement avec elle l'éclairage des lampadaires qui sont installés à l'avant de l'ancien bureau de poste, sur la rue Girouard. La Cité n'a pas d'objections à ce faire car ces lampadaires ajoutent à ce secteur un cachet distinctif qu'il serait regrettable de lui enlever.

*voir
procès-
verbal de
l'assemblée
suivante*

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 25 juin 1958. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTÉ

Le 12 juin 1958, Son Honneur le Maire a eu une entrevue avec M. Alexander Ackerson, procureur de la compagnie Templon Spinning Mills. Un rapport de cette entrevue est déposé sur la table du Conseil. Il a été discuté de la possibilité d'étendre le bail actuel à 15 ans au lieu de 10 et de réduire proportionnellement le montant du loyer mensuel qui est prévu au bail actuel.

Le Conseil est d'opinion, après avoir étudié la proposition qu'il n'y a pas lieu de changer en aucune façon les termes du bail actuel non plus que la durée qui y est prévue.

Comme il est fait d'habitude à cette date de l'année, le département sanitaire de la Cité de Drummondville a prélevé certains échantillons d'eau à différents endroits dans la rivière St François pour des fins d'analyse. Le rapport de cette analyse est produit à l'assemblée et d'après les chiffres fournis, il n'y a aucune amélioration dans l'état de l'eau. Il semblerait donc dangereux pour le Conseil de permettre aux citoyens de se baigner dans cette eau.

Afin de compléter une résolution déjà adoptée au sujet de la vente d'une partie de terrain par la Cité à la compagnie Gosselin, il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin André Cloutier qu'une résolution déjà adoptée par le Conseil le 26 mai 1958

soit abrogée et remplacée par la suivante:

" que la Cité autorise la préparation d'un contrat en rapport avec la vente d'une partie de terrain à la compagnie J.A.Gosselin Limitée. Cette partie de terrain est située à l'angle extérieur du point de jonction des rues Gosselin et Mitchell, sur le lot 28-25 Sud et a une superficie totale de 892.8 pieds carrés. Cette vente est faite au prix de \$0.50 le pied carré ou \$446.40 pour le tout. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous documents relatifs à cette vente ainsi qu'à donner quittance finale et générale du prix de vente payable comptant."

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault que la Cité de Drummondville consente son adhésion à l'Union des Municipalités de la Province et paie la cotisation annuelle de \$200.00 qui est exigée par cette association. Quant à la participation au prochain congrès de l'Union des Municipalités qui se tiendra à Québec du 17 au 20 septembre prochain, les membres du Conseil qui seraient intéressés à y participer sont priés de donner leur nom au greffier d'ici une quinzaine.

ADOPTE

Certains propriétaires de commerces qui opèrent dans la côte de la rue Hériot se plaignent au Conseil au sujet de la clôture en fer forgé qui a été installée sur le bord du trottoir afin de protéger les piétons durant l'hiver. Comme le Conseil a reçu un certain nombre de plaintes à cet effet, il est décidé de poser à cet endroit une clôture amovible, qui pourra n'être installée que durant les mois d'hiver. La clôture actuelle sera enlevée et réinstallée le long de l'externat St Georges, du côté de la rue St Jean.

Il est question d'un règlement qui a été obtenu par le département de l'Assistance Publique en faveur d'une Dame François Dubois qui a reçu une saisie sur ses meubles pour non paiement de son loyer. Le Conseil est consentant à ce qu'un montant de \$50.00 soit offert pour la main-levée de cette saisie et en règlement complet et final de toute réclamation du propriétaire contre cette dame. Ce montant de \$50.00 sera payé au moyen d'une carte d'Assistance Publique.

Le procureur de Dame Omer Dupuis revient à la charge et suggère un règlement de la réclamation de cette dame contre le paiement par la Cité des frais médicaux. Le Conseil est d'opinion que cette question a déjà été étudiée sérieusement et que la décision qui a été prise ne peut être changée.

Plusieurs cités et villes de la province s'inquiètent avec raison des ravages causés par la maladie qui s'attaque aux ormes. M. le Maire suppléant, l'échevin Joseph Bibeau fournit certaines explications pertinentes qu'il a obtenues concernant la préservation de ces arbres. Il existe dans la région une compagnie qui combat cette maladie par des injections au coût de \$5.00 par arbre. Comme la saison est déjà avancée, le Conseil croit sage de remettre le projet en rapport avec cette affaire à l'an prochain.

Afin de répondre à un désir exprimé à la dernière séance du Conseil le notaire Moisan fournit une information quant aux frais encourus à date en rapport avec un acte de tolérance préparé par lui et mettant en cause la succession J.W.St Onge, la compagnie Southern Canada Power et la Cité de Drummondville. Ces frais s'élèvent à la somme totale de \$225.00.

Afin de préciser plus exactement la partie de terrain qui sera vendue par la Cité à la Commission Scolaire, près de la rue Leclerc, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité de Drummondville consente à la Commission Scolaire de Drummondville la vente d'un certain terrain désigné sous les no. P. 162b-22, P.162b-60-1, P.162b-60, P. 162b-61 et P. 162b-60-2 du Canton de Grantham, près de la rue Leclerc, pour le prix de \$2,900.00; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité tous documents relatifs à cette affaire ainsi qu'à donner quittance complète et finale à la Commission Scolaire en rapport avec cette vente.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de deux réclamations présentées par la Ligue des Propriétaires de Drummondville. La première se lit comme suit: "que le revenu de la taxe de vente perçu par la Cité soit mis dans un compte séparé afin de contrôler les dépenses absorbées par ces taxes. "

Le Conseil exprime l'opinion qu'au point de vue comptable cette manière de procéder est impossible car tous les montants perçus, soit au titre de la taxe foncière, taxe d'eau, commerciale et autres, sont versés au fonds général de la corporation pour être employés aux dépenses prévues au budget.

La seconde résolution de la Ligue des Propriétaires demande une analyse de l'eau de la rivière St François. Le greffier est prié de faire tenir à la Ligue une copie du rapport qui vient d'être lu à l'assemblée.

M. Marcel Coutu, 103 rue Manseau, réclame à la Cité un montant de \$8.00 pour dommages subis à son automobile. Après avoir étudié le rapport de police en cette affaire, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité nie toute responsabilité en rapport avec cet accident

ADOPTE

Le club de hockey "Les Rockets de Drummondville présente au Conseil son rapport financier pour la saison 1957-58 qui vient de se terminer. D'après ce rapport, le club a terminé sa saison avec un déficit de \$1,300.00 et pour cette raison, le président du club s'adresse à la Cité afin de faire appel à une générosité de sa part qui, dit-il, permettra au club de continuer ses activités dans ce domaine au cours de la prochaine saison.

Le Conseil regrette de ne pouvoir présentement faire quoi que ce soit afin d'aider financièrement ce club, mais il remet à l'automne prochain l'étude de ce problème alors qu'il sera possible de voir s'il y a moyen d'encourager une fois de plus ce club de hockey.

Le Conseil prend connaissance d'une opinion légale présentée par Me. Bernard Pinard concernant les règlements 378, 422 et 462, qui tous trois concernent l'opération des taxis à Drummondville. Certains points litigieux sont étudiés en profondeur par Me. Pinard et pour résumer, il exprime l'opinion que le présent règlement concernant les taxis ne lui semble pas contestable pour le moment. Il recommande donc à la Cité de l'appliquer intégralement, quitte à l'amender lorsque l'association des taxis de Drummondville aura l'autorité voulue pour adopter elle-même des règlements auxquels ses membres devront se soumettre. A ce moment, la Cité de Drummondville se trouvera libérée de l'obligation morale qu'elle a d'assurer un service de transport adéquat à ses citoyens.

Cette opinion légale est complétée par un rapport du chef de police qui fait part au Conseil d'une entrevue qu'il a eue aujourd'hui même avec MM. Clément Guévremont et Joseph Lafontaine, respectivement président et secrétaire de l'Association des Taxis de Drummondville. Ces deux représentants de l'Association demandent l'observance intégrale du règlement à l'exception de la limitation du nombre des taxis qu'ils voudraient voir porter de 60 à 50.

Après avoir entendu la lecture de ces deux documents, le Conseil décide d'appliquer, pour encore une année du moins, le règlement tel qu'il est rédigé actuellement, et d'autoriser le chef de police et le trésorier à entreprendre immédiatement l'émission des permis pour 1958.

Le greffier donne lecture d'une lettre de M. G.M. Lackie, Rive Nord, dans laquelle ce dernier demande un montant de \$1,100.00 pour la vente d'une partie de terrain située en bordure du chemin Hemmings et qui aurait perdu toute valeur commerciale à la suite du rehaussement de cette voie. Il est rappelé que le 24 juillet 1953, la Cité a acheté de M. Lackie un emplacement de terrain d'une superficie de 1,600 pieds carrés au coût de \$800.00 afin de le dédommager pour les troubles et dépréciations subis à la suite de l'aménagement d'une nouvelle section de la rue Hemmings.

Le Conseil croit donc que le montant ainsi payé couvre largement cette perte et dédommage M. Lackie pour les inconvénients que l'aménagement de cette nouvelle rue a pu lui causer dans le passé, de même que présentement.

On se rappelle qu'il y a quelques semaines, le Conseil a autorisé la peinture de l'intérieur du marché jusqu'à une certaine hauteur. M. Fernand Brunelle, contracteur peintre produit maintenant une soumission pour la peinture du plafond du marché. Ce travail comprenant une couche de peinture pourrait être fait pour un montant de \$1,060.00.

Comme cette peinture ne semble pas urgente, il est décidé de remettre à plus tard le parachèvement des travaux de peinture au marché.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billets promissoires une somme de \$300,000.; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque Provinciale du Canada, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$300,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé durant l'exercice 1958. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1958 par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$300,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser ledit emprunt.

*attendu
le 26 juin 1958
A. Gauthier*

ADOPTE

Monsieur Hilaire Gagné de St Cyrille de Wendover fait tenir au Conseil une soumission pour le déplacement de la maison que la Cité est en marché d'acheter de M. Léonidas Guay, 284 Boulevard St Joseph. M. Gagné explique en détail quels sont les travaux qu'il s'engage à faire relativement à ce déplacement, et il soumissionne pour un montant de \$7,370.00. Les échevins s'entendent pour faire une visite conjointe de cet immeuble, demain le 26 juin à 6 heures p.m., avant de prendre une décision finale concernant les travaux à faire à cet endroit.

L'échevin Pierre Mathieu donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement actuel de la fourniture de l'eau.

L'échevin Eddy Perreault donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement actuel du marché.

L'échevin Antonio Beril donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement 250 (Bon Ordre) en ce qui concerne le port des "shorts".

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier secondé par l'échevin Eddy Perreault que demande soit faite à la Compagnie Southern Canada Power de procurer au club local de baseball l'éclairage gratuit du stade municipal à l'occasion de joutes de baseball qui auraient lieu le soir.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Pro-Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence du maire suppléant, M. l'échevin Joseph Bibeau.

Le Comité prend connaissance d'une demande de permis de construction produite par M. E.E. Blanchette, 19 St Lucien. Ce monsieur désirerait ériger un poste de service à l'angle des rues St Alphonse et St Albert. Le Conseil n'a pas d'objection à consentir un permis à ce monsieur, à condition qu'il observe intégralement les prescriptions de l'article 22 du règlement No. 377 qui traite particulièrement de la construction des postes de service et des stations d'essence.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: M. Ernest Marcotte, hôpital; Mme Ronald Tousignant, hôpital; Mme Henri Gervais, hôpital; Mme Clément Nadeau, hôpital; Mlle Lisette Blanchette, hôpital; Dame Georges Leduc, 2 mois; Dame Raoul Gauthier, 2 mois; Dame Philippe Poulette, 2 mois; Dame Vve Ernest Lacharité, 2 mois; Dame Vve Laurent Côté, $\frac{1}{2}$ pension; Dame Bernard Blanchard, 3 mois; Dame Hector Boucher $\frac{1}{2}$ pension; Dame François Dubois, 1 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en
 suspens: M. Ernest Marcotte, M. Edouard Rocheleau, M. Véria Martel,
 M. Dominique Ledoux, Mme Urbain Boudreau, Dame Vve Georges Hethrington.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
 Oscar Hamel, Léonce Leblanc, Roger Beaudoin, Irénée Verville, Dame Denis
 Neveu, Dame Gaston Senneville, Dame Julien Perreault, Joseph Parent, Léo
 Poisson, M. et Mme Eddy Gaudet, Dame Nazaire Gendron, Dame Vve Albert
 Carroll, Fernand Nadeau, Louis E. Hamelin, Dame William Courchesne,
 Raymond Bisson,

ET LA SEANCE EST LEVEE.



 Greffier



 Maire.

14 juillet 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 14 juillet 1958, cette séance en étant une régulière aux termes du règlement 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Rodolphe Mochon, Eddy Perreault et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 25 juin 1958. Une correction est apportée à ce procès-verbal en ce qui concerne une résolution du Conseil de Comté demandant la répartition du coût de l'éclairage de lampadaires situés en face de l'ancien bureau de poste. Le Conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu de passer une telle résolution puisque la Cité paie déjà une très large part de cet éclairage.

En tenant compte de cette correction, il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le procès-verbal de l'assemblée du 25 juin soit adopté.

ADOPTÉ

On passe à l'item correspondance et il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de la direction du Camp de Santé qui, sous la signature de M. Jean Noel Ally, remercie la Cité pour le généreux octroi de \$500.00 qu'elle lui a consenti pour le soutien de son oeuvre humanitaire.
- Une lettre de l'Union des Municipalités accusant réception de la contribution de la Cité à cette association pour l'année 1958, et conseillant aux délégués de Drummondville de faire leurs réservations le plus tôt possible en vue du prochain congrès qui se tiendra à Québec au mois de septembre.
- Une lettre accompagnée d'un mémoire de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, fournissant certaines informations aux futurs propriétaires concernant une aide du gouvernement pour la construction domiciliaire. Le Conseil décide que copie de ce mémoire devra être transmise aux journaux locaux dans le but de renseigner la population.

- Une lettre de la Canadian Good Roads Association invitant la Cité à faire partie de ce mouvement. En raison de ses limitations budgétaires, la Cité se voit obligée de refuser l'invitation pour cette année.
- Une lettre de la Fédération Canadienne des Maires et Municipalité concernant les récentes modifications à la taxe de vente fédérale touchant certains achats faits par les municipalités. Le Greffier est prié d'envoyer les félicitations et les remerciements du Conseil à cette fédération pour le beau travail qu'elle effectue au bénéfice des municipalités.
- Copie d'une lettre de M. Robert Bernard, M.P.P. à M. Lucien Morissette, maire de St Simon, concernant l'obtention d'un octroi du gouvernement pour l'achat d'une piscine appartenant à M. J.J. Leblanc.
- Une lettre de M. E. Omer Rioux, concernant l'échéance d'une police d'assurance que la Cité détient sur sa flotte de véhicules-automobiles et de machineries.
- Une lettre de M. E. Omer Rioux, offrant ses services comme estimateur de la Cité.
- Une lettre de M. Albert Marier, tabaconiste, relativement à une interdiction qui lui a été faite en vertu du règlement No. 463 concernant la vente et l'usage des pièces pyrotechniques.
- Une lettre de M. Jules Merceau relativement à une demande formulée par le club de baseball "Les Royaux" aux fins d'obtenir l'éclairage gratuit du stade de baseball. La compagnie Southern Canada Power est d'avis que cet éclairage est fourni au plus bas tarif possible et qu'il ne saurait être question de fournir ce service gratuitement.
- Une lettre de M. Derek Bedson, secrétaire particulier de l'Honorable Diefenbaker accusant réception d'un télégramme que la Cité faisait parvenir au gouvernement pour demander une extension de la période de prestation supplémentaires d'assurance chômage.
- Une lettre de Me. Antoine Fradet, notaire, qui au nom de Madame Siméon Lamothe informe la Cité du désir de la Succession de donner suite au projet de vente de terrain au sujet duquel des pourparlers avaient été entamés entre la Cité et feu Siméon Lamothe.

Le Conseil prend connaissance d'une plainte de M. A. Renart, 776 rue Lafontaine, à l'effet que la tranquillité des résidents de cette rue est sérieusement compromise par la circulation trop rapide et trop bruyante des véhicules. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin,

secondé par l'échevin Rodolphe Mochoy, que copie de cette lettre soit transmise au Chef de Police afin qu'une surveillance plus étroite soit établie sur cette rue. La même résolution s'applique aussi à la rue Notre Dame.

ADOPTÉ

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité. Ces comptes se totalisent à la somme de \$99,225.41, dont \$71,708.64 au compte budget, \$26,129.31 au compte capital et \$1,387.46 au compte de l'assurance patronale. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 14 juillet 1958. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces mutations de propriété soient adoptées.

ADOPTÉ

ATTENDU QUE les Religieuses de la Présentation de Marie érigent en ce moment à Drummondville une institution pour l'éducation de la jeunesse féminine;

ATTENDU QUE leurs revenus ne leur permettent pas de parachever l'oeuvre entreprise et que la faillite les menace;

ATTENDU QUE l'emprunt contracté à date est totalement épuisé et qu'il est impossible à la communauté d'en contracter un autre;

ATTENDU QUE le nouvel édifice doit absolument ouvrir ses portes en septembre prochain;

ATTENDU QUE les religieuses sus-mentionnées travaillent depuis plus de quatre-vingts ans dans notre localité;

ATTENDU que cette même population comprenant leur embarras financier veut à tout prix leur venir en aide;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial encourage et soutient les oeuvres d'éducation;

ATTENDU QUE la communauté croirait, pour sa part, pouvoir rembourser le capital emprunté, si le gouvernement provincial voulait bien se charger des intérêts annuels;

POUR CES CAUSES, il est proposé par l'échevin André Cloutier, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Cité de Drummondville prie respectueusement l'Honorable Maurice Duplessis, Premier Ministre

de la Province de Québec, de consentir à la Communauté des Religieuses de la Présentation de Marie les octrois nécessaires à la stabilisation des finances de cette communauté afin de lui permettre de parachever la construction du Collège Marie-de-la-Présentation, qui sera un actif pour toute la province dans le domaine de l'éducation.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'opinions légales fournies par Me. Gaston Ringuet et Marcel Nichols à certains membres de l'Association des taxis, et mettant en doute la légalité du règlement des taxis concernant le double emploi.

Devant les conclusions de ces rapports, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que l'émission des permis de taxi se continue et que l'on ne tienne plus compte de la question du double emploi.

ADOPTE

En vue de la construction prochaine du viaduc, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier que la Cité achète de la Southern Canada Power une partie de terrain au prix de \$0.54 du pied carré tel que spécifié dans une lettre de la Southern Canada Power datée du 27 juin 1958. La superficie de ce terrain devra être établie lorsque les travaux du viaduc seront terminés.

La compagnie Southern Canada Power pose toutefois la condition que la Cité s'engage à lui rembourser le coût total du déplacement et de la relocation de ses poteaux, travail nécessité par ce projet de viaduc. D'après le jugement rendu par la Régie des Transports, la compagnie Southern Canada Power serait automatiquement obligée d'effectuer le déplacement et la relocation de ces poteaux. Il n'y a donc pas lieu pour la Cité de s'engager à défrayer le coût de ces travaux.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Arthur O.J. Hivon, 233 rue Mercier, demandant une diminution de l'évaluation de sa propriété située à 219 rue Mercier, propriété qui a été endommagée par le feu au mois de mai 1957. Vu que les travaux de réparation de cette bâtisse sont terminés et que la demande a été faite trop tard, il est légalement impossible au Conseil d'accéder au désir de M. Hivon.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité accepte l'option à elle consentie par les Chevaliers de Colomb de Drummondville le 3 juillet 1958 de vendre un certain terrain portant le numéro de cadastre P.159-11 (N.S.) pour le prix de \$4,500.00 et que le trésorier soit autorisé à payer au nom de la Cité ladite somme de \$4,500.00. Le notaire de la Cité est prié de préparer le contrat en cette affaire et le maire et le greffier sont autorisés à signer au nom de la Cité tous documents relatifs à cette transaction.

ADOPTE

Pour faire suite à une requête du Ministère des Affaires municipales, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault qu'une résolution adoptée le 27 janvier 1958 et établissant des taux pour le service d'incendie à l'extérieur soit abrogée et remplacée par la suivante:

" que les prix à être chargés par notre département des Incendies pour service à l'extérieur des limites de la Cité soient dorénavant de \$100.00 pour la première heure et de \$100.00 pour chaque heure additionnelle, et que copie de cette résolution soit transmise au Ministère des Affaires Municipales pour approbation. "

ADOPTE

Lecture est donnée d'un mémoire de la Compagnie Bell Telephone du Canada concernant une augmentation du taux de ses services. Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité reste sur sa décision en cette affaire et proteste de nouveau contre cette hausse de taux du service téléphonique.

Il est soumis au Conseil un projet d'acte de vente dressé par les soins du notaire de la Cité et aux termes duquel la Corporation de la Cité de Drummondville acquiert de Monsieur et Madame Octave Brochu un immeuble avec les bâtisses y érigées, comprenant les lots numéros 150-18 et 19 du Canton de Grantham, Cité de Drummondville, Comté de Drummond, pour le prix de \$29,350.00, payable comptant avec possession immédiate de l'immeuble et proportion des revenus et redevances à la date du contrat.

Il est donc proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Joseph Bibeau et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville consente l'acquisition dudit immeuble aux conditions mentionnées au projet d'acte susdit, que le Maire et le Greffier soient autorisés à y faire les corrections et changements d'importance secondaire jugés nécessaires et à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos.

ADOPTE

Il est soumis au Conseil un projet d'acte de vente dressé par les soins du notaire de la Cité aux termes duquel la Corporation de la Cité de Drummondville acquiert de M. Léonidas Guay, un immeuble avec bâtisse y érigée comprenant les lots numéros 263-62 et 63 du Cadastre officiel du quartier Sud de la Cité de Drummondville, Comté de Drummond, pour le prix de \$25,100.00 payable comptant, avec possession immédiate et proportion des revenus et redevances à la date du contrat.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville consente l'acquisition dudit immeuble aux conditions mentionnées au projet d'acte susdit, que le Maire ainsi que le Greffier soient autorisés à y faire les corrections et changements d'importance secondaire jugés nécessaires et à signer l'acte ainsi que tous documents accessoires et à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que M. Omar Rioux soit nommé estimateur avec MM. Alonzo Malouin et Raoul Gamache pour faire la revision du rôle d'évaluation, tel que prévu par le Conseil de la Cité le 9 juin 1958.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 486 prohibant toute manipulation non autorisée de valves ou contrôles mécaniques de tuyaux d'aqueduc.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que des ampoules électriques de 200 watts au lieu de 100 watts soient installées sur la Rive Nord avec de nouveaux lampadaires du genre utilisé dans les autres parties de la Cité, et que deux lumières additionnelles de 200 watts soient installées sur la 18e Avenue.

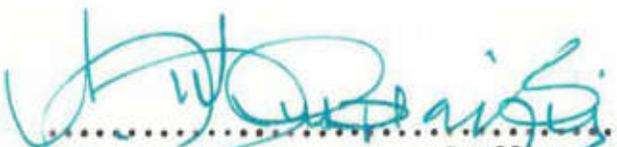
ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Canadian National en date du 23 juin 1958 au sujet d'un bail passé entre cette compagnie et l'ancienne municipalité de St Joseph pour un tuyau d'égoût sous la voie ferrée à la 5ième Avenue, milliaire 98.71 de la subdivision de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier que le Conseil écrive à la compagnie Canadian National pour l'aviser qu'il n'y a pas nécessité d'un nouveau bail entre la Cité de Drummondville et le Canadien National car à l'anrxion, la Cité a assumé tous les droits et obligations de l'ancienne Ville St Joseph.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

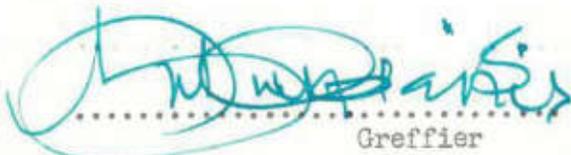
Le Comité prend connaissance d'une demande de remboursement de licence des entreprises Jean Lehoux Inc. qui, le 16 juin 1958, ont discontinué l'opération de leur commerce sur la rue Hériot. Le Comité recommande le remboursement de la licence, soit un montant de \$112.50.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: MM. Vve Fernand Lemire, pension; Mme Vve Bertrand Salois, pension; Mme Vve Yves Chateaufneuf, $\frac{1}{2}$ pension; Mme Ben D'Assylva, pension; Mme Vve Albert Carroll, pension; Mme Vve René Houle, 1 mois; Mme Alphonse Roy, $\frac{1}{2}$ pension; Mme Paul Emile L'Abbé, $\frac{1}{2}$ pension; Mme Vve Adrien Dionne, hôpital; Mme Vve J. B. Samson, hôpital; Dame Bélanger-Duval, 2 mois; M. Dominique Ledoux, 1 mois; Mme Georges Chenells, $\frac{1}{2}$ pension; M. Moise Deblois, 2 mois, 2 cartes; Mme Vve Philias L'Heureux, 2 mois; Mme Alphonse Bisson, $\frac{1}{2}$ pension; M. Rodolphe Pinard, 1 mois; M. Alexis E. Sirois, 2 mois; Mme Joseph Boucher, $\frac{1}{4}$ mois pour 8 mois $\frac{1}{2}$ pension; M. Lucien Cabana, 1 mois; Mme Pierre Lizotte, 2 mois; M. Raymond Duguet, 2 mois; Mme Bruno Duguay, $\frac{1}{2}$ pension; Mme Charles Dionne, 1 mois; Mme Guy Barsalou, 1 mois; M. Albert Pyaud, $\frac{1}{2}$ pension, 2 mois; M. Honoré Ducharme, supplément de pension; M. Octave Dugré, 1 mois; M. Louis Meunier $\frac{1}{2}$ pension, 2 mois; Mme Philippe Nadeau, 2 mois; M. Lucien Carpentier, hôpital.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont lâchés en suspens: Mme Vve J.M. Bouchard, M. Dominique Ledoux, Mme Edouard Rocheleau.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: M. & Mme Wilfrid Dore, M. Jean Charles Collin, M. Véria Martel, M. Fernand Viens, Mme Vve Léo Lacroix, M. Noel Paul, Mme Vve Louis Laroché, M. Léo Brulé, M. Ludger Rivard, M. Raoul Ally, Mme Georges Hethrington, Mme Victor Lauzier, M. Hector Boudreault, M. Arthur Bussièrès, Mme Vve Jean Marie Bouchard, M. Réal Hamel, M. Rosaire Laplante, M. Raymond Cyr, M. Stefan Haraszczuk, M. Napoléon Bell, Mme Herman Lemire, M. Hervé Boisvert, M. Paul Emile Champagne, M. Wellie Guilbault, Mme Agénor Valérien, Mme Bernard Blanchard, M. Roméo St Yves, M. Edouard Bilodeau, M. Oscar Hamel, M. Georges Gingras, M. Léo Lemire, Mme Joseph Guimont, M. Germain Béland, M. Gérard Gendreau.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 14 JUIL. 1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
2923	Mme Aman Cardin	Alphé Cardin R.R. no. 4 - 2ème Rang	144-306
3213	do	do	145-336
7264	do	do	P.150-65,66
7346	do	Alphé & Théode Cardin R.R.no. 4 - 2ème Rang.	P.150-138
7311	do	do	150-110
6662	do	do	149-82
7467	do	do	151-21
6111	M. Geo. Poulin	M. Raymond Ménard, 566 Marchand,	162B-203 Gr.
6112	do	do	162B-204 Gr. (\$625.
6112	Raymond Ménard	Laurence Gaya	162B-P.204-203 (\$675.)
1302	Succ Albani Girard	Mme Albani Girard 472 Des Ecoles	P. 280-E.
4215	Antoni Hébert	J.E.Du Mays 197 Dorion	P. 127 S.
7373	Dame Jos. Guay, 75 St Marcel	Dame Corinne Guay, 75 St Marcel	150-165
3329	Narcisse Lafond	François Lafond 175 St Laurent	145-486

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 14 JUILLET 1958. 2...

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
7236	Mme Charlotte Gazolo	Laurent Proulx 86 St Paul	150-35
3020	Hector Raymond	Ronalda Houle 570 Dumoulin	144-390
7240	Guard Connelly	Robert Gauthier 8475 Renaud, St Léonard de Port Maurice, Montréal.	P.150-40,41
2931	Cléophas Marcoux	Dame Cléophas Marcoux 663 Bl. St Joseph	144-312
4704	René Ferland	Bernard Lasselle	156-191
5044	do	Gérard Tessier 1300 rue Champlain, Saint Simon	158-49
76	United Store Ltd.	Sinco Realty Ltd. 860 Côte de Liesse Montréal	P. 53-0.
8054	Fernand Larouche	René Gauthier 433 Mélançon	153-8
1044	Gaston Boisselle	G.T.Boisselle	50-281
4374	Geo. Cournoyer	J.W.Faucher 320A Marchand	153-222 Gr.
6067	Mélançon R. & Houle J.P.	Houle Jean Paul & Yves, 251 St Marcel	P-162B-147 P-162B-148
6012	Casey Alphonse	Caissie J.Alphée 42 Steadman, Moncton N-B.	162b.97-11
6013	do	do	162b.97-12

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 14 JUILLET 1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
4195 A	Daneau & David	Audet Automobile Coin Marchand & Dorion	Bâtisse sur lot 101 Sud
1039	Dame Edgar Coté	Lahaie Armand 35 Holmes	50-276
4197	Willie Grondin	Drummondville Auto- motive Supplies Inc. 163 Marchand	P-103 S
4199	do	do	104-3, P.103 S.
5670	Oscar Martineau	Ovila Blouin 413 Bruno	160a-141
3005	André Roy	Mme Hector Rousseau 500 Dumoulin	P-144 (376-375)
1124a	Albert Schaefer	Sam Schaefer	P. 58-1
1222	Succ. Rosario Ledoux	Léon Ledoux 326 Lindsay	P-159-E
7236	Erreur cléricale	Laurent Proulx 86 St Paul	150-35
4377	Pierre Cournoyer	André Pinard 274 Brouillard	153-225
7256	Edouard Tremblay	Gérard St Cyr 14-9ème Avenue	150-57

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 14 JUIL.1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
7346	Erreur cléricale	Cardin Alphée & Théode	P.150-138
5972	Ernest Forcier	Cité de Drummondville	P162b-60-1
5972	do	Commission Scolaire	P.162b-60-1
5973	do	Cité de Drummondville	P.162b-60-2
3157	(Diminution \$10,200. au Raymond Vaillancourt lieu de \$14,850.00)		145-277

28 juillet 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 28 juillet 1958, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, André Cloutier et Rodolphe Mochon, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 14 juillet 1958. Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Pierre Mathieu que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Commentant la vente d'un immeuble par M. Octave Brochu à la Cité, l'échevin Pierre Mathieu informe le Conseil d'une entrevue qu'il a eue avec M. Brochu et au cours de laquelle il a exprimé le désir de continuer à habiter son logement actuel, à 15 rue St Frédéric. Monsieur Brochu aurait aussi manifesté le désir d'être colloqué de préférence au cas où la Cité aurait l'intention de revendre la bâtisse achetée de lui. Le Conseil n'a aucune objection à ce faire et consent à considérer l'offre de M. Brochu si la bâtisse en question vient à être offerte en vente.

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 28 juillet 1958. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

A l'item correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de M. Laval Langlois, agent d'assurance, qui recommande que le montant de l'assurance sur l'immeuble Octave Brochu soit augmenté de 25% afin de lui donner une protection plus adéquate. Le Conseil croit préférable de s'en tenir au montant de \$20,000.

- Un rapport de M. Jean Noel Ally, inspecteur de l'Unité Sanitaire locale, qui informe la Cité que M. Sam Sheaffer a rectifié l'anomalie qui existait à l'arrière de sa propriété en raccordant certains égouts à ceux de la Cité afin d'égoûter convenablement son entrepôt.
- Une lettre de M. Robert Bernard, M.P.P. qui informe la Cité que le Ministère Provincial des Travaux Publics fera incessamment exécuter des travaux de réparation au garde corps et aux approches du port No. 4 sur la Rivière Noire. Le Conseil prie M. Bernard d'accepter ses plus vifs remerciements.

Le greffier donne lecture d'un jugement rendu par la Commission des Transports du Canada le 24 juillet 1958 lequel enjoint aux compagnies Southern Canada Power et Bell Telephone d'enlever ou déplacer leurs poteaux et installations sur le Boulevard St Joseph en rapport avec la construction du viaduc. Ces travaux de déplacement devront être faits sur demande par écrit de la Cité.

Le Conseil prend connaissance de deux soumissions en marge du renouvellement de l'assurance sur sa flotte de véhicules. Ces soumissions se lisent comme suit:

E. Omer Rioux	Assurance combinée pour seulement les deux voitures utilisées par le département de police.	\$4,287.64
	Assurance combinée sur tous les véhicules de la Cité.	\$4,496.35
David Ouellet	Assurance sur tous les véhicules de la Cité.	4215.90

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin André Cloutier que le renouvellement de l'assurance que la Cité maintient sur tous ses véhicules soit confié à M. David Ouellet moyennant une prime annuelle de \$ 4,215.90. Cette assurance est valable du 1er août 1958 au 31 juillet 1959.

ADOPTE

Plusieurs membres du Conseil se plaignent du fait qu'il est souvent difficile d'atteindre au téléphone soit l'ingénieur ou quelqu'employé du garage municipal. L'enquête faite par les experts de la compagnie Bell Telephone révèle que ces difficultés

sont causées par une insuffisance de lignes ^{inter-}départementales. Il est donc proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Antonio Baril qu'une ligne supplémentaire interdépartementale soit installée afin de desservir le garage municipal.

ADOPTE

L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'annexion d'une partie de Grantham Ouest.

Toujours en rapport avec ce projet d'annexion, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon que les autorités municipales de Grantham Ouest soient priées de rencontrer le Conseil de Drummondville à une date prochaine qui leur conviendra afin de discuter des possibilités d'annexion.

ADOPTE

Seconde lecture est donnée du règlement No. 486 qui amende l'article 15 du règlement no. 450 et qui prohibe toute manipulation non autorisée de valves ou boîtes de service contrôlant une conduite d'eau. Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Armand Cloutier que le règlement No. 486 soit adopté.

ADOPTE

Faisant suite à l'étude de certaines soumissions reçues pour la démolition de l'immeuble Léonidas Guay, sur le boulevard St Joseph, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Antonio Baril que la soumission de M. Benjamin Robidas, au montant de \$1,000.00, laquelle prévoit la démolition entière de cet immeuble, soit acceptée comme étant la plus avantageuse.

ADOPTE

L'échevin Rodolphe Mochon explique à ses collègues qu'il serait utile de recouvrir la surface du terrain de stationnement, situé près du Manège Militaire, d'une couche de poussière de roche. Ceci donnerait un fond plus solide et plus convenable. Son Honneur le Maire explique que la Commission Scolaire a déjà accepté de payer la quote part de ce projet et que le manège militaire a manifesté l'intention de faire de même. Il en coûterait approximativement à la Cité un montant de \$90.00 pour réaliser ce projet.

Il est donc proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin André Cloutier que la Cité autorise le recouvrement de ce terrain de stationnement d'une couche de poussière de roche à condition que la Commission Scolaire et le Manège Militaire acceptent

de payer chacun 1/3 du coût de ces travaux.

ADOPTE

Au cours d'une séance précédente, le Conseil a déjà pris connaissance d'un projet mis de l'avant par M. J.J. Leblanc et qui prévoit la construction d'un certain nombre d'unités domiciliaires dans un quadrilatère formé par les rues Chassé, Ringuet, Pelletier et St Georges, dans le quartier St Pierre. M. Leblanc avait demandé à la Cité la promesse d'une installation d'égoûts et d'aqueduc afin qu'il puisse obtenir les argents nécessaires de la Société Centrale d'Hypothèques.

Après étude, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu que la Cité garantisse la construction de conduites d'aqueduc et d'égoûts afin de desservir les futures maisons de M. Leblanc à la condition qu'il commence à construire sur la rue Chassé, de Ringuet vers Pelletier, qu'il mette en chantier immédiatement quatre solages ou plus et qu'il donne l'assurance que ce nombre de maisons sera entièrement terminé. Une entente par écrit devra être signée à ce sujet.

ADOPTE

Sur rapport du Chef de Police, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier que la Cité se porte acquéreur d'une machine à tracer des lignes blanches dans les rues, telle machine étant fabriquée par la compagnie Kelly-Creswell et détaillée au Canada par L.M.Lalonde Limitée, de Montréal. Il est entendu que le paiement de cette machine ne sera fait par la Cité qu'au cours du prochain exercice financier, soit en 1959.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un rapport du Chef de Police qui porte sur les points suivants:

1° Certains citoyens se plaignant du bruit causé par le trafic lourd sur la rue Lafontaine, le chef recommande que la circulation de ces véhicules soit interdite et dirigée vers le boulevard Mercure. Le Conseil recommande de consulter les autorités municipales de St Simon à ce sujet étant donné qu'une partie de la rue Lafontaine fait partie du territoire de St Simon.

2° Relativement à une ouverture qui a été pratiquée dans la partie centrale du Boulevard Geron, vis-à-vis l'entrée arrière du garage Héroux Thibodeau, le chef de police déclare n'avoir aucune objection à ce que cette ouverture soit pratiquée et

pavée, mais il recommande que la circulation sur l'emplacement de ce garage se fasse librement d'une entrée à l'autre et non seulement par le boulevard Garon. Etant donné l'absence de l'échevin Joseph Bibeau, le Conseil laisse toute décision en suspens jusqu'à son retour.

3° Le chef recommande l'installation de feux de signalisation, trois couleurs, à l'intersection des rues Notre Dame et St Jean. Après avoir étudié les prix soumis par la Compagnie Municipal Signal and Supply Company et étant donné le besoin d'une signalisation semblable à l'intersection Brock et St Georges, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier que la Cité se porte acquéreur de deux unités de signalisation lumineuses de cette compagnie à condition que le prix ne dépasse pas \$700.00 chacune et que cette compagnie soit prête à faire l'installation aussitôt que la Cité le lui demandera.

4° Le Chef recommande la création d'une rue à sens unique sur Bérard, de Lindsay vers Brock, et dans le même domaine, il recommande d'interdire tout stationnement du côté ouest sur la rue St Laurent, de la 9ème à la 14ème Avenue. Le Conseil se rend à cette suggestion et décrète la rue Bérard sens unique de Lindsay à Brock et prohibe tout stationnement du côté ouest de la rue St Laurent de la 9ème à la 14ème Avenue.

5° Le Chef de Police recommande de fermer un bout de rue à la circulation sur la rue St Laurent à partir de la rue Notre Dame près de la 6ème Avenue. Avant de rendre une décision, le Conseil préfère attendre le rapport de l'ingénieur à ce sujet.

L'échevin Antonio Baril explique que pour des besoins de surveillance faits par le département de police, il serait utile que le département de police soit autorisé à louer occasionnellement une automobile qui ferait de la patrouille sur certaines rues. Le Conseil abonde dans ce sens, et il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu que le Chef de Police soit autorisé à louer occasionnellement une ou des automobiles afin d'aider à la surveillance efficace des rues de la Cité en ce qui concerne la vitesse et la circulation en général.

ADOPTE

Le Conseil entend la lecture d'une lettre de la compagnie Southern Canada Power dans laquelle cette dernière rappelle qu'en vertu d'un contrat de vente entre cette compagnie et la Cité, en date du 9 septembre 1946, tel contrat comportant la donation par la compagnie d'une lisière de terrain de vingt pieds sur le Boulevard St Joseph, il a été entendu qu'en considération de cette donation la Cité se tenait responsable de tous frais en rapport avec le déplacement de poteaux, tel déplacement étant nécessité par l'élargissement à une date quelconque du Boulevard St Joseph. Le Conseil émet l'opinion qu'il n'est pas dans le cas présent question de l'élargissement du Boulevard mais bien de la

construction d'un viaduc et que la récente décision de la Commission des Transports en cette affaire apporte une réponse évidente à cette lettre.

Le Greffier donne lecture des principaux points d'une convention à intervenir entre la Cité de Drummondville et la compagnie Autobus Drummondville Limitée. Cette convention porte sur une franchise pour les dix années à venir. Après une étude de chacune des clauses et rectification spéciale de la clause No. 20 qui prévoit le paiement d'un montant de \$1,712.50 par la compagnie à la Cité en règlement d'un montant dû en vertu d'un contrat intervenu le 14 septembre 1948, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier que le contrat entre la Cité de Drummondville et la compagnie Autobus Drummondville Limitée tel que préparé et sujet aux modifications suggérées soit adopté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer au nom de la Cité.

Cette même compagnie, Autobus Drummondville Limitée demande à la Cité la permission d'obtenir quelques permis de taxi. Sur rapport du Chef de Police qui informe le Conseil de la disponibilité de trois permis, il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Pierre Mathieu que la Cité consente l'émission de trois permis de taxi en faveur de la compagnie Autobus Drummondville Limitée.

ADOPTE

Il est donné lecture d'un projet d'acte de promesse de vente entre la Cité et la compagnie Drummond Business Forms. Les conditions de cette promesse de vente ayant été étudiées avec beaucoup de soin par chacun des membres du Conseil et le tout étant trouvé conforme aux conditions déjà exprimées par le Conseil, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier que le projet d'acte de promesse de vente préparé par le notaire de la Cité dans le cas de l'usine Drummond Business Forms Limitée soit approuvé sujet à l'addition d'une clause prévoyant la remise par la compagnie à la Cité, lors de la signature de ladite promesse de vente, de onze (11) chèques post-datés échéant de mois en mois à compter du 1er août 1958, chacun pour un montant de \$1,375.00, tel montant représentant des intérêts mensuels sur le capital. Un état des paiements à être faits (capital et intérêts) mensuellement par la compagnie à la Cité devra être annexé à l'acte original ainsi qu'aux copies. Le maire et le greffier sont autorisés à signer au nom de la Cité tous documents relatifs à la présente promesse de vente.

ADOPTE

Le Greffier procède ensuite à l'ouverture d'un certain nombre de soumissions reçues d'entrepreneurs peintres pour la peinture des bâtisses Sylvania (rue Hériot) et l'usine de filtration. Ces soumissions se lisent comme suit:

<u>J. LORENZO DESSERT</u>	SYLVANIA \$ 768.00	FILTRE \$ 425.00
<u>ABEL COURCHESNE</u>	SYLVANIA & FILTRE	
	Main d'oeuvre et matériel	\$ 1,500.00
	Main d'oeuvre seulement	1,225.00
<u>HENRI BOILARD</u>	SYLVANIA	
	Main d'oeuvre et matériel	\$ 707.00
	Main d'oeuvre seulement	507.00
	FILTRE	
	Main d'oeuvre et matériel	\$ 271.00
	Main d'oeuvre seulement	229.00
<u>FERNAND BRUNELLE</u>	SYLVANIA	
	Main d'oeuvre et matériel	\$ 600.00
	Main d'oeuvre seulement	525.00
	FILTRE	
	Main d'oeuvre et matériel	\$ 420.00
	Main d'oeuvre seulement	370.00
<u>MARCEL TURENNE</u>	SYLVANIA	
	Main d'oeuvre et matériel	\$ 1,492.00
	Main d'oeuvre seulement	1,252.00
	FILTRE	
	Main d'oeuvre et matériel	\$ 249.00
	Main d'oeuvre seulement	209.00
<u>LEO PAUL LALIBERTE</u>	SYLVANIA	
	Main d'oeuvre et matériel	\$ 1,496.68
	Main d'oeuvre seulement	1,318.00
	FILTRE	
	Main d'oeuvre et matériel	\$ 550.00
	Main d'oeuvre seulement	447.00

Le choix de l'adjudicataire est laissé en suspens pour le moment.

Continuant sur le même sujet de rénovation et de propreté, Son Honneur le Maire fait remarquer qu'il a communiqué avec le gérant de la Canadian Celanese afin d'obtenir des échantillons de tapis fabriqué par cette compagnie. Ce tapis serait destiné à recouvrir la plate forme de la salle du Conseil qui a grandement besoin d'être soit vernie ou recouverte car, dit-il, il faut donner aux séances d'un Conseil municipal tout le décorum possible. Ce projet est cependant renvoyé en comité pour étude.

Il est donné lecture de trois réclamations reçues par la Cité pour dommages subis à la suite d'un orage survenu le 2 juillet dernier. Les trois réclamants ont vu leur cave inondée par suite du refoulement des égoûts et ils en tiennent la Cité responsable. Il s'agit de MM. Onil Leclair, 1064 Boulevard Mercure, Cécil Shaw, 781 Lafontaine et Jean Michaud, 574 Lindsay.

Tout Conseil municipal a l'obligation de fournir à ses contribuables des facilités d'égoût et d'aqueduc pour des besoins normaux. Tout acte de la Providence qui augmente ces besoins d'une façon disproportionnée n'est pas la responsabilité de ce Conseil. Il est donc proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon que la Cité nie toute responsabilité en rapport avec les dommages subis par ces réclamants par suite de l'orage survenu le 2 juillet 1958.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Gauthier que les félicitations du Conseil et de la Cité soient adressées à M. Jean Guy Ouellet, fils de M. David Ouellet, pour avoir été choisi comme un des quatre représentants de l'escadrille de l'Aviation Canadienne qui sont les invités des Etats Unis pour une tournée des principales villes américaines au cours de l'été 1958.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 28 JUILLET 1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
3674	T.V.Télécommunication	T.V.Drummond	146-178
3675	do	do	146-179
3676	do	do	146-180
2381	Laurier Goudreau	Hervé Savoie 126 St François	P. 95 Est
6504	Uldéric Couture	Hervé Bourbeau 44 St Joseph	P. 148-88-89
7498	Emile Corriveau	Mme Cécile Bouchard (a/s Roger) 324 Lindsay	151-54
2327	Fridolin Huppé	Roland Nadeau 502 Marchand	7-35 E
4383	Wilf. Loranger	Eva Ricard-Daneau 162 St Damien	153-232
129	Joseph Robidas	Roger Mercier South Durham	P. 1 N.
7695	Roger Mercier	Robert Bisson 206 St Damien	151-278
4177	Jos. Gagnon	Aquila Provencher 168 St Georges	P. 85 (1-2) P. 84 S
3261	Clément Leclerc	Conrad Jutras N. Dame du Bon Conseil	145-398

LA CITE DE DRUMMONDVILLE
MUTATIONS DE PROPRIETE AU 28 JUILLET 1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
7220	Octave Brochu	La Cité	150-18-19
7221	do	do	do
7222	do	do	do
4310	Léonidas Guay	La Cité	263-62
4311	do	do	263-63
5359	Succ. W.A.Moisan	Leblanc J.J. 125 Blvd. St Joseph	159-147
5361	do	do	159-149
5362	do	do	159-150
8077	Bernard Gagné	Gérard Isabelle 577 Notre Dame	153-30
156	John D. Epps	Herbert Epps.	8-12 N.
7770	Mme André Généreux	La Cité	151 N.S.

C O M I T E

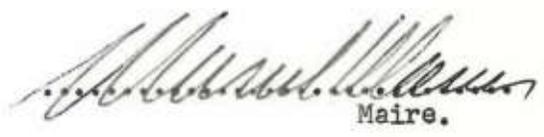
Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
M. Walter Beaulac, hôpital; M. Jean Simard, pension; M. Michel Bergeron, 2 mois; Moise Deblois, 2 mois; Dame Benoit Dion, $\frac{1}{2}$ pension, 2 mois; Louis Meunier, 2 mois; Oscar Henri Martel, 2 mois; Elisée Blanchette, 2 mois; Lucien Cabana, 1 mois.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
Léo Landry, Rodolphe Bourassa, Dame Vve Joseph Proulx, Dame Vve Léo Lacroix, Hector Provencher, Roland Levasseur, Dame Vve Joseph Béland, Almanzor Dionne.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


Maire.

11 août 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 11 août 1958, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 28 juillet 1958. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

En rapport avec une décision prise à une séance précédente de décréter la rue Bérard, de Lindsay à Brock, rue à sens unique, l'échevin Perreault fait remarquer qu'il a reçu plusieurs plaintes de citoyens qui ont insisté sur les inconvénients d'une circulation à sens unique sur cette rue. Après que l'échevin Antonio Baril eut expliqué les raisons qui ont motivé cette décision de la part du Conseil, il est convenu d'emblée que ce bout de rue soit à sens unique pour une période expérimentale d'un mois après quoi le chef de police produira un rapport qui déterminera la ligne de conduite future que le Conseil suivra au sujet de cette rue.

Passant ensuite à la correspondance, le Greffier donne lecture des lettres suivantes:

- Lettres de remerciements de M. David Ouellet et de son fils Jean Guy pour le message de félicitations que le Conseil a adressé à ce dernier à l'occasion de son récent voyage aux Etats Unis sous les auspices de l'escadrille d'aviation 607, de Drummondville.
- Une lettre de M. Victor Paul concernant certains efforts et de la correspondance échangée avec l'Honorable George Hees au sujet de l'aménagement futur d'un aéroport municipal à Drummondville.
- Une lettre du secrétaire de la municipalité du Canton de Grantham Ouest qui informe les autorités municipales de la visite des conseillers de Grantham Ouest le 21 août prochain. Cette rencontre permettra aux deux corps municipaux de discuter de la possibilité de l'annexion d'une partie de Grantham Ouest. Le Conseil préfère attendre le rapport écrit de l'Ingénieur à ce sujet avant de donner une réponse.
- Une lettre de M. Charles Bergeron, 34 St Laurent qui demande au Conseil de passer outre à la décision du Chef de Police de lui refuser un permis de taxi. Le Conseil regrette, mais il doit baser ses décisions sur les recommandations de ce chef de service et en l'occurrence comme le Chef de Police a déjà refusé cette demande, il lui est impossible de renverser cette décision.
- Une lettre de la Fédération Canadienne des Maires et Municipalités qui demande à la Cité

de contribuer au paiement des honoraires des procureurs qui s'opposent, devant la Commission des Transports, à la prochaine demande d'augmentation de taux qui sera produite par la Compagnie Bell Telephone en septembre prochain. Le Conseil, devant les limitations de son budget ne peut qu'applaudir à une telle initiative, mais regrette de ne pouvoir participer au paiement de ces honoraires.

- Une lettre de M. Robert Bernard, en rapport avec la résolution que le Conseil a adoptée récemment au bénéfice des Sœurs de la Présentation. M. Bernard assure le Conseil qu'il fera certaines pressions auprès du gouvernement afin que ces religieuses obtiennent l'aide provinciale qu'elles désirent.
- Une lettre du Comité du Prêt d'Honneur de l'école St Frédéric dans laquelle on remercie le Conseil de son aide matérielle précieuse.
- Une lettre de Monseigneur Albertus Martin, évêque de Nicolet qui accuse réception de la résolution de la Cité en faveur des Religieuses de la Présentation de Marie.
- Une lettre de Me. Jean Louis Doucet, Sous-ministre des Affaires Municipales qui approuve la résolution adoptée récemment par le Conseil en marge de l'aide en cas d'incendie accordée aux municipalités avoisinant Drummondville.
- Une lettre de la Supérieure Provinciale des Sœurs de la Présentation de Marie qui remercie le Conseil de son appui moral dans leurs efforts d'obtenir les argents nécessaires au parachèvement de leur collège.
- Une invitation de la ville d'Asbestos qui recevra les 13 et 14 septembre prochains les membres du Cercle combattif des incendies. Le Conseil décide de déléguer à ce congrès le Chef de Police ainsi que certains de ses hommes qu'il croira qualifiés pour prendre part aux délibérations de cet organisme.

Le Greffier donne lecture d'une lettre de M. Robert Bernard, M.P.P. dans laquelle ce dernier informe le Conseil qu'il a réussi à obtenir que le Ministère du Bien Etre Social et de la Jeunesse fasse les agrandissements nécessaires à l'école d'Arts & Métiers afin de recevoir une nouvelle classe de mécanique automobile. Les plans de cet agrandissement ont été confiés à l'architecte Paul Labranche, de Drummondville, et M. Bernard croit qu'il serait bon que le Conseil insiste auprès de cet architecte afin que la préparation de ces plans soit menée rondement.

Il est donc proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin André Cloutier, que l'architecte Paul La-branche, à qui le gouvernement provincial a confié la préparation de plans pour l'agrandissement de l'école locale d'Arts & Métiers soit prié d'apporter toute son attention à ce travail afin que ces plans soient terminés le plus tôt possible et que ces travaux d'agrandissement puissent être menés à bonne fin d'ici quelques mois au plus.

ADOPTE

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 11 août 1958. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité. Ces comptes se totalisent à la somme de \$148,830.85 dont \$69,444.61 au compte budget et \$79,386.24 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

En rapport avec le règlement de zonage qui a été adopté par le Conseil il y a quelques mois, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que l'impression de ¹⁰⁰⁰ ~~500~~ copies d'un plan en ~~quatre~~ ^{sept} couleurs indiquant les différentes zones prévues au règlement soit faite au coût de \$210.00

ADOPTE

L'article 517 de la Loi des Cités et Villes a été amendé par la Législature le 21 février 1958 afin de permettre aux conseils municipaux qui le désirent de décréter un taux d'intérêt sur tout arrérage de taxes à condition qu'il ne dépasse pas 6%. En conséquence, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le taux d'intérêt sur tout arrérage de taxes dûes à la Cité soit fixé à un taux n'excédant pas 6%, le tout en conformité avec l'amendement précité.

Une courte discussion suit l'adoption de cette résolution et l'échevin Eddy Perreault prie le Greffier d'enregistrer sa dissidence.

ADOPTE

L'échevin Joseph Bibeau, président du Comité des parcs et terrains de jeux de la Cité prend la parole pour expliquer publiquement que le moment est venu pour tout Drummondville d'aménager dans les différents quartiers de la Cité des piscines et des barboteuses qui puissent permettre aux enfants de s'ébattre dans des conditions sanitaires et sous une surveillance contrôlée. Il explique donc que le Conseil a prévu la construction dès 1959 de piscines et barboteuses qui seront aménagées dans différents quartiers. Cette nouvelle initiative de la part du Conseil aidera grandement à faire disparaître les nombreuses plaintes des citoyens qui doivent priver leurs enfants d'un divertissement aussi sain et hygiénique que le bain en plein air durant la saison d'été.

L'échevin Joseph Bibeau donne donc avis de motion d'un règlement prévoyant la construction, à un coût total d'environ \$75,000.00, d'un certain nombre de piscines dans les différents quartiers de la Cité.

Son Honneur le Maire ajoute aux remarques de l'échevin Bibeau en expliquant que les citoyens des différents quartiers qui seront favorisés d'une piscine seront priés d'y contribuer soit leur temps ou leur argent afin que ce projet n'alourdisse pas d'une façon disproportionnée le fardeau des impôts.

L'échevin Cloutier demande s'il ne serait pas possible d'obtenir l'aide du Gouvernement fédéral en marge des travaux de chômage. Le Conseil se rallie à cette excellente suggestion qui sera étudiée à fond lors du prochain comité.

La question d'un acte de tolérance sur un chemin conduisant à Hemmings Falls, sur la Rive Nord, revient de nouveau sur le tapis, et le Conseil reconnaît qu'il y a assez longtemps que cette affaire est en suspens. Il est donc décidé que dès le retour de l'Ingénieur, il s'attaquera à cette affaire afin d'y apporter une solution définitive.

En marge des soumissions reçues et ouvertes à la dernière séance pour la peinture des bâtisses Sylvania et du Filtre, il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le contrat de peinture pour l'usine Sylvania (Rue Hériot) soit confié à M. Fernand Brunelle au prix de \$600.00 pour main d'oeuvre et matériel. Que la peinture de l'usine de filtration soit confiée à M. Marcel Turenne au prix de \$249.00 pour main d'oeuvre et matériel.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité renouvelle le bail entre elle-même et le département provincial des travaux publics pour la location de la salle d'audience ainsi que d'un bureau à l'Hôtel de Ville; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce bail ainsi que tous documents accessoires au nom de la Cité.

ADOPTE

Afin de mettre fin à une situation irrégulière qui date de plusieurs années et qui possède tous les éléments susceptibles de créer un différend dont la solution ne pourrait être étudiée que par les tribunaux, les membres du Conseil étudient un projet de contrat qui a été préparé par le notaire Moisan dans le cas d'une ~~vente~~ par la Cité à Pinard & Pinard Limitée d'une partie de terrain située à l'intersection des rues St Henri et St Gérard, d'une superficie totale de 1,560.8 pieds carrés, au prix de \$1.00 et autres considérations. Cette partie de terrain apparaît à un plan préparé par l'Ingénieur de la Cité le 28 mai 1958 et portant le numéro ARP. 306. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu que la Cité consente ~~la vente~~ à Pinard & Pinard Limitée d'une partie du lot 162b, Canton de Grantham, situé à l'intersection des rues St Henri et St Gérard, en la Cité de Drummondville, d'une superficie totale de 1,560.8 pieds carrés, pour le prix de \$1.00, à la condition toutefois que le triangle indiqué en rouge sur le plan susdit soit et demeure la propriété de la Cité; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce contrat ainsi que tous documents accessoires au nom de la Cité.

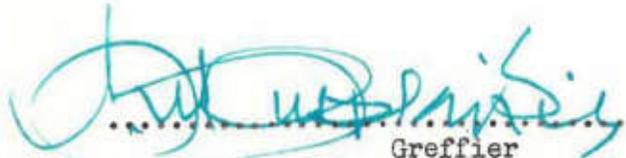
échange

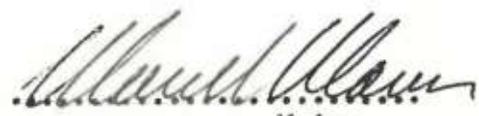
échange

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin André Cloutier et résolu à l'unanimité que des voeux de longue vie et de bonheur soient adressés à Monseigneur Paul Mayrand, P.D.V.F. ainsi qu'à Monseigneur Joseph Beauchemin, P.D. à l'occasion de leur prise de retraite. Le Conseil profite de l'occasion pour exprimer tout le regret qu'il ressent par suite de ces départs et il espère toutefois qu'ils jouiront pleinement du repos que leur a mérité leur activité exemplaire durant les nombreuses années qu'ils ont passées au service de leurs paroissiens.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


 Greffier


 Maire

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Son Honneur le Maire donne lecture d'une requête

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 11 AOUT 1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
4177	Jos. Gagnon	Aquila Provencher Rue St Georges	P.84, P.85 (1,2) S.
5020	Roland Gosselin	J. A. Yergeau 555 St Joseph	158-23
6853	Lucien Chassé	Robert Vigneault 83-15e Avenue	149-334
1343	Alphonse Lapierre	Philippe Beaulieu 12 Blvd. Bernard	P. 512-513
3602	Réal Rodier	Atchez Rodier R. R. No. 1	146-108
5539	Paul H. Moisan	Noel Laflamme 463 St Pierre	160 A-39
8077	Bernard Gagné	Gérard Isabelle 577 Notre Dame	153-30
5574	Charles E. Beaudoin (décédé)	Mme Vve C. E. Beaudoin 404 St Alfred	160A-85
1175	Frs Beaulieu	Ideal Petroleum Co.Ltd. P.112 E a/s Lucien Guertin, 18 rue St Louis Ville Lemoyne	
5374	Succ. W.A.Moisan	Yvon Roger 142 Notre Dame	159-163 Gr.

qui a été transmise au Conseil par un certain nombre de résidents du Boulevard Garon qui s'objectent fortement à ce que la bande de gazon créée au milieu de ce boulevard soit ouverte à la circulation vis-à-vis l'entrée arrière du garage Héroux Thibodeau. Après avoir étudié une fois de plus ce problème, le Comité recommande que cette partie centrale du Boulevard soit fermée à toute circulation et recouverte de gazon.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Dame Rossire Courchesne, pension 10 mois; M. Lionel Leclerc, 2 mois, Mme We Philippe Prévost, 10 mois; Dame Gaston Coté, 1 mois; Dame Armand Daigneault, 2 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
Jean Paul Marcotte, Armand Deslandes, Almanzor Dionne, Gédéon Proulx, Clément Bernard, Alfred Laflamme, Norbert Courtois, Mme Antonio Belisle.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

25 août 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 25 août 1958, cette séance en étant une régulière aux termes du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Matheu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Joseph Bibeau, Rodolphe Mochon, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 11 août 1958. L'échevin Antonio Baril suggère que certaines corrections soient faites à la résolution prévoyant la vente ~~à~~ la Cité d'une partie de terrain à la Compagnie Pinard & Pinard Limitée de façon à ce que cette transaction soit décrite comme un échange et non pas comme une vente. En effet, il s'agit en cette affaire du règlement d'un litige qui opposait les deux parties en cause et qui aurait pu dégénérer en une discussion devant les tribunaux. Ce litige s'est réglé à l'amiable en donnant lieu à l'échange dont il est présentement question. L'échevin Baril suggère qu'un préambule soit ajouté à la résolution de façon à expliquer bien

277

clairement tous les faits en cause. L'échevin Pierre Mathieu demande que toute action immédiate soit suspendue en rapport avec l'ouverture d'une bande de gazon sur le Boulevard Garon. Il s'agit là d'un point très délicat qui pourrait avoir certaines répercussions désagréables. C'est la raison de sa suggestion.

Sous réserve de ces remarques, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le procès-verbal de l'assemblée du 11 août 1958 soit adopté.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le Conseil adresse ses plus profondes condoléances à M. Gérard Beaudoin, dessinateur à l'emploi de la Cité, à l'occasion du décès de sa mère.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Greffier soit prié d'adresser à M. George Haggerty et à sa famille ses sympathies les plus sincères à l'occasion du décès de M. Peter Haggerty.

ADOPTE

A l'item correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une mise en demeure du Bell Telephone pour dommages causés à leur conduit souterrain à l'angle des rues Marchand et Boulevard St Joseph par la Compagnie Félicien St Pierre.
- Une lettre du Gérant de la Canadian Celanese qui offre gratuitement à la Cité le tapis à être installé dans le bureau du Maire. Le Conseil prie M. Maurice Jones, Gérant de cette compagnie de bien vouloir accepter ses plus sincères remerciements pour ce geste de générosité et de collaboration envers les autorités municipales.
- Une lettre de M. Bernard Messier, 210 rue St Marcel, qui offre de louer le terrain de l'exposition au prix de \$100.00 par année. Le Conseil est en faveur de cette location à la condition que la Société d'Agriculture y donne son consentement.
- Une lettre de Monseigneur Paul Mayrand, ancien curé de la Paroisse St Frédéric de Drummondville qui accuse réception d'un message du Conseil à l'occasion de son départ de Drummondville et qui assure le Maire et les échevins de son bon souvenir et de son entier dévouement non seulement envers ses anciens paroissiens mais aussi envers

tous les membres du Conseil avec qui il a eu durant son séjour à Drummondville des relations aussi agréables.

Le sujet de la propreté de nos rues a en plusieurs reprises fait l'objet de l'attention toute particulière de l'échevin Pierre Mathieu. Encore une fois, il s'élève publiquement contre le manque de soin qu'apportent certains citoyens en jetant dans les rues des papiers, cartons et autres objets de rebut. Il suggère que la police municipale agisse avec plus de fermeté envers ces personnes qui en définitive enfreignent un règlement en s'exposant par le fait même au paiement d'une amende de \$40.00. Plusieurs membres du Conseil donnent leur opinion sur ce sujet et il est suggéré qu'une campagne d'éducation se fasse en tout premier lieu auprès des enfants de nos écoles de même qu'auprès du public.

En ce qui concerne la demande de M. Bernard Messier, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Antonio Baril, qu'un bail soit consenti à M. Bernard Messier, 210 rue St Marcel, pour la location du terrain de l'exposition pour une période d'un an au prix de \$100.00 à la condition toutefois que la Société d'Agriculture du Comté de Drummond y donne son approbation par écrit.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon que les compagnies locales J.R.Blanchard & Cie Limitée et Drummond Coal & Lumber Limitée soient autorisées à fournir à quantité égale, le charbon qui sera consommé au cours de l'hiver prochain par le garage municipal. Il est entendu que ce charbon sera de première qualité et ne coûtera pas plus que \$17.81 la tonne de 2,000 livres livré dans les soutes de cet édifice.

ADOPTE

La Commission Scolaire de Drummondville a l'intention de faire ériger une clôture aux abords de l'Ecole Mgr Paul Mayrand, sur la rue Hériot. D'après les estimés, la part qui serait due par la Cité en raison du voisinage de l'Edifice Sylvania avec cette école serait de \$457.28. Le Conseil croit qu'il s'agit ici d'une dépense passablement onéreuse pour les contribuables et qu'elle pourrait être évitée en raison de l'âge des enfants qui fréquentent cette école. De toute façon, il est impossible au Conseil de la Cité d'envisager une dépense de cette nature au cours du présent exercice financier en raison de ses limitations budgétaires.

Il est donné lecture d'une résolution adoptée par la Municipalité de Drummondville-Ouest dans laquelle il est demandé à la Cité de Drummondville d'étendre son service de patrouille à certaines rues de Drummondville-Ouest en échange de la perception des amendes. Le Président du Comité de la Police l'échevin Antonio Baril, remarque que les effectifs de son département ne suffisent qu'à peine à répondre aux besoins de la population de Drummondville et que si le Conseil décide de se rendre à la demande des autorités municipales de Drummondville-Ouest, il faudra de toute nécessité augmenter proportionnellement le nombre des policiers ainsi que des voitures de patrouille. Dans ces conditions le Conseil se voit dans l'impossibilité de répondre affirmativement à la présente demande mais il serait toutefois prêt à faire cette patrouille aux termes et conditions décrites à la résolution du 24 septembre 1957. Cette résolution touchait le même sujet et mentionnait un montant annuel de \$5,000.00 pour le service de patrouille tel que présentement demandé.

Le Conseil prend connaissance d'une réclamation du Capitaine Roy qui aurait endommagé un des pneus de sa voiture sur une bande de métal dépassant de la chaussée. Après avoir fait évaluer la valeur de ce pneu et sans reconnaître aucune responsabilité à ce sujet, le Conseil offre un montant de \$10.00 en règlement complet et final de cette réclamation.

La Ligue de Baseball Provinciale demande à la Cité de souscrire un montant de \$50.00 pour une annonce dans un programme souvenir qui sera publié à l'occasion du couronnement provincial d'une reine le 7 septembre prochain. Le Conseil regrette mais se voit dans l'obligation de décliner cette invitation ainsi que la souscription qui est demandée.

M. Robert Morin, propriétaire d'un atelier de réparations pour tondeuses offre à la Cité de remplacer une tondeuse défectueuse lui appartenant, pour une neuve à certains prix dont la liste est indiquée à une lettre de M. Morin reçue le 20 août 1958. Etant donné que la Cité possède déjà deux tondeuses pour les besoins de ses parcs, il est décidé de remettre à l'an prochain toute décision en cette affaire.

L'échevin Maurice Sigouin met le Conseil au courant de certaines démarches que l'échevin Pierre Mathieu et lui-même ont faites auprès de M. Albert Bazinet, 358 rue Celanese, en rapport avec l'achat d'une pointe de terre à l'angle extrême des rues Celanese et Cartier. Il s'agit de l'achat par la Cité d'une partie du lot 2-169 Est d'une superficie de 110 pieds carrés plus ou moins, mesure anglaise, pour un prix de \$70.00. Il est donc proposé par l'échevin

Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité achète de M. Albert Bazinet une partie du lot 2-169 Est, d'une superficie de 110 pieds carrés plus ou moins, mesure anglaise, au coût de \$70.00; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un contrat à cet effet.

ADOPTE

L'échevin Pierre Mathieu fournit à ses collègues certaines explications se rapportant au besoin de paver une partie de la rue, à l'intersection des rues Marchand et Hériot. Le Conseil autorise donc de faire effectuer ces travaux au moment le plus opportun.

Première lecture est donnée du règlement no. 487 qui autorise la Cité à construire des piscines et barbotteuses dans différents secteurs et à approprier un montant de \$75,000.00 à cette fin.

L'échevin Rodolphe Mochon donne avis de motion d'un règlement amendant l'article 13 du règlement no. 377, déjà amendée par le règlement no. 437. Cet amendement diminuera le coût du permis de \$5.00 à \$3.00 pour tous travaux de \$200.00 à \$1,000.00. Le même avis de motion prévoit un amendement à l'article 19 du même règlement et change l'alignement des bâtisses sur la rue Lowring, de Hériot à la voie du C.P.R., de 10 pieds qu'il est actuellement, à 4 pieds. Ceci, afin de le rendre conforme aux distances déjà établies pour la plupart des rues commerciales de la Cité.

L'échevin Eddy Perreault informe le Conseil qu'il s'occupe activement des futurs travaux à être effectués à l'usine de filtration et qu'un rapport à cet effet lui sera présenté d'ici peu.

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville envisage l'exécution à brève échéance d'un certain nombre de travaux qui seraient de nature non seulement à répondre à un besoin urgent mais aussi de fournir du travail à un certain nombre de chômeurs locaux;

ATTENDU QUE les prévisions de nos économistes nous laissent envisager un chômage accru au cours de l'hiver prochain;

ATTENDU QUE le Gouvernement Fédéral, au cours des années 1930, 1940, a voté une Loi destinée à stimuler l'embauchage. Cette loi portait le nom "LOI D'ASSISTANCE AU PROJET D'AMELIORATION DES MUNICIPALITES";

ATTENDU QU'en vertu de cette loi, les municipalités pouvaient obtenir à 2% d'intérêt, des prêts du Gouvernement Fédéral pour entreprendre des projets se payant par eux-mêmes;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville serait anxieuse de voir cette loi s'appliquer non seulement pour elle-même mais aussi pour toutes les municipalités qui désirent réduire à son plus bas niveau possible le chômage dans leur territoire.

POUR CES FINS, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril et résolu à l'unanimité que le Gouvernement Fédéral soit prié de remettre en vigueur la Loi d'Assistance au Projet d'Amélioration des Municipalités, déjà adoptée, afin de faire bénéficier de prêts à faibles intérêts les municipalités qui désirent entreprendre dans les limites de leur territoire des projets se payant par eux-mêmes;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée aux Députés Provincial et Fédéral ainsi qu'à l'Union des Municipalités de la Province de Québec pour que cette dernière la place à l'agenda de son prochain congrès.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que lundi le 1er septembre, fête du travail, soit déclaré fête civique et que la Cité consente à chacun des journaux locaux un montant de \$15.00 qui permettra de transmettre les vœux de la Cité de Drummondville à toute la population à cette occasion.

ADOPTE
étendue

Son Honneur le Maire demande à l'échevin Mathieu s'il serait possible d'obtenir un rapport sur l'~~extension~~ des travaux de voirie qui ont été accomplis jusqu'à date. L'échevin Mathieu promet ce rapport pour la prochaine séance.

Il appert d'après M. Laurent Bernier, Président de l'Œuvre des Terrains de Jeux, que la Compagnie Crémazie Construction Limitée offre aux organisations sociales de la Cité, comme la J.O.C., l'O.T.J., etc., des bâtisses qui ont été érigées en rapport avec la construction du pont à la voie Sir Wilfrid Laurier. Comme notre O.T.J. serait anxieuse de se voir allouer une de ces bâtisses avec le consentement de la Cité, il est suggéré que l'échevin Mathieu et quelques autres aillent examiner ces constructions afin de savoir s'il y a lieu de les transporter sur un des terrains de jeux de la Cité.

Monsieur Adélarde Rivard, Rédacteur de La Parole fait remarquer au Conseil que l'Hôpital Ste Croix laisse déverser sur tout le quartier, une fumée provenant de sa chaufferie qui tache le linge et salit même les bâtisses d'une façon quelque peu désagréable. Le Greffier est prié d'entrer en communication avec les autorités de l'Hôpital afin de voir s'il ne serait pas possible d'obvier à cet inconvénient.

Son Honneur le Maire fait remarquer que l'option que la Cité avait obtenue de M. Gaston Sylvestre sur ses terrains situés en bordure du Boulevard St Joseph est expirée depuis le 1er août 1958.

Après une courte échange de vues entre les échevins, il est suggéré d'offrir à M. Sylvestre d'acheter ses terrains au prix de l'évaluation plus 20%. La Cité paierait un montant de \$5,000.00 lors du renouvellement de l'option et la balance lors de la signature du contrat de vente. Le Greffier est prié de communiquer cette offre sans délai à M. Sylvestre.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Dame Victor Leroux, pension, 2 mois; Dame Rose Hélène Poisson, Roland, 2 pensions, 2 mois; M. Paul Emile Courchesne, 3 mois; Dame Antoine Laroche, 1 pension, 2 mois; Dame Vve Paul Filiatreault, 1 mois; Dame Edouard Prince, accepté pour temps fait à l'Hôpital; M. Paul Milot, hôpital, 1 mois; Dame Raymond Hamel, $\frac{1}{2}$ pension 2 mois; Dame Vve Léo Lacroix, 2 jours; Dame Arthur Lefebvre, $\frac{1}{2}$ pension 4 mois; Dame Guy Barsalou, 2 mois; M. Euclide Nadeau, 1 jour; Enfants Roger Houle, 2 pensions 3 mois; Dame Bruno Lacharité, 2 pensions 2 mois; Rosaire Tousignant, 30 jours; François Coté, 2 mois; Lionel Desrosiers, 2 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
Raoul Ross, Dame Vve Georges Dubois, Mme Vve Georges Hethrington, Léo Poisson, Dame Gaston Senneville, Antonio Brousseau, Aline Lehoux, Dame Normand Baker.

Le Cas d'Assistance Publique suivant est laissé en suspens:
Dame Jean Marie Proulx.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

8 septembre 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 8 septembre 1958, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Rodolphe Mochon et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 25 août 1958. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Commentant un passage de ce procès-verbal, l'échevin Baril fait remarquer que les bâtisses qui avaient été offertes par la compagnie Crémazie Construction aux différentes associations de loisirs de Drummondville ont été retenues entièrement par une association qui a eu l'initiative de prendre les devants. Comme conséquence, l'Oeuvre des Terrains de Jeux a été incapable d'obtenir quoi que ce soit.

A l'item correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre des Soeurs de l'Ecole St Joseph qui félicitent l'échevin Mathieu et le Conseil pour avoir manifesté l'intention et avoir aussi pris les mesures nécessaires pour rendre plus propres les rues de la ville. Les religieuses offrent leur coopération entière.
- L'échevin Mathieu rapporte un fait assez inusité en ce sens qu'un Monsieur Pierre Stamm, 522 rue St Georges, a rapporté avoir été témoin d'un accident de circulation dans lequel un des véhicules de la Cité était impliqué. Le Conseil félicite M. Stamm de ce geste de civisme et invite tous les citoyens à imiter son geste à l'occasion.
- Une mise en demeure de M. Gaston Sylvestre à la Southern Canada Power qui apparemment aurait placé un poteau sur son terrain en bordure du Boulevard St Joseph.
- Une autre lettre de M. Gaston Sylvestre qui

informe la Cité qu'il serait prêt à lui vendre ses quatre lots sur le Boulevard St Joseph pour un prix total de \$16,800. L'acceptation de cette offre est laissée en suspens pour le moment.

- Une lettre de M. Sam Boulanger, député de Drummond-Arthabaska au fédéral, en rapport avec une résolution qui lui a été transmise récemment et qui touchait le sujet des prêts fédéraux aux municipalités, à faible intérêt.
- Deux lettres de M. Robert Bernard, M.P.P. en rapport avec les piscines. M. Bernard recommande au Conseil de visiter certaines installations de ce genre à Montréal.
- Une lettre de l'Harmonie de Drummondville qui demande au Conseil la faveur d'un octroi ainsi que du paiement d'un montant de \$500.00 pour la réparation d'instruments. Ce dernier octroi avait été promis en 1957.

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité consente à l'Harmonie de Drummondville le paiement d'un montant de \$500.00 à être appliqué sur la réparation d'instruments de musique ainsi que la remise de l'octroi statutaire de \$1,500.00

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'une lettre de Me. Paul H. Moisan, notaire, en rapport avec l'achat projeté par la Cité d'une lisière de terrain située sur le Boulevard St Joseph et appartenant à la Southern Canada Power. Le Conseil est consentant d'acheter le terrain nécessaire à la construction du viaduc au taux de \$0.54 le pied carré, mais cependant, il se refuse à accepter le paiement des frais occasionnés par le déplacement des poteaux et lignes électriques. Le Greffier est prié de répondre en ce sens au notaire Moisan et de lui demander de faire tenir copie de sa réponse au Conseil avant son expédition à la compagnie.

Après explications fournies par l'échevin Beril concernant l'acceptation de la rue Du Drapeau, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier que le notaire Paul H. Moisan soit autorisé à procéder en ce qui concerne l'acceptation de la rue Du Drapeau par la Cité, l'exécuteur testamentaire de la succession Cartier ayant déjà donné son approbation à ce sujet. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer au nom de la Cité tous documents à cette fin.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une convention préparée par Me. Paul H. Moisan entre la Corporation de la Cité de Drummondville et MM. Roméo Belleville et Georges Belleville, résidant respectivement à 329 et 299 Dorion. Cette convention règle définitivement certaines difficultés qui ont pris naissance en rapport avec des troubles occasionnés par un service d'égoûts defectueux. MM. Belleville permettent à la Cité d'installer une conduite d'égoût et d'aqueduc sur leur terrain, imposant par le fait même une servitude perpétuelle sur leurs immeubles respectifs. Ils

donnent quittance complète et finale à la Cité de toute réclamation ou plainte qu'ils pourraient avoir en rapport avec ce service d'égoût.

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la convention préparée par Me. Paul H. Moisan entre la Cité de Drummondville et MM. Roméo et Georges Belleville soit acceptée et que le Maire et le Greffier soient autorisés à la signer au nom de la Cité.

ADOPTÉ

Le Greffier procède ensuite à l'ouverture des soumissions pour la fourniture de 33,000 gallons de gazoline rouge, première qualité; 8,000 gallons d'huile à chauffage et 7,000 gallons d'huile diesel. Ces soumissions se lisent comme suit:

	GAZ	HUILE	DIESEL
E.E. BLANCHETTE	0.395¢	0.166¢	0.305¢
REMI JEAN	--	0.169¢	0.33 ¢
IMPERIAL OIL	0.392¢	0.169¢	0.327¢
ROBERT LECLAIR	0.384¢	0.164¢	--
BRITISH AMERICAN OIL COMPANY	0.397¢	0.169¢	0.327¢
CANADIAN PETROFINA LIMITED	0.388¢	--	--
ROSAIRE BEAULIEU	--	0.164¢	--
MARCHAND PETROLEUM CO. LTD	0.367¢	0.158¢	0.311¢
CHAMPLAIN OIL PRODUCTS LTD	0.462¢	0.173¢	0.311¢
Mc COLL FRONTENAC OIL COMPANY	0.38 ¢	--	0.327¢

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril que la compagnie Marchand Petroleum Limitée soit autorisée à fournir au cours de la prochaine année, la gazoline requise pour les différents véhicules de la Cité, telle gazoline étant de qualité no 1, rouge, au prix net de 0.367¢ le gallon. La même compagnie est autorisée à fournir l'huile de chauffage au prix de 0.158¢

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que M. E.E. Blanchette, 19 St Lucien, soit autorisé à fournir à la Cité de l'huile diesel au cours de la prochaine année au prix net de 0.305¢ le gallon.

ADOPTÉ

On procède ensuite à l'ouverture de soumissions reçues pour la rénovation de l'éclairage à la bibliothèque municipale. Après lecture de ces soumissions, le Conseil émet l'opinion qu'il serait préférable de communiquer avec tous les électriciens entrepreneurs de la ville afin d'avoir une plus grande variété de prix. Le Greffier est donc prié de s'occuper de cette affaire.

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité. Ces comptes se totalisent à la somme de \$77,502.95 dont \$53,457.75 au compte budget et \$24,045.20 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Il est ensuite question de l'opportunité de présenter un bill à la prochaine Session. Son Honneur le Maire explique qu'il faudrait demander à la Législature la radiation de certaines servitudes sur les terrains que la Cité a l'intention d'acheter de la Succession Lamothe pour des fins industrielles. Le notaire de cette Succession a communiqué avec lui et lui a confié que la Succession Lamothe serait prête à payer un montant de \$1,500.00 pour la passation de ce bill. Comme il y aurait aussi quelques autres items à inclure dans ce bill, M. le Maire prie les échevins de bien vouloir communiquer au greffier toute demande qui pourrait faire partie de cette requête.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin André Cloutier, que Me. Gaston Ringuet, C.R. soit prié de préparer ce bill au nom de la Cité.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que Me. Gaston Ringuet, C.R., soit prié d'occuper pour la Cité dans une cause de Dame Omer Dupuis -vs- la Cité.

ADOPTE

Comme il sera nécessaire d'effectuer certaines expropriations en marge de la construction du viaduc, notamment de propriétés appartenant à Drummond Transit Company, Dame Joseph Moquin, et à M. Gaston Sylvestre, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin André Cloutier, que Me. Gaston Ringuet, C.R., soit prié d'entamer les procédures en expropriation en cette affaire. L'ingénieur de la Cité fournira à Me. Ringuet tous les plans et informations nécessaires à la préparation de cette requête.

ADOPTE

L'affaire de la bande de gazon à la sortie du terrain de Héroux Thibodeau Limitée revient sur le tapis et le Conseil suggère que MM. les échevins Baril et Mathieu rencontrent de nouveau M. Héroux afin d'en venir à une solution définitive de cet imbroglio.

La facture produite par la compagnie J.L.Paillé Ltée pour

l'assurance sur l'usine Templon revient de nouveau pour étude et, dans le seul but d'en arriver à un règlement équitable, sans aucun préjudice et sans reconnaître quelque responsabilité que ce soit, la Cité offre de payer une prime d'assurance basée sur un taux de .16 sur le montant de \$215,000.00 à compter du 1er janvier 1958.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre des chemins de fer Canadien National en rapport avec le choix du soumissionnaire pour la construction du viaduc. D'après cette lettre, les compagnies suivantes ont présenté des soumissions pour les montants y indiqués:

Concrete Repairs & Waterproofing Co. Ltd. Giffard	\$ 165,043.65
Stolland Naud Contractor, Grand'Mere	179,619.14
Arbec Con. & Campbell Bros & Thompson, Montreal	186,989.70
A. Fortin Construction Ltée., Drummondville	188,041.97
Mc Namara (Que.) Ltd., Mount Royal, P.Q.	194,095.92
Benjamin Robidas Ltd. Drummondville	199,861.69
G. A. Gruninger & Fils Ltée, Trois-Rivières	215,846.00
Paul Boucher Ltée. Iberville	223,589.75
Maska Paving Inc., St Dominique, P.Q.	231,815.78

amendé
Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la compagnie Concrete Repairs & Waterproofing Co. Ltd., Giffard, soit choisie comme étant la plus basse soumissionnaire à un montant de \$165,043.65, que la Compagnie de Chemin de Fer Canadien National ainsi que la Commission des Transports du Canada soient avisées de ce choix par la Cité.

ADOPTÉ

ATTENDU que la voie Sir Wilfrid Laurier est en passe de devenir la route la plus achalandée de la province;

ATTENDU que cette route nationale ne possède encore que deux voies, ce qui rend les rencontres non seulement difficiles, mais dangereuses;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de prévoir dès maintenant un accroissement substantiel de la circulation routière si l'on considère l'augmentation prodigieuse des ventes de toutes les catégories de véhicules;

ATTENDU que la route Montréal-Drummondville dessert des municipalités très importantes et qu'elle devient, à Drummondville, le point de jonction avec la route de Sherbrooke;

POUR CES RAISONS, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que les autorités de cette province soient priées de construire le plus tôt possible deux voies de circulation supplémentaires sur la route Sir Wilfrid Laurier (trans-Canada), de façon à accommoder sur le trajet Drummondville-Montréal une circulation indépendante dans chaque direction.

ADOPTÉ

La Chambre de Commerce des Jeunes rapporte au Conseil l'utilisation par un des départements de la Cité d'une quantité de bois

l'assurance sur l'usine Templon revient de nouveau pour étude et, dans le seul but d'en arriver à un règlement équitable, sans aucun préjudice et sans reconnaître quelque responsabilité que ce soit, la Cité offre de payer une prime d'assurance basée sur un taux de .16 sur le montant de \$215,000.00 à compter du 1er janvier 1958.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre des chemins de fer Canadien National en rapport avec le choix du soumissionnaire pour la construction du viaduc. D'après cette lettre, les compagnies suivantes ont présenté des soumissions pour les montants y indiqués:

Concrete Repairs & Waterproofing Co. Ltd. Giffard	\$ 165,043.65
Stolland Naud Contractor, Grand'Mere	179,619.14
Arbec Con. & Campbell Bros & Thompson, Montreal	186,989.70
A. Fortin Construction Ltée., Drummondville	188,041.97
Mc Namara (Que.) Ltd., Mount Royal, P.Q.	194,095.92
Benjamin Robidas Ltd. Drummondville	199,861.69
G. A. Gruninger & Fils Ltée, Trois-Rivières	215,846.00
Paul Boucher Ltée. Iberville	223,589.75
Maska Paving Inc., St Dominique, P.Q.	231,815.78

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier que le Conseil ratifie le choix de la compagnie Concrete Repairs & Waterproofing Co. Ltd. de Giffard qui avait soumis un estimé de \$165,043.65 pour la construction du viaduc sous les voies du Canadien National à Drummondville; que le Canadien National ainsi que la Commission des Transports soient avisés de cette ratification.

ADOPTÉ

ATTENDU que la voie Sir Wilfrid Laurier est en passe de devenir la route la plus achalandée de la province;

ATTENDU que cette route nationale ne possède encore que deux voies, ce qui rend les rencontres non seulement difficiles, mais dangereuses;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de prévoir dès maintenant un accroissement substantiel de la circulation routière si l'on considère l'augmentation prodigieuse des ventes de toutes les catégories de véhicules;

ATTENDU que la route Montréal-Drummondville dessert des municipalités très importantes et qu'elle devient, à Drummondville, le point de jonction avec la route de Sherbrooke;

POUR CES RAISONS, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que les autorités de cette province soient priées de construire le plus tôt possible deux voies de circulation supplémentaires sur la route Sir Wilfrid Laurier (trans-Canada), de façon à accommoder sur le trajet Drummondville-Montréal une circulation indépendante dans chaque direction.

ADOPTÉ

La Chambre de Commerce des Jeunes rapporte au Conseil l'utilisation par un des départements de la Cité d'une quantité de bois

qui avait été entreposée dans une des bâtisses du terrain de l'exposition à la suite de leur dernière exposition commerciale et industrielle. En compensation, cette association demande à la Cité de lui consentir un octroi un peu plus élevé qu'à l'accoutumée.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Cité consente à la jeune Chambre de Commerce un montant de \$100.00 qui l'aidera dans sa future organisation et qui compensera dans une certaine mesure pour la perte de ce bois.

ADOPTE

Seconde lecture est donnée du règlement 487 qui prévoit la construction de piscines dans les différents secteurs de la Cité. Ce règlement est renvoyé en troisième lecture alors que les différents comités prévus pour chacune des paroisses auront eu le temps de s'assembler et de discuter à fond des modalités à suivre dans l'aménagement de ces piscines.

Sur le même sujet et à la suite de la lecture d'une lettre de M. Robert Bernard, M.P.P., qui laissait entendre au Conseil que le gouvernement provincial consentirait peut-être un octroi de \$25,000.00 pour l'achat d'une piscine située en dehors des limites de la Cité, il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, qu'en relation avec le projet d'érection de piscines mis de l'avant par le Conseil, le gouvernement provincial soit prié de souscrire un octroi de \$15,000.00 pour chacune des quatre piscines dont la Cité projette la construction; que copie de la présente résolution soit transmise à M. Robert Bernard.

ADOPTE

Son Honneur le Maire informe le Conseil d'un projet mis de l'avant par le Gouvernement Provincial et qui consisterait à ériger à Drummondville un édifice destiné à abriter les différents services et bureaux que la province opère à Drummondville. Le site choisi par les autorités provinciales est sur le Boulevard St Joseph, entre le Garage Municipal et la rue Marchand. Le Conseil se déclare très heureux de cette décision et il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Joseph Bibeau que la Cité offre son entière approbation au projet du gouvernement provincial de construire un édifice à Drummondville et qu'il offre le terrain qui a été choisi et qui est situé sur le Boulevard St Joseph au prix coûtant.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 488 qui amende les articles 13 et 19 du règlement 377.

Lecture est donnée d'un rapport du Chef de Police qui recommande la demande de soumissions pour les chaussures, claques et pardessus pour les membres de son département. Il recommande aussi l'achat de certains articles pour maintenir l'efficacité de son service incendie. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que le Conseil recommande l'achat de 1,000 pieds de boyau de $1\frac{1}{2}$ pouce, de deux lance-brume de $1\frac{1}{2}$ pouce, d'une lampe pilote pour le transformateur du pouvoir de la sirène. ~~Il recommande aussi l'installation d'une boîte d'alarme destinée à couvrir le nouveau secteur industriel du quartier St Pierre.~~

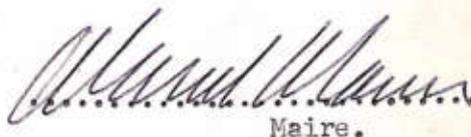
ADOPTE

Il est donné lecture d'une lettre reçue de M. J. R. K. Main, directeur de l'aviation civile, informant le Conseil qu'il a recommandé l'inclusion d'un crédit de \$50,000.00 dans les prévisions budgétaires 1959-60 pour le développement de l'aéroport municipal de Drummondville. M. Main explique de plus que le coût d'achat de terrain par la Cité, pourra être considéré, aux fins du partage égal des frais, comme faisant partie de la contribution de la Cité. En terminant, il promet une étude plus détaillée du projet à brève échéance.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que l'échevin Pierre Mathieu soit désigné afin d'agir comme maire suppléant pour les trois mois à venir.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

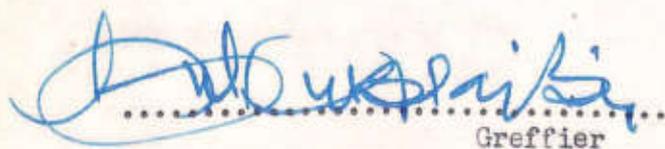
Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Mme Léo Beaudoin, 1 mois; M. Ernest Chenelle, $\frac{1}{2}$ pension, 6 mois; Mme François Laterreur, 2 mois; Mme Alcide Hébert, 1 mois; M. Georges Martin, 1 mois; Mme Jean Marc Boisvert, 1 mois; Mme Gaston Coté. **1 mois**

Le cas d'Assistance Publique suivant est laissé en suspens: M. Ernest Laliberté;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
M. Edonia Arpin, M. Azarias Bonin, M. Clarence Laflamme, Mme Almanzor Dionne, Mme Jean Paul Desroches, M. William Tardif, Mme Antonio Grégoire, Mme Roger Paquin, Mme Jean Marie Proulx, M. Aristide Roy, M. Bruno S. Lemaire, M. Théotime Bellemare, M. Arthur Tellier, Mme William Thibault, M. Georges Lemire, M. Dieudonné Ouellet, Mlle Gilberte Beauchemin, Mme Corrine Allard, M. Donat Bibeau.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.



BUREAU DU GREFFIER

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE, P. Q.

ASSERMENTATION D'UN EVALUATEUR

Je, Raoul Gamache, de la Cité de Drummondville, nommé évaluateur par le Conseil de la Cité, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
15^{ème} jour de septembre 1958.

Raoul Gamache
.....

Paul Desrosiers
.....
Greffier de la Cité.



BUREAU DU GREFFIER

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE, P. Q.

Je, E.-Omer Rioux, de la Cité de Drummondville, nommé évaluateur par le Conseil de la Cité, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

...*E.-Omer Rioux*...

Assermenté devant moi à
Drummondville, ce 15^{ème}
jour de septembre 1958.

...*H. Dubois*...
Greffier de la Cité.



BUREAU DU GREFFIER

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE, P. Q.

ASSERMENTATION D'UN EVALUATEUR

Je, Alonzo Malouin, de la Cité de Drummondville, nommé évaluateur par le Conseil de la Cité, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

.....*Alonzo Malouin*.....

Assermenté devant moi à
Drummondville, ce 15^{ème}
jour de septembre 1958.

.....*J. N. Gauthier*.....
Greffier de la Cité.

22 septembre 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 22 septembre 1958, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Eddy Perreault et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre 1958. Le Conseil croit qu'il serait préférable de changer certains termes d'une résolution qui se rapporte à l'adjudication d'un contrat pour la construction du viaduc afin de donner une signification plus réelle à cette résolution.

Sous réserve de cette altération, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une requête signée par une quarantaine de citoyens résidant à l'est de l'Hôpital Ste Croix. Ces citoyens se plaignent que la fumée provenant des cheminées de l'Hôpital Ste Croix et de l'usine Dominion Dyeing & Printing leur occasionne beaucoup d'inconvénients en salissant le linge étendu sur les cordes ainsi que les automobiles et même les maisons.

Un groupe de citoyens se présente devant le Conseil afin d'appuyer ces revendications. Le Conseil prend note des faits qui sont présentés et il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil sympathise avec les citoyens de ce quartier et qu'il prendra les mesures nécessaires afin que les exigences du règlement No. 199 soient appliquées dans le présent cas. Des représentations seront faites auprès des autorités de l'Hôpital Ste Croix ainsi que de la compagnie Dominion Dyeing & Printing en vue de la cessation de ce désagréable état de choses.

ADOPTE

Continuant sur ce même sujet, certains échevins font remarquer que l'entrepôt d'objets de rebut opéré par Schaefer Bros. Inc., dans les cours du Canadien Pacific se permet de faire brûler des déchets à la journée longue, incommodant par ce fait les gens des environs. La même chose se produit à la gare du Canadien National. Ce fait de brûler des déchets dans les limites de la Cité est contraire aux règlements et le Greffier est prié de rappeler ce fait aux deux compagnies ci-haut mentionnées afin qu'elles cessent immédiatement cette pratique.

Passant ensuite à la correspondance, le Greffier donne lecture des lettres suivantes:

- 2
- Une lettre de Me. Bernard Pinard qui réitère au nom de sa cliente, Dame Joseph Moquin, son offre de vendre sa propriété au prix de \$17,820. Le Conseil est d'opinion que cette question a déjà été réglée lorsqu'il a été décidé lors d'une séance récente d'exproprier les parties de terrain nécessaires à l'aménagement ~~de~~ du viaduc.
 - L'Association UNICEF demande au Conseil la permission de solliciter la population le 31 octobre prochain en faveur des enfants sous-alimentés du monde entier. Le Conseil reconnaît le mérite de cette organisation et accorde son consentement avec empressement.
 - M. George Haggerty remercie le Maire et les Echevins des témoignages de sympathie qu'ils lui ont fait parvenir à l'occasion du décès de son père.
 - Une lettre de M. Robert Bernard, M.P.P., concernant la construction d'une voie double entre Drummondville et Montréal. Il approuve entièrement ce projet et ajoute même que des représentations ont déjà été faites au Ministre de la Voirie à ce sujet. Il espère que la réalisation de ce projet ne tardera pas.
 - Une lettre de M. A. Bergeron, Sous-Ministre de la Voirie, accusant réception de la résolution du Conseil au sujet de la construction d'une voie double entre Drummondville et Montréal.
 - Une autre lettre de M. Robert Bernard, M.P.P., concernant l'obtention d'un octroi pour la construction de quatre piscines que la Cité a l'intention d'ériger en 1959.
 - Une lettre de Me. Gérard Fradet, notaire, qui informe le Conseil que sa cliente, Dame Siméon Lamothe, légataire universelle de la succession de son époux, est consentante à continuer les pourparlers en vue de la vente des terrains de la Succession et qu'elle est prête à souscrire un montant de \$1,500.00 destiné à payer les frais d'un bill qui permettrait de radier une servitude de passage qui grève présentement le terrain en question.
 - Une lettre de M. Jules Marceau, gérant de la Southern Canada Power qui se dit très optimiste concernant la construction possible d'une piscine dans le parc Woodyatt.

- Une lettre de félicitations de M. Alonzo Malouin à l'adresse du Maire pour sa récente nomination comme directeur de l'Union des Municipalités.

Le Conseil s'unit pour offrir ses félicitations à Son Honneur le Maire à l'occasion de son élection au poste de Directeur de l'Union des Municipalités.

Le Conseil prend connaissance d'une offre de règlement qui a été faite dans une cause de La Reine -vs- Bernard. Ce règlement consiste dans le paiement d'un montant de \$150.00 plus les frais. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que dans cette cause de La Reine -vs- Bernard, la Cité offre un montant de \$150.00 plus les frais en règlement complet et final et à la condition que le plaignant retire sa plainte.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fournit au Conseil et à la population certaines précisions quant à la dimension et à l'aménagement des piscines que le Conseil a l'intention de construire en 1959.

Continuant sur le même sujet, l'échevin Antonio Baril se fait le porte parole de la Ligue des Propriétaires et suggère que le Conseil étudie l'opportunité de construire un centre de loisirs qui comporterait en plus d'une piscine intérieure, toute une foule de jeux et d'amusements à la portée de notre jeunesse. Il ne s'objecte pas à ce que les terrains de jeux aient quand même leur propre barboteuse, mais il croit qu'un centre de loisirs pourrait servir à l'année longue et de ce fait être plus utile. L'échevin Maurice Sigouin émet son opinion sur le même sujet, alléguant le fait que la construction d'un centre civique est très onéreuse et que l'entretien et l'administration d'une bâtisse semblable nécessite une étude préalable approfondie du projet. En terminant, l'échevin Baril informe ses collègues de la tenue prochaine d'une réunion qui groupera les représentants des différentes paroisses qui sont intéressées dans ce projet de piscines et de centre civique.

On procède ensuite à l'ouverture des soumissions pour la fourniture de bottines, claques et pardessus pour les membres du département de police.

	<u>CHAUSSURES</u>	<u>PARDESSUS</u>	<u>CLAQUES</u>
B. MESSIER	\$ 14.95	\$ 4.95	\$ 1.95
CORDONNERIE IDEALE	13.00	--	--
GEORGES GRENIER	12.69	4.49	2.19
TRANS-CANADA SHOE LIMITED	16.62	3.72	1.69

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que M. Georges Grenier soit chargé de fournir 28 paires de bottines de police, Doctor's Antiseptic, première qualité, au prix de \$12.69 la paire; que la compagnie Trans Canada Shoe soit priée de fournir 28 paires de claques hautes à \$1.69 la paire ainsi que 28 paires de pardessus à 2 boucles au prix de \$3.72 la paire.

ADOPTE

Le Conseil prend ensuite connaissance de soumissions reçues pour l'éclairage fluorescent de la bibliothèque municipale. Les soumissions suivantes sont produites:

PAUL SAVARD	\$148.00
CONRAD GUILBAULT	280.00
DEMERS & FRERE	220.00

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que M. Paul Savard, 566 rue Chassé, soit chargé d'installer un éclairage fluorescent selon les spécifications requises à la bibliothèque municipale, au prix de \$148.00, de montant comprenant la fourniture des fixtures, accessoires, ainsi que la main-d'oeuvre.

ADOPTE

La Commission Scolaire de Drummondville présente au Conseil une résolution disant qu'elle a l'intention de faire une clôture à l'école Mgr. Paul Mayrand l'an prochain, et qu'elle apprécierait si le Conseil prenait immédiatement les mesures nécessaires pour que cette dépense soit prévue au prochain budget. Sur ce sujet, le Conseil émet de nouveau l'opinion qu'il avait formulée lors d'une séance précédente, à l'effet qu'il s'agit ici d'une dépense onéreuse et peu pratique si l'on considère le fait que la compagnie Sylvania a manifesté l'intention de clôturer cette partie de terrain qui contient des cylindres de gaz acétylène. Cependant, l'étude de cette proposition est laissée en suspens pour le moment et remise à la prochaine séance.

Le Greffier informe le Conseil de la réception d'un montant de \$3,500.00 de M. Urbain Houle, contracteur, ainsi que des architectes et ingénieurs-conseils. Ce montant doit être appliqué à la réparation du plafond de l'usine Templon. On demande au Conseil de bien vouloir signer une quittance pour ce montant et décharger en même temps les architectes et le contracteur de toute responsabilité en rapport avec ce plafond.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité une quittance en cette affaire.

ADOPTE

Les Jeunesses Musicales de Drummondville sous la signature de Madame Paul Normandeau, prient le Conseil de leur consentir un octroi un peu plus élevé cette année, étant donné le rayonnement accru de cette association. La question est laissée à l'étude pour le moment.

Les directeurs du club de hockey "Les Rockets de Drummondville" prient le Conseil de leur consentir un octroi assez substantiel afin de leur permettre de continuer leurs activités dans le domaine du hockey au cours de la saison 1958-59. Après avoir longuement étudié cette demande, il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité consente au Club Les Rockets de Drummondville, un octroi de \$1,500.00 qui sera payé en deux versements. Le Conseil a bon espoir que cette aide financière permettra à notre club de hockey de faire bonne figure dans la ligue provinciale, et de remporter haut la main tous les honneurs que leur science et leur enthousiasme leur mérite.

ADOPTE

Une réclamation qui date de 1956 est ramenée devant le Conseil. Il s'agit d'une facture produite par le Garage Desmarais Ltée pour réparations faites à l'automobile de la police à la suite d'un accident dont une dame Jeanne d'Arc Thibault était responsable. Cette affaire a traîné depuis deux ans, car il a été difficile, sinon impossible, de retracer le responsable de cet accident. Le Conseil regrette d'avoir à nier de nouveau toute responsabilité en cette affaire car il ne voit pas en quoi il a pu contracter une obligation envers le Garage Desmarais.

ATTENDU que Drummondville est située au point de jonction des routes conduisant de Montréal à Sherbrooke;

ATTENDU que cette route telle qu'elle est actuellement ne répond pas aux besoins de la circulation;

ATTENDU que cette route est la seule qui conduise directement de Montréal à la frontière et qu'elle est de plus en plus empruntée par les voyageurs américains qui la préfèrent en raison de son parcours agréable et de ses paysages enchanteurs;

ATTENDU qu'il serait opportun et même urgent d'élargir et de redresser cette route afin de lui permettre d'absorber une circulation routière qui va continuellement en s'accroissant.

POUR CES RAISONS, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que demande soit faite au Gouvernement provincial d'étudier la possibilité de redresser et d'élargir la route Drummondville-Sherbrooke, afin qu'elle puisse répondre adéquatement aux besoins d'une circulation routière qui ne cesse d'augmenter

continuellement; que copie de cette résolution soit adressée à M. Robert Bernard, M.P.P.

ADOPTÉ

Le Greffier donne lecture d'une option par laquelle la Cité de Drummondville accorde à Drummond Business Forms Limitée le privilège d'acheter une partie de terrain à l'arrière de l'usine au prix de \$0.08 le pied carré. Cette option devra être exercée avant le 31 janvier 1960. Après en avoir étudié les différentes clauses, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, et résolu à l'unanimité, que la Cité consente à Drummond Business Forms Limitée, une option d'acheter une partie non subdivisée des lots 162b et 166b du Cadastre officiel du Canton de Grantham, en considération de la somme de \$1.00, pour un prix de \$0.08 le pied carré. Cette option sera valable jusqu'au 31 janvier 1960; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer cette option au nom de la Cité.

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité accepte le plan préparé le 25 janvier 1957 par M. Lorenzo Bernier, arpenteur géomètre, et indiquant un terrain que la Cité a acheté de M. André Généreux dans le but d'en faire un parc ainsi que certaines rues qui entourent ce terrain de trois cotés. Le Conseil accepte ces rues qui sont désignées comme parties des 17e et 19e Avenue et partie de la rue St Alphonse; que M. André Généreux soit avisé officiellement de cette acceptation.

ADOPTÉ

Seconde lecture est donnée du règlement No. 488 qui prévoit certains amendements aux articles 13 et 19 du règlement No. 377 (construction). Ce règlement est renvoyé en troisième lecture vu l'absence de l'échevin Mochon, proposeur de ces amendements.

Le Conseil est mis au courant des termes d'un bail à intervenir entre la Cité et le Ministère des Travaux Publics pour la location de certaines pièces de l'Hôtel de Ville pour l'usage de la Cour Supérieure. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu que ce bail soit approuvé et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer au nom de la Cité.

ADOPTÉ

Le Conseil est mis au courant du fait que la réclamation que la Cité avait portée contre la compagnie Dumont Express pour dommages causés au pont de la Rivière St François le 3 décembre 1957, a été réglée par l'intermédiaire des ajusteurs d'assurances et qu'un montant de \$6,875.00 en paiement complet de cette réclamation a été reçu. Il est en conséquence proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin André Cloutier, que quittance complète et finale soit consentie à la compagnie Dumont Express et que le Maire et le Greffier soient autorisés à la signer au nom de la Cité.

ADOPTE

Dans l'affaire de l'achat d'une partie du lot 150-216, appartenant à Mlle Mélina Marcotte, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité, ayant accepté l'option à elle consentie par Mlle Mélina Marcotte en vertu d'une résolution en date du 26 mai 1958, la Corporation consente à l'exécution de l'acte de Vente de l'emplacement faisant partie du lot numéro 150-216 du cadastre officiel du Canton de Grantham d'une superficie totale de 1,500 pieds carrés, mesure anglaise, situé au coin de la rue Saint-Frédéric et de la 6ième Avenue à Drummondville, pour un montant de \$1,500.00 et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte au nom de la Corporation devant le notaire de la Cité.

ADOPTE

Sur demande du département des Travaux Publics, il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Eddy Perreault que ce département soit autorisé à louer une pelle mécanique qui servira à l'aménagement des services d'égoût et d'aqueduc pour desservir un certain nombre de maisons que M. J.J. Leblanc est à construire sur la rue Chassé.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Beril, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$110,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la dite banque, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de ladite somme de \$110,000, le montant de cet emprunt devant être remboursé à même la vente des obligations à être faite en vertu du règlement No. 485.

La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau par billet promissoire, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$110,000 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin André Cloutier que les services de MM. Goulet et St Pierre, arpenteurs géomètres, soient retenus en vue de l'expropriation de certaines parties de terrains sur le Boulevard St Joseph, en marge des travaux de construction du viaduc.

ADOPTE

Sur demande de M. Maurice Cartier, 70 rue Foch, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Antonio Baril, qu'en compensation de certains privilèges accordés par la Succession Cartier à la Cité, cette dernière consente à M. Maurice Cartier, la vente de terre jusqu'à un maximum de cinquante (50) voyages.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu que le département des travaux publics soit autorisé à construire 264 pieds de trottoir au taux d'environ \$1.50 le pied sur les rues St Pierre et Cormier.

ADOPTE

Son Honneur le Maire met la population en garde contre certains solliciteurs étrangers qui font de sérieux ravages au sein de notre population en offrant en vente toutes sortes de produits plus ou moins nécessaires à des prix et à des conditions qui frisent souvent l'illégalité.

Monsieur le Maire résume en quelques mots le travail qui a été accompli au récent congrès des municipalités. Les conférences et discussions ont porté sur les travaux de chômage, sur la suggestion de décharger les municipalités du fardeau de l'Assistance Publique, de l'entretien par le Provincial des rues des municipalités qui sont utilisées comme artères provinciales.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Bibeau

Le Comité prend connaissance d'un rapport du département de police à l'effet que M. Ovide Raymond aurait remis le permis de taxi portant le No. 51 et demanderait le remboursement du montant payé. Par contre un M. Gilles ~~Raymond~~ aurait demandé que ce même permis lui soit alloué sur paiement des honoraires habituels. Le Comité recommande que ces changements soient approuvés selon les conclusions d'un rapport fourni par l'officier Gaston Crépeau.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Mme Ludger Rivard, hôpital; Mme Etienne Houde, 3 mois; Mme Ludger Rivard, 1 mois; Arthur Lupien, 2 mois; Mme Armand Dubuc, 2 mois; 3 pensions; Gérard Bilodeau, 3 mois; Raymond Duquette, hôpital;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Roland Audet, Arthur Langlais, Edouard Kelly, Mme Albert Allard, Claude Laforce, Armand Dubuc, Oscar Henri Martel, Mme Everett Lefebvre, Dame Vve Wellie Lafleur, Dame Emery Hainault, Lucien Cabana, Ovila Labrecque, Omer Paquette, Edgar Leboeuf, Roger Chassé, Pierre Bussièrès, Théotime Dionne.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

[Signature]
.....
Greffier

[Signature]
.....
Maire.

10

6 octobre 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires le 6 octobre 1958, cette séance étant spécialement convoquée:

" Dans le but de prendre une décision finale quant à l'acquisition de la terre de M. Georges Leclerc pour l'aménagement d'un aéroport municipal."

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Parreault, Armand Gauthier, Antonio Beril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier et Rodolphe Mochon, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Après lecture de la prière et de l'avis de convocation, le Greffier lit une résolution adoptée le 1er octobre 1958 par la Municipalité de St Simon dans laquelle il est décidé que cette municipalité donnera elle-même suite au projet d'aménagement d'un aéroport municipal, à St Nicéphore, et comme premier geste dans ce sens acceptera l'option prise par la Chambre de Commerce sur une partie de terrain appartenant à M. Georges Leclerc, près de la piste d'atterrissage actuelle.

Son Honneur le Maire fournit aux membres du Conseil un résumé de la situation en ce qui concerne ce projet d'aéroport et établit les avantages et difficultés du projet.

ATTENDU que le Conseil de la Cité de Drummondville a toujours été favorable à l'aménagement d'un aéroport municipal afin d'aider au développement industriel et commercial du Grand Drummondville et de la région;

ATTENDU que, depuis un an, le Conseil a consacré de longues heures à l'étude de ce projet;

ATTENDU qu'une correspondance suivie a été échangée entre la Cité de Drummondville, le Ministre des Transports, l'Hon. George Hees, et plusieurs officiers de ce ministère, permettant d'accumuler ainsi une documentation imposante sur ce projet d'aéroport;

ATTENDU que le Conseil compte en vain, depuis plusieurs mois, sur la visite d'inspecteurs et d'experts du Département de l'Aviation Civile qui seraient chargés d'établir les exigences du gouvernement fédéral pour l'aménagement d'un aéroport municipal à St Nicéphore et de fixer le coût des travaux à y être accomplis;

ATTENDU qu'à son assemblée du 1er octobre 1958 le Conseil de la Municipalité de St Simon a adopté une résolution recommandant l'acquisition des terrains de l'aéroport et de la base d'hydravion actuelle et l'acceptation d'une option consentie à la Chambre de Commerce du Comté de Drummond le 24 octobre 1957 par M. Georges Leclerc sur une terre contigue à la piste d'atterrissage présentement existante;

ATTENDU que le Conseil de la Cité de Drummondville ne formule aucune objection à ce qu'une municipalité voisine contribue au développement industriel et commercial de la région; qu'au contraire le Conseil félicite les autorités municipales de St Simon de leur magnifique esprit civique et de leur dévouement à la cause commune;

POUR CES RAISONS, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que la Cité de Drummondville ne s'oppose pas à ce que la Municipalité de St Simon se porte acquéreur et aménage un aéroport municipal à St Nicéphore, dans le sens indiqué à sa résolution du 1er octobre 1958; que la Cité de Drummondville cède à la Municipalité de St Simon les droits et privilèges qu'elle a ou peut avoir; que la Cité de Drummondville se déclare prête et consentante à continuer l'étude de ce projet en aucun temps advenant le cas où la Municipalité de St Simon déciderait de n'y pas donner suite selon les conclusions de sa résolution.

ADOPTE

L'échevin Maurice Sigouin déclare qu'il présentera un avis de motion à la prochaine séance prévoyant la préparation et l'adoption d'un règlement sur l'annexion d'une partie du territoire de Grantham-Ouest à la Cité de Drummondville.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

14 octobre 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 14 octobre 1958, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Rodolphe Mochon, Eddy Perreault et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées du 22 septembre et 6 octobre 1958. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que les procès-verbaux de ces assemblées soient adoptés.

ADOPTE

L'échevin Mathieu fait rapport d'une entrevue qu'il a eue avec la Révérende Soeur Supérieure de l'Hôpital Ste Croix au cours de laquelle il a été question de la fumée de cet hôpital qui, selon certains résidents des environs, serait une source d'inconvénients pour ces citoyens. Selon les échevins Mathieu et Sigouin, la directrice de l'Hôpital Ste Croix aurait promis une enquête complète et une modification du système actuel s'il y a lieu.

Sur suggestion de Son Honneur le Maire, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, qu'un message de sympathie soit adressé à Son Excellence Mgr Martin de la part du Conseil et de la population de la Cité de Drummondville à l'occasion du décès de Sa Sainteté Pie XII.

ADOPTE

Tous les membres du Conseil ainsi que les personnes qui assistent à la présente assemblée se lèvent et observent religieusement une minute de silence pour bien marquer la profonde tristesse qu'ils ressentent à l'occasion du décès de Notre Saint Père le Pape.

A l'item correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de M. Sam Boulanger, Député de Drummond Arthabaska, sur le sujet de l'aéroport incluant copie d'une lettre qu'il a reçue du Ministre des Transports, l'Honorable George Hees.

Dans cette lettre l'Honorable Ministre précise qu'au cours des pourparlers sur ce projet d'aéroport, il n'a pas été pris de dispositions précises, mais qu'on a étudié seulement la possibilité de faire un relevé.

- Une autre lettre de M. Sam Boulanger, incluant dans ce cas aussi copie d'une lettre du Ministre des Finances, l'Honorable Donald M. Fleming. Cette réponse du Ministre traite de l'aide fédérale aux municipalités et le Ministre souligne le fait que le Gouvernement fédéral a fourni une aide aux municipalités en les exemptant de la taxe d'accise sur leurs achats ainsi qu'en augmentant les versements fiscaux aux provinces.
- Une lettre de M. Robert Bernard, M.P.P. remerciant et félicitant la Cité d'avoir adopté un règlement de zonage et d'avoir fait imprimer des cartes indiquant les différentes zones de la Cité.
- Une lettre de A. Champeau & Fils offrant leur propriété située sur la rue St Frédéric pour la somme de \$6,000.00

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 14 octobre. Ces comptes se totalisent à la somme de \$67,030.48 dont \$56,378.99 au compte budget et \$10,651.49 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

A la suite de la lecture de ces comptes, les membres du Conseil entament une discussion assez longue sur l'utilité pour la Cité de posséder en propre une pelle mécanique. Plusieurs échevins expriment leur opinion et finalement l'impression générale qui se dégage de ces échanges est qu'il est plus avantageux pour la Cité de louer une pelle mécanique au besoin lorsqu'il n'est pas question de travaux d'envergure.

Le Greffier donne lecture d'une lettre de M. Robert Bernard, député provincial, qui traite de l'élargissement et du redressement de la route Drummondville-Sherbrooke. Le Conseil, désirant préciser le sens d'une récente résolution à ce sujet, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Pierre Mathieu que cet élargissement de la route Drummondville-Sherbrooke est suggéré partant du point de jonction de la route Sir Wilfrid Laurier et du Boulevard Bernard pour se diriger ~~à un autre point reliant les routes Boulevard Bernard pour se diriger à un autre point~~ reliant les routes de St Nicéphore et Sherbrooke; que copie de cette nouvelle résolution soit adressée à M. Robert Bernard en le priant d'accepter les excuses du Conseil pour le manque de précision de la résolution originale.

ADOPTE

14

Le Conseil prend connaissance de la réponse de M. Alexandre Lauzière, 630 rue Moisan, à une mise en demeure qui lui a été envoyée concernant sa responsabilité pour des travaux de réparation d'égoûts faits à l'avant de sa propriété. M. Lauzière refuse de reconnaître toute responsabilité à ce sujet.

Les échevins Pierre Mathieu et Joseph Bibeau font rapport d'une visite qu'ils ont faite à un terrain appartenant à M. E.L. Watkins et situé au coin des rues Newton et Robins. M. Watkins avait demandé à la Cité de consentir au remplissage de ce terrain qui, selon lui, souffre d'une déclivité très prononcée par suite des travaux faits il y a plusieurs années en marge de l'installation de l'égoût Coxhead. L'échevin Mathieu ne partage pas tout à fait cet avis et il suggère tout de même, de concert avec l'échevin Bibeau, de remplir les abords de ce terrain, près des rues Newton et Robins. Par la suite, des déchets de rues pourront être jetés à cet endroit afin de remplir graduellement cette cavité.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association Canadienne des Manufacturiers, Section Drummondville, dans laquelle on fait remarquer que l'entrée de la Balance municipale n'est pas assez élevée pour recevoir tous les genres de camions qui s'y rendent pour la pesée. L'échevin Maurice Sigouin fait remarquer que cette balance publique n'est pas une entreprise rentable et qu'il serait de mauvaise politique de dépenser de l'argent pour l'améliorer. Tout de même le Conseil demandera un estimé du coût possible de l'amélioration suggérée par l'Association des Manufacturiers.

Dans une autre lettre, cette même association des Manufacturiers félicite le Conseil pour son récent règlement de zonage.

Le Conseil passe ensuite à l'étude de plusieurs suggestions produites par le Chef de Police. En premier lieu, il est suggéré qu'à l'intersection des rues Celanese et Cartier le signal de circulation soit installé de la même façon que celui de l'intersection St Jean et Boulevard St Joseph, et que des lignes blanches soient tracées sur le pavé, afin de diriger la circulation. Le Conseil n'est pas en faveur de l'installation au centre des rues de blocs de ciment surmontés de signaux de signalisation non plus que du traçage de lignes blanches à ce temps-ci de l'année. Il suggère qu'un accessoire de signalisation comportant une flèche de direction soit attaché au signal actuel afin de permettre aux automobilistes venant de la Celanese de se diriger vers la rue Cartier, même sur la lumière rouge. Quant à l'enlèvement

d'un poteau et l'émondage de certains arbres qui se trouvent du côté sud de la rue Celanese, le Conseil est d'avis que cette opération peut être retardée au printemps prochain.

Continuant la lecture des recommandations du Chef de Police, le Conseil prend connaissance d'une recommandation concernant l'admission des enfants dans les théâtres à l'occasion de programmes spécialement conçus pour eux. Apparemment, il avait déjà été entendu que les propriétaires de théâtre désirant donner des représentations pour enfants devaient au préalable soumettre ce programme à l'approbation du Chef de Police - arrangement qui a été observé par certains gérants de théâtre et pas du tout par d'autres- Le Chef se plaint de cet état de chose et déclare qu'il ne s'objecte pas à ces représentations à condition que l'arrangement soit strictement observé. Le Conseil donne instruction au Greffier de communiquer avec les gérants de théâtre afin de leur rappeler les différents termes de cette entente.

Le rapport se continue et le Chef recommande l'addition d'une ligne supplémentaire à la centrale de téléphone. Le Conseil croit que cette addition peut fort bien être remise à l'an prochain.

Le rapport du Chef se termine par une analyse de la campagne de propreté qui a été entreprise par les membres de son département à la suite des instructions reçues du Conseil.

Lecture est donnée d'une lettre de la compagnie Bell Telephone qui informe le Conseil d'une augmentation des taux pour le service de radio-téléphone. Le taux actuel, qui est de \$122.50 par mois, sera augmenté au 1er janvier à \$179.00. L'échevin Maurice Sigouin croit que le tiers de l'augmentation devra être supporté par la Municipalité de St Simon étant donné le fait que le service de radio-téléphone est utilisé dans cette proportion par cette municipalité voisine. Le Greffier est prié de communiquer avec les autorités municipales de St Simon à ce sujet.

Lecture est donné d'un acte de rectification présenté par Me. Paul H. Moisan dans le cas de la vente d'un terrain par les Chevaliers de Colomb à la Cité de Drummondville. Il est donc proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin André Cloutier que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un acte de rectification de description relativement à l'immeuble vendu par les Chevaliers de Colomb de Drummondville, Conseil Drummond No. 2174, à la Corporation de la Cité de Drummondville en date du 8 septembre 1958, minute 3962 de Me. Paul H. Moisan, conformément au projet d'acte soumis à l'assemblée.

ADOPTE

En rapport avec l'acceptation de la rue Du Drapeau (Lot 159-11,12,37), il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé

par l'échevin Eddy Perreault que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité l'acte par lequel la rue et les lots précités sont acceptés par la Cité.

ADOPTE

En rapport avec les deux transactions précédentes, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Gauthier que des remerciements soient adressés aux exécuteurs testamentaires de la Succession Cartier pour leur générosité à l'endroit de leurs concitoyens en rapport avec la donation du terrain nécessaire à l'ouverture de la rue Du Drapeau.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault que des félicitations soient adressées aux Chevaliers de Colomb en rapport avec la vente d'un terrain à la Cité de Drummondville, terrain qui avait été acheté il y a quelques années au moyen d'une cotisation publique et qui est demeuré à la suite de cette vente à la Cité, dans le domaine public.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'une opinion de Me. Gaston Ringuet, C.R. en rapport avec la main-levée des servitudes qui grèvent présentement un terrain que la Cité a acheté il y a quelques années de M. William Gall. Après explications fournies par Son Honneur le Maire, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Joseph Bibeau que le notaire Paul H. Moisan soit autorisé à préparer un projet de contrat entre Me. Bernard Pinard, bénéficiaire de ces servitudes, et la Cité, afin que Me. Pinard donne à la Cité de Drummondville une main-levée de ces servitudes. Cet acte permettra ensuite à la Cité de Drummondville de revendre ce terrain pour des fins résidentielles, chose qui est présentement impossible; que ce projet de contrat soit soumis pour approbation à Me. Bernard Pinard ainsi qu'au Conseil.

ADOPTE

Le règlement No. 488 lequel prévoit certains amendements au règlement de construction (No. 377) est présenté en troisième lecture. Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin André Cloutier que le règlement No. 488 soit adopté.

ADOPTE

ANNEXE AU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 14 OCTOBRE 1958

ATTENDU qu'il est nécessaire pour le développement industriel de la Cité que des terrains soient achetés et réservés à cette fin;

ATTENDU que dans ce but la Cité de Drummondville a fait l'acquisition de terrains appartenant à M. Eric Janelle;

ATTENDU que ces terrains sont situés à l'extérieur du territoire de la Cité, soit dans la Municipalité de Grantham-Ouest;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de demander l'annexion de ces terrains au territoire de la Cité de Drummondville;

POUR CES RAISONS, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que demande soit faite à la Législature Provinciale pour autoriser l'annexion au territoire de la Cité, de terrains ou lots appartenant à M. Eric Janelle, lesquels terrains et lots font actuellement partie de la Municipalité de Grantham-Ouest; ces terrains se décrivent comme suit: P.164, P.166a, P.166d, P.167, tous du Cadastre officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond.

ADOpte

Les Jeunesses Musicales du Canada, section Drummondville, demandent à la Cité une aide matérielle afin de leur permettre de poursuivre leur oeuvre d'éducation auprès de la jeunesse de notre ville. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault que la Cité consente comme par le passé un octroi de \$100.00 aux Jeunesses Musicales de Drummondville en témoignage d'appréciation pour l'oeuvre magnifique que cette association accomplit auprès de notre population.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier que la Cité souscrive l'octroi statutaire de \$2,000.00 à la Gendarmerie de Drummondville afin d'aider au maintien de ce corps qui non seulement fait honneur à toute la population, mais aussi rend des services inestimables au département de police.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité consente avec plaisir à recevoir civiquement les congressistes du Club des Francs à l'occasion de leur congrès provincial qui aura lieu à Drummondville les 31 octobre, 1er et 2 novembre prochains.

ADOPTE

Comme la Légion Canadienne a l'intention d'organiser encore cette année une ligue de hockey bantam, il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Eddy Perreault que la Cité consente à cette organisation un montant de \$200.00 qui sera payable à même le budget 1958 et qui servira à maintenir chez ces jeunes l'esprit sportif qu'ils ont manifesté au cours des saisons précédentes.

ADOPTE

Le Conseil est mis au courant de l'acceptation par M. Gaston Sylvestre de l'offre de la Cité d'acheter ses terrains (Lots 263-4,5,6,7 du Quartier Sud), au prix de \$15,500.00. Cette acceptation est confirmée par un document signé par M. Sylvestre lui-même. Il est donc proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Armand Gauthier que la Cité de Drummondville accepte l'achat des terrains de M. Gaston Sylvestre ainsi que les conditions mentionnées dans le document signé par M. Sylvestre; que le notaire soit prié de préparer un contrat de vente à cet effet et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce contrat et tous documents accessoires au nom de la Cité.

ADOPTE

L'échevin Eddy Perreault fait rapport d'une entrevue qu'il a eue à Sherbrooke, avec les ingénieurs Lemieux, Carignan et Cie. au sujet de l'agrandissement des bassins de réserve de notre usine de

filtration. Le Conseil remercie M. Perreault de ses informations bien à point et suggère que ces ingénieurs soient invités à rencontrer à Drummondville, à une date qui ne sera pas trop éloignée, les Conseils Municipaux de Drummondville, de St Simon et de Drummondville-Ouest qui sont tous trois intéressés dans cette affaire.

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'annexion d'une partie de Grantham-Ouest.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu que les procédures pour l'homologation d'une ligne sur le 4e Rang soient confiées à Me. Bernard Pinard.

Sur ce sujet d'homologation, Son Honneur le Maire suggère d'homologuer une ligne sur la rue St Laurent. Cette suggestion sera étudiée plus à fond après que l'Ingénieur de la Cité aura fourni un plan à cet effet.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Armand Gauthier que la Compagnie Canadien National soit priée d'enlever la guérite qui apparaît encore près de la voie ferrée à proximité de l'Hôtel New American.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fait rapport d'une visite qu'il a faite à l'établissement de la compagnie Canada Paper, à Windsor Mills, récemment. Cette visite lui a permis de visiter une nouvelle installation permettant la récupération des écorces de bois, qui avant l'installation de cette machine, étaient jetés à la rivière. Cette innovation aura pour résultats de diminuer quelque peu la pollution de la rivière St François et le Conseil est unanime à féliciter cette compagnie de sa compréhension. Il est suggéré que les autres compagnies de pulpe opérant sur la Rivière St François soient priés d'imiter le geste posé par la Canada Paper Co.

L'échevin Pierre Mathieu donne avis de motion d'un règlement limitant à deux ans le zonage des terrains réservés pour l'industrie ou les parcs.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Gauthier que le samedi 1er novembre soit proclamé fête civique.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
 Mme Albert Blanchette, $\frac{1}{4}$ -C-3, 6 mois; Jules Edouard Savard, 10 mois;
 Mme Vve Emery Haineault, 2 mois; Mme Vve Arthur Lemelin, $\frac{1}{2}$ pension 6 mois;
 Mme Philippe Turcotte, 2 mois; M. Ernest Toupin, 2 mois; Mme Georges Leduc.

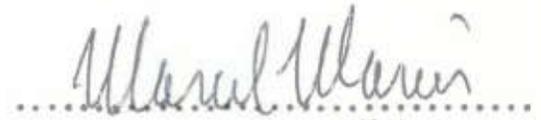
Le cas d'Assistance Publique suivant est laissé en suspens: M. Conrad Lepage.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
 Maurice Généreux, Ludger Rivard, Léopold Pérodeau, François Caissie,
 John Allard, Conrad Lepage(Hôpital), Mme Roger Houle, Charles Emile Forest,
 Alcide Hébert, Ralph Mc Leod, Albert Michaud, Mme Raymond Hamel, Etienne Houde, Robert Fontaine, Henri Leboeuf, Marcel Rousseau, Fernand Bouchard, Roger Chassé.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



 Greffier



 Maire.

20
27 octobre 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 27 octobre 1958, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Rodolphe Mochon, Eddy Perreault et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 14 octobre 1958. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une demande de M. Lucien Dubois qui désirerait opérer un commerce d'imprimerie dans le sous-sol de sa demeure située à 796 Boulevard Mercure. Comme ce boulevard est résidentiel, le Conseil regrette de ne pouvoir accéder à la demande de M. Dubois.

L'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville et de St Joseph informe le Conseil de la décision unanime qu'ils ont prise d'ouvrir leurs commerces à 1:00 heure de l'après-midi, samedi le 1er novembre.

Passant à la correspondance régulière, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de Mgr. Albertus Martin, Evêque de Nicolet, qui remercie le Conseil des condoléances que celui-ci a bien voulu lui faire tenir à l'occasion du décès de Sa Sainteté le Pape.
- Une lettre de M. Roger Tessier, Agent d'affaire de l'association des Taxis du Grand Drummondville qui demande la faveur d'une entrevue avec le Conseil afin de discuter certains points du règlement des taxis. Avant de décider de la date de cette entrevue, le Conseil aimerait recevoir par écrit les points qui seront soulevés par l'association au cours de cette entrevue.

- M. Raoul Lacasse offre à la Cité d'échanger un terrain qu'il possède sur le même Rang pour une bande de terrain qui appartient à la ville à l'intersection des rues St Jean et Notre Dame. Le Conseil ne croit pas opportun de consentir à tel échange pour le moment.
- Une lettre de la Société d'Agriculture de Drummond qui informe le Conseil de son approbation concernant la location du terrain de l'exposition à M. Bernard Messier. A ce sujet, le Conseil consent de louer ce terrain à M. Bernard Messier pour le prix de \$100.00 par année et un bail renouvelable à chaque année devra être préparé à cet effet.
- Une lettre de M. J.R. Baldwin, ^{des Transports} Sous-Ministre, qui apporte certaines précisions concernant l'opération saisonnière de l'aéroport dont l'aménagement est prévu à St Nicéphore.
- Une lettre de M. R. Beaulieu qui prie le Conseil d'ignorer une des clauses du règlement de construction qui prévoit l'installation de pompes distributrices de gazoline à au moins 25 pieds du trottoir. Ce Monsieur a par inadvertance installé un tel appareil à cinq pieds du trottoir chez M. Raoul Lacasse. Le Conseil regrette de ne pouvoir changer quoi que ce soit aux prescriptions de ce règlement.
- Une lettre des autorités du Centre Médical St Luc, coin Brock et St Jean. On suggère à la Cité de déplacer une borne fontaine qui est installée sur la rue Brock et qui nuit quelque peu à l'accès du terrain de stationnement de cet immeuble. Le Conseil est consentant de déplacer cette borne fontaine afin de l'installer sur la propriété même de ce centre à la condition que les propriétaires de l'immeuble acceptent de payer le coût de tel déplacement.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Roméo Belleville qui remercie le Conseil des travaux d'égoûts qui ont été faits sur ses propriétés et qui en même temps demande à la Cité de consentir à ce qu'il maintienne une ou plusieurs sorties sur un chemin qu'il a loué du Canadien Pacifique en septembre 1951. Le Conseil n'a pas d'objections à consentir cette approbation tant et aussi longtemps que le bail que la Cité a avec le Canadien Pacifique, pour la location d'un terrain de stationnement à cet endroit, sera en vigueur.

Son Honneur le Maire commente ensuite un message reçu

du président de l'Union des Municipalités, Ce message retrace en quelques mots les efforts que l'Union des Municipalités a faits auprès des autorités fédérales en vue de remédier au chômage.

Le Conseil prend ensuite connaissance d'une description détaillée de l'équipement mécanisé dont le département des travaux publics a présentement besoin. Le coût total de la machinerie requise s'élève à \$88,500.00. Les échevins Sigouin et Mathieu fournissent à leurs collègues des explications sur l'utilisation et le coût de cette machinerie et finalement l'échevin Pierre Mathieu donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'achat de cette machinerie et d'un emprunt pour en acquitter le coût.

La compagnie Southern Canada Power, propriétaire de terrains boisés assez vastes sur la Rive Nord, apprécierait si la Cité lui consentait certaines sorties sur la route St Charles. Ceci permettrait à la compagnie de faire certaines opérations forestières sur ces terrains. En principe, le Conseil n'a pas d'objections à accorder ce droit d'accès à la condition que l'aménagement de ces chemins de sorties soit fait aux frais de la compagnie et que les lumières qui bordent cette route sur toute sa longueur soient élevés afin de les placer à une hauteur raisonnable. De plus, il est entendu que l'entrée de ces chemins d'accès devra être fermée au moyen de barrières.

Le Greffier donne lecture de certains documents préparés par le notaire Moisan en rapport avec des contrats à être passés avec MM. Eric Janelle et Gaston Sylvestre. Le Conseil désirerait recevoir de M. Moisan lui-même les explications relatives à ces contrats. Il est donc suggéré que Me. Moisan rencontre le Conseil à une date prochaine.

M. Antoine Niquet, 671 Boulevard Mercure, rappelle au Conseil qu'en 1937, il a cédé à la Cité une lisière de terrain afin d'y construire un trottoir. La limite de son terrain n'a cependant jamais été officiellement établie et il apprécierait si la Cité voulait bien se charger de ce travail. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité établisse les bornes exactes de la portion de terrain qui a été acquise en 1937 de M. Antoine Niquet.

ADOPTE

L'externat St Georges produit un compte au montant de \$207.00 pour dommages subis à la suite d'un refoulement des égouts lors d'un orage survenu en juillet dernier. Considérant la pratique déjà adoptée en semblable matière, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu que la Cité nie toute responsabilité en rapport avec les dommages subis par cette maison d'éducation au cours de l'orage

survenu à la date précitée.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une mise en demeure présentée par M. Rosaire Fafard, 482 rue Lindsay, en rapport avec certaine obstruction causée par un arbre et un poteau appartenant à la compagnie Bell Telephone à l'entrée de sa demeure. Le Conseil a déjà rendu sa décision en cette affaire et il regrette de ne pouvoir la renverser.

M. Urgel Guérin, 652 Boulevard Mercure, présente à la Cité une facture au montant de \$33.88 qu'il a reçue de M. A.R. Bolduc, plombier, pour travaux faits par ce dernier en vue de débloquer un égoût desservant sa propriété. Le Conseil, devant l'analyse des faits, nie toute responsabilité et refuse de reconnaître le bien-fondé de cette réclamation.

La Légion Canadienne tiendra le 9 novembre prochain au parc St Frédéric, sa cérémonie annuelle du souvenir. A cette occasion on invite le Maire et ses collègues du Conseil à assister à cette cérémonie et à y déposer une couronne de coquelicots. Cette couronne peut être obtenue au coût de \$25.00. Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité achète de la Légion Canadienne une couronne de 14 pouces au prix de \$25.00.

ADOPTE

Le journal "La Parole" a l'intention de réaliser la publication d'une carte géographique qui comporterait une foule de renseignements sur la Cité de Drummondville et dont le coût serait défrayé par les marchands. On a l'intention de tirer cette carte à 75,000 exemplaires. Le Conseil est entièrement favorable à cette nouvelle initiative de cette maison de publication et il approuve entièrement ce projet.

Troisième lecture est donnée du règlement No. 487 qui prévoit la construction et l'aménagement de piscines et barbotteuses au coût de \$100,000.00. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que le règlement No. 487 soit adopté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire choisit la date du 10 novembre 1958 pour la lecture publique de ce règlement. *Conformément à l'art.*

[Handwritten signature]

593 Loi des Cités et Villes

Première lecture est donnée du règlement No. 489 qui prévoit l'annexion d'une partie de Grantham-Ouest à la Cité de Drummondville.

La Fédération des Oeuvres de Charité du Diocèse de Nicolet tient sa campagne annuelle du 2 au 9 novembre et le président général de cette campagne, le docteur Roger Veilleux, invite la Cité de Drummondville à souscrire généreusement à cette oeuvre.

Il est proposé à l'unanimité qu'un montant de \$1,000.00 soit versé à cette oeuvre afin de l'aider à continuer dans son oeuvre en faveur des déshérités.

ADOPTE

Afin de s'en tenir à un engagement qui avait été pris il y a quelques années, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité consent à l'Hôpital Ste Croix le versement de l'octroi statutaire *annuel* de \$1,000.00

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'une lettre de Me. Gaston Ringuet laquelle a été adressée à M. l'échevin Pierre Mathieu. M. Ringuet qui demeure sur la rue Brock, près de l'avenue des Peupliers, fait remarquer que le gravier qui a été déposé sur la rue Brock, afin de faire disparaître la côte qui existait à l'approche de la rue St Georges, est à ce moment-ci de l'année extrêmement vaseux et que les piétons éprouvent de la difficulté à circuler à cet endroit sans se faire éclabousser par les automobiles. M. Ringuet suggère le pavage de ce tronçon de rue dès cet automne.

M. l'échevin Mathieu a rencontré Me. Ringuet à la suite de cette lettre et lui a expliqué qu'il était impossible d'appliquer le revêtement d'asphalte à ce temps-ci de l'année. Il sera toutefois possible d'étendre sur le côté de cette rue une couche de gravier à l'usage des piétons, ce qui leur permettra de circuler sans trop de difficultés.

Son Honneur le Maire fait part à ses collègues du Conseil de certaines remarques que lui a transmises M. Antonio Godbout au sujet de l'éclairage insuffisant sur la 18ème Avenue, en face de son établissement commercial. L'échevin Armand Gauthier est chargé de s'occuper de cette affaire.

Son Honneur le Maire donne lecture d'une lettre qu'il a reçue récemment du Major G.C. Harvey, Officier Commandant du Manège Militaire local. Dans cette lettre, le Major félicite le Chef de Police et ses hommes pour leur prompt intervention à l'occasion du vol d'un des camions de la défense nationale.

L'échevin Joseph Bibeau informe ses collègues d'un octroi de \$200.00 qui a été souscrit à la Bibliothèque Municipale

par la Commission Scolaire de Drummondville. Cette somme constituera autant d'abonnements de \$1.00 qui seront décernés comme prix de fin d'année aux élèves méritants des écoles de Drummondville. L'échevin Bibeau propose, et il est secondé par l'échevin Eddy Perreault qu'un vote de remerciements soit adressé à la Commission Scolaire pour ce beau geste de sa part.

Une résolution qui avait été adoptée le 27 janvier 1958 est amendée pour se lire comme suit:

" ATTENDU qu'il est nécessaire, pour le développement industriel de la Cité, que des terrains de dimensions convenables soient réservés et achetés à cette fin;

ATTENDU qu'un terrain situé dans St Jean Baptiste, propriété de M. Siméon Lamothe, rencontre en tous points les exigences du Comité Industriel de la Cité;

ATTENDU que des pourparlers ont été entamés avec M. Lamothe et qu'il est consentant de vendre ses terrains à un prix et à des conditions avantageux pour la Cité;

POUR CES RAISONS, il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité achète de M. Siméon Lamothe un terrain faisant partie des lots Nos 143 et 141, du Canton de Grantham, mesurant 1,052,745 pieds carrés de superficie, mesure anglaise, plus ou moins, étant borné par le 4e Rang, par le Chemin de fer Pacifique Canadien, par la rue St Denis et par le prolongement de la rue St Jean; que la Cité paie un montant de \$60,000 dont \$10,000 au moment de la vente et \$5,000 par an, intérêt de 6% sur le solde; que la Cité se réserve le privilège de rembourser tout ou partie du solde en aucun temps; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité tous documents relatifs à cet achat. "

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


Maire.

26

10 novembre 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 27 octobre 1958, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Rodolphe Mochon, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Dès le début de l'assemblée le Greffier donne lecture publique du règlement No. 487 (Construction de piscines) conformément aux exigences de l'article 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes. Un groupe de propriétaires, au nombre de 25, demande la votation sur ce règlement et Son Honneur le Maire choisit les dates du 3 et 4 décembre prochains pour cette votation.

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 octobre 1958. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Passant ensuite à la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de la Révérende Soeur Supérieure de l'Hôpital Ste Croix qui remercie le Conseil de son octroi statutaire de \$1,000.00 en faveur de l'Hôpital.
- Une lettre du Dr. Roger Veilleux, président général de la campagne de la Fédération des Oeuvres de Charité du diocèse, qui remercie le Conseil de l'octroi de \$1,000.00 qui a été récemment voté en faveur de cette organisation charitable.
- Une lettre des Religieuses de la Présentation de Marie, 235 Moisan, qui rappellent au Conseil une entente déjà conclue entre cette communauté et un Conseil précédent. D'après cette entente, les religieuses cédaient un pied de leur terrain pour la construction du trottoir sur la rue Marchand. En retour la Cité s'engageait à faire disparaître la haie qui existait alors et à la remplacer par une haie de spirée. Le Conseil désire honorer les engagements pris par les administrations précédentes, mais il verra au préalable à obtenir tous les

- détails de cette affaire, avant de décider dans quelque sens que ce soit.
- Une lettre de M. F.A.Pouliot, Surintendant général du Pacifique Canadien, qui en réponse à une demande du Conseil assure que les terrains de sa compagnie, sur la rue Lindsay, ne pourront être vendus sans que la Cité ne soit consultée étant donné qu'elle possède un bail sur ces terrains.

On passe ensuite à la lecture des comptes qui se totalisent à la somme de \$65,984.25 dont \$60,236.02 au compte budget et \$5,748.23 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Maurice Siginouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une requête produite par un groupe de propriétaires et de locataires de la 17ème Avenue qui demandent la construction de services d'aqueduc et d'égoûts sur cette avenue. Une étude approfondie de cette requête sera faite et une décision prochaine sera prise.

La Commission des Transports du Canada informe la Cité d'une recommandation qui a été faite par un de ses inspecteurs d'installer sur la rue Notre Dame, au passage à niveau du Canadien Pacifique à la rue St Jean, un mode automatique de protection. La Cité de Drummondville est priée d'adresser à la Commission ses commentaires sur cette recommandation.

Le Conseil préférerait attendre que les travaux du viaduc soient complétés avant de commenter cette recommandation. Il sera alors facile d'envisager d'une façon plus générale les besoins d'une installation automatique de ce genre. Le Greffier est prié de répondre dans ce sens à la Commission des Transports du Canada.

Lecture est donnée des soumissions reçues pour l'achat d'un camion pour le département des Travaux Publics. Ces soumissions se lisent comme suit:

FORTIER AUTOMOBILE LIMITEE	\$ 5,350.00
DESMARAIS AUTOMOBILE LIMITEE	5,200.00
PINARD & PINARD LIMITEE	5,799.00
ST JACQUES AUTOMOBILE ENR.	5,300.00

GARAGE MONTPLAISIR LIMITEE	\$5,100.00
HEROUX THIBODEAU AUTOMOBILE LIMITEE	5,300.00

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que le garage Montplaisir Limitée soit chargé de fournir un camion selon les spécifications détaillées dans la demande de soumission au prix de \$5,100.00.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une soumission présentée par MM. Ernest Grondin et Anatole Benoit pour l'enlèvement de la neige au moyen d'une souffleuse. Le prix horaire est de \$20.00. Le Conseil entend les explications verbales fournies par les soumissionnaires et sur la promesse qu'ils n'exigeront aucune garantie quant aux heures de travail et aux montants et qu'ils seront à la disposition de la Cité à deux heures d'avis, le Conseil les prie de bien vouloir exprimer ces conditions par écrit le plus tôt possible. Cette offre sera ensuite mise à l'étude sans délai et la décision leur sera communiquée incessamment.

L'échevin Rodolphe Mochon donne avis de motion d'un règlement établissant la hauteur des cheminées quant aux établissements industriels et commerciaux.

L'échevin Rodolphe Mochon donne avis de motion d'un amendement au règlement de zonage quant aux rues St Marcel, St Damien et St Alphonse.

L'échevin Rodolphe Mochon donne avis de motion d'un règlement destiné à amender le règlement de construction quant à la distance prescrite pour l'installation de réservoirs de gazoline ou d'huile.

Le Conseil entend la lecture d'un rapport du Chef de Police quant à l'utilisation par la compagnie Autobus Drummondville Limitée d'un certain nombre de permis de taxis qui lui a été décerné en juillet dernier. Apparemment, le compagnie n'aurait pas encore utilisé ces permis et ceci donnerait lieu à certaines plaintes de la part de citoyens qui demandent des permis de cette nature. Son Honneur le Maire explique qu'au cours d'une rencontre avec le secrétaire de cette compagnie, on l'a informé du fait que M. Bourgeois aurait acheté des véhicules spéciaux en provenance d'Allemagne et qu'il en attend la livraison sous peu. Ceci expliquerait le délai apporté dans la mise en service de ces taxis.

Dans le même rapport le Chef de Police fait part d'une demande reçue de M. Duhamel, propriétaire du Taxi Drummond, qui désire aménager un poste de taxi sur un terrain vacant à l'intersection des rues Lindsay et Lowring. L'échevin Sigouin explique qu'il a suggéré à M. Duhamel de présenter un plan de la construction qu'il désire ériger à cet endroit. Le Conseil rendra ensuite sa décision.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 489 qui prévoit l'annexion d'une partie du Canton de Grantham-Ouest. Une copie de ce règlement sera transmise aux autorités municipales de cette municipalité pour approbation par ses électeurs-propriétaires.

Son Honneur le Maire donne lecture d'un jugement qui a été rendu par un comité d'enquête municipal composé du Maire et des Echevins dans l'affaire Luneau-McMahon. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que l'original de ce jugement soit versé au procès-verbal et conservé dans les archives de la Cité.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, et résolu à l'unanimité que le projet de contrat soumis au Conseil, par lequel la Cité vend à la compagnie DRUMMONDVILLE REALTIES LTD., un terrain d'une superficie de 208,030 pieds carrés, mesure anglaise, plus ou moins, composé des lots 162B-281, 263 et 275 ainsi qu'une partie non subdivisée du lot 162B du cadastre officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond et plus amplement décrit dans l'acte de vente, avec les bâtisses industrielles y érigées, pour le prix de \$290,000.00 payable partie comptant et partie par versements, tel que relaté à l'Acte de Vente dressé par les soins du notaire de la Cité, soit accepté.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat ainsi que tous autres documents relativement à cette vente, de toutes sommes reçues donner quittance, de toucher le paiement du prix de vente aux époques convenues, ou par anticipation, ainsi que tous intérêts et accessoires, et à y apporter tous changements nécessaires, afin que ledit contrat soit conforme aux ententes intervenues entre la Compagnie acquéreur et la Cité.

Son Honneur le Maire met le Conseil au courant de certains pourparlers qui ont eu lieu quant à la vente par la Cité d'une partie de terrain sur le Boulevard St Joseph, à proximité du Garage Municipal. Les échevins prennent connaissance d'un plan indiquant cette partie de terrain. Il sont d'avis que l'emplacement actuellement suggéré est trop près du Garage Municipal et ils suggèrent que le Greffier communique avec M. J.A. Michaud, contracteur et propriétaire de terrains adjacents, afin de savoir à quelles conditions il céderait ses terrains à la Cité, ceci dans le but de déplacer quelque peu la location future de cet édifice provincial.

L'échevin Perreault donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'addition d'un bassin de réserve de 5 millions de gallons au filtre municipal.

377

Le Conseil passe ensuite à l'étude des plaintes reçues en marge de la revision de l'évaluation foncière. Les plaintes suivantes sont étudiées:

5033	MARIO DESROSIERS, 455 Surprenant	158-38	\$6,650	diminué à \$ 6,525
4102	JULES LETENDRE 77 des Paupliers	28-97	11,350	Maintenu
4170	J.P. RAJOTTE 128 St Georges	78-3	950	Maintenu
2695A	ANT. GODBOUT 333 St Marcel	P-143	18,250	Maintenu
1124A	SAM SCHAEFER 51 Du Pont	P. 58-1	13,725	Maintenu
5678	PAUL LECOMTE 62 Notre Dame	160A-153	8,450	Maintenu
4038	RAOUL HEROUX, 321 Mélançon	28 (12-13)	16,700	Maintenu
6604	JOSEPH GOUIN, 105-6ème Avenue	149-25	8,000	Maintenu

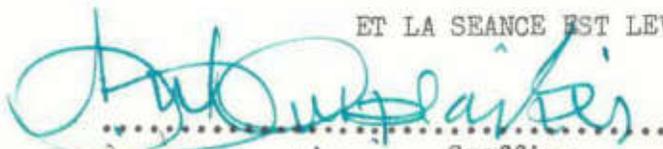
Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Beril, que la revision du rôle d'évaluation pour l'année 1958 soit déclarée homologuée.

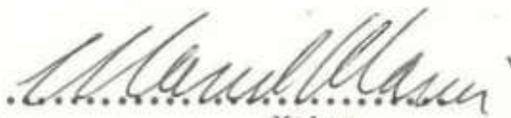
ADOPTE

Son Honneur le Maire remarque que plusieurs associations sociales et charitables de la ville font leur sollicitation publique aux mêmes périodes de l'année et il suggère qu'une entente soit conclue entre elles, sous l'égide du Conseil municipal, afin d'éviter toute superposition dans ce domaine.

Continuant ses remarques, Monsieur le Maire informe les contribuables du progrès des pourparlers en marge de la construction d'un bassin d'eau de réserve au filtre municipal. Les municipalités de St Simon de Drummond et de Drummondville-Ouest, lesquelles sont parties contractantes en ce qui concerne l'opération du filtre, ont déjà été consultées à ce sujet et il est à prévoir que les travaux d'agrandissement débiteront sans retard pour le plus grand bien des chômeurs de notre ville qui bénéficieront directement de cette entreprise.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire.

RAYMOND LUNEAU -vs- CONSTABLE CYRILLE McMAHON

Il s'agit de décider sur la conduite d'un agent de la paix, Cyrille McMahon, appelé par ses fonctions sur les lieux d'un accident arrivé le 4 octobre 1958 entre MM. Forcier et Lemaire, au coin des rues St Alphonse et St Marcel.

Un contribuable de cette Cité, M. Raymond Luneau, garagiste, se plaint de la conduite de M. McMahon et lui reproche d'avoir employé un langage vulgaire et même d'avoir blasphémé, et de l'avoir empêché de remorquer une automobile accidentée.

De nombreux témoins ont été entendus et les témoignages sont pour plusieurs contradictoires. Quant à la conduite même de McMahon sur les lieux de l'accident, il appert de tous les témoignages que le constable a dûment rempli son devoir, et M. Luneau semble admettre lui aussi qu'il aurait rempli son devoir. Son devoir était de s'occuper des blessés, c'est ce qu'il a fait, de s'occuper de prendre des mesures, c'est ce qu'il a fait, et il est même en preuve qu'il s'est opposé à ce que l'on touche aux véhicules avant que les mesures ne soient prises.

On semble lui reprocher de s'opposer à ce que M. Luneau ait le remorquage des véhicules. Je ne crois pas après avoir entendu les témoignages que McMahon s'opposait au principe du remorquage, mais il s'opposait à ce que le remorquage se fasse avant que les mesures ne soient prises, et d'après le témoignage, il appert que l'automobile accidentée avait été déplacée de quelques pieds.

Il reste la question du langage vulgaire, des blasphèmes qui aurait été prononcés par McMahon. 3 témoins prétendent sous serment que McMahon a bel et bien blasphémé.

Par contre, 7 témoins prétendent n'avoir en aucun temps entendu McMahon proférer de semblables paroles.

Après avoir entendu les témoignages il faut conclure à l'exemption de toute faute de la part de McMahon quant aux blasphèmes.

EN CONSEQUENCE, nous, Maire et Echevins de la Cité de Drummondville, déclarons par les présentes que le constable McMahon est exonéré de toute faute qu'on lui reproche.

ET NOUS AVONS SIGNE

LE CONSEIL DE LA CITE DE
DRUMMONDVILLE

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Les Cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Mme Benoit Dion, 1 mois; Mme Ludger Rivard, supplément de pension; Mlle Rose Anna Durocher, 1/2 pension; Mme Charles Dionne, 1 mois; Mme Roland Bruneault, 2 pensions, 2 mois; M. Raymond Duquette, 1 mois; Mme Marcel Leduc, 1 mois; M. Elzéar Dion, 1 mois; Mme Victor Leroux, hôpital; M. Edouard Bilodeau, 4 mois; Mme Rosaire Demers, 1 mois; Mme Pierre Lizotte, 1/2 pension, 4 mois; M. Hervé Camiré, 1 mois; Mme Georges Leduc 1/2 pension, 6 mois; Mme Albert Bolduc, 1/2 pension, 4 mois; Mme Raymond Hamel, 2 mois;

Le cas d'Assistance Publique suivant est laissé en suspens: M. Edouard Bilodeau.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: M. Léo Coté, M. Louis Meunier, Mme Almanzor Dionne, hôpital; Mme Almanzor Dionne, pension; Mme Vve Lionel Houle, Mme Fidèle Couette, M. Roland Lemire, M. Hector Dionne, Mme Stanislas Gazaille, M. Oscar Martel, M. Elisée Blanchette, M. Hector Parent, M. Hector Thouin, Mme Camille Dionne, Mlle Claire Fleurent, Mlle Annette Dufour, M. Achille Lepage, M. Jean Claude Gauthier, M. Hervé Camiré, Mme Léo Beaudoin.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

[Signature]
.....
Greffier

[Signature]
.....
Maire.

24 novembre 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 24 novembre 1958, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, André Cloutier, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Rodolphe Mochon, Eddy Berreault et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès verbal de l'assemblée du 10 novembre 1958. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le procès verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

On passe ensuite à la correspondance et il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de l'Association des Hommes d'Affaires du Centre qui exprime son intention de décorer les rues du Quartier St Joseph et d'organiser un programme de chants à l'occasion des fêtes. On demande à la Cité de lui consentir l'usage d'un bureau à l'Hôtel de Ville St Joseph pour installer son équipement radiophonique. Le Conseil se rend avec plaisir à cette demande.
- Une lettre de la Ligue d'Action Civique qui remercie la Cité de son hospitalité à l'occasion de la visite de Me. Jean Drapeau le 5 novembre prochain. *de Rnier.*
- Une lettre de la compagnie Sicard Inc. dans laquelle on explique la raison du changement de moteur sur une souffleuse à neige, modèle Junior, récemment achetée par la Cité. D'après ces explications, la Cité bénéficierait d'un moteur plus gros et plus puissant sans augmentation de prix. Il est expliqué que normalement ce moteur se vend \$800.00 de plus que le régulier.
- Une lettre de la Régie Provinciale de l'Electricité qui répond à une demande d'informations formulée par le Conseil récemment. Il s'agit de la possibilité pour la Cité de se porter acquéreur des fixtures de lumières de rues. La Régie suggère d'étudier le texte d'une ordonnance dont elle inclut copie. Cette ordonnance détaille les taux à être chargés pour l'éclairage des rues.

- Une lettre du notaire de la Cité qui aimerait savoir si le Conseil a altéré sa décision en ce qui concerne le déplacement de poteaux et lignes électriques de la Southern Canada Power en rapport avec l'achat d'une lisière de terrain aux abords du viaduc. Le Conseil partage toujours la même opinion à ce sujet en ce sens qu'il ne désire pas défrayer le coût du déplacement de ces installations. Mais par contre, il se fera un plaisir de transmettre aux autorités concernées toute facture que la Compagnie Canada Power voudra bien lui faire parvenir. Cette transmission se fera cependant sans aucun préjudice.

Il est donné lecture des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 24 novembre 1958. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Antonio Baril que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

A la dernière assemblée il avait été question de retenir les services d'une souffleuse appartenant à MM. Ernest Grondin et Anatole Benoit. Cependant le Conseil avait décidé d'attendre certains détails plus précis avant de prendre une décision. Ces détails sont maintenant disponibles, et après en avoir entendu la lecture, le Conseil croit qu'il sera plus avantageux de posséder en propre une souffleuse pour être opérée par les employés du département de la Voirie. Le Conseil remercie toutefois MM. Grondin et Benoit de leur offre et il prie le Greffier de les assurer que leur intérêt à la chose publique est hautement apprécié.

Il est donné lecture d'une lettre envoyée par la Corporation Municipale de St Nicéphore à M. Antonio Lemaire, vidangeur de la Cité. Cette lettre comporte un avis qu'à compter du 1er janvier 1959, le taux de location du dépôt situé à St Nicéphore sera augmenté de \$1,000.00 à \$2,000.00. Le Conseil ne voit pas en quoi cela peut le concerner et il prie M. Lemaire de voir au règlement personnel de cette affaire.

Le Conseil prend connaissance de la réponse de M. J.A. Michaud à qui on avait soumis une offre d'achat pour deux terrains situés presque au coin des rues Marchand et Bl. St Joseph. M. Michaud demande \$2.00 du pied carré pour ses terrains, soit un montant total de \$20,000.00 Le Conseil décide de garder cette affaire en suspens jusqu'à ce que M. Michaud ait été rencontré de nouveau.

Son Honneur le Maire fait part au Conseil d'un règlement qui a été obtenu de Madame Joseph Moquin qui a accepté un montant de \$4,300.00 comme indemnité pour tous dommages, troubles, perte de terrain, etc, à elle causés par suite des travaux du viaduc. Le Conseil est d'opinion que le document d'acceptation signé par Dame Moquin devrait être complété d'un contrat en bonne et due forme préparé par le notaire de la Cité.

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier que des instructions soient données au notaire de la Cité de préparer immédiatement un contrat en cette affaire et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer au nom de la Cité.

ADOPTE

L'échevin Maurice Sigouin offre ses félicitations à Monsieur le Maire ainsi qu'aux échevins qui l'ont accompagné et qui lui ont aidé à conclure cette transaction avantageuse avec Mme Moquin.

Continuant sur le même sujet du viaduc, Son Honneur le Maire fait rapport au Conseil d'une entrevue qu'il a eue avec le propriétaire de la Compagnie Drummond Transit, M. Eric Stephen. Il explique sommairement la marche de la procédure en expropriation qui a été intentée à M. Stephen et il suggère de retenir les services d'experts évaluateurs afin de donner une valeur aussi précise que possible aux immeubles possédés par cette compagnie. Cette évaluation sera un préliminaire très important lorsqu'il s'agira de décider du montant à offrir à Drummond Transit pour un règlement qui puisse être convenable. Le Conseil suggère d'obtenir des informations de ces experts évaluateurs afin de savoir approximativement combien il en coûterait pour faire faire cette expertise.

Lecture est donnée d'un rapport de la Maison J.W. Jetté Limitée, de Montréal, qui ont examiné le système de chauffage de l'Hôpital Ste Croix. On se souvient qu'il y a quelques semaines, des résidents de ce quartier s'étaient plaints que cette cheminée répandait sur tout le district une suie et des saletés qui gâtaient non seulement le linge, mais aussi les maisons et les automobiles. Selon ce rapport la chaufferie de l'Hôpital semble en très bon ordre et apparemment ce système ne serait pas la cause de cet inconvénient. L'échevin Pierre Mathieu se chargera cependant de faire analyser ces saletés par le chimiste de la Cité afin de faire connaître la nature de cette suie.

Le Conseil prend connaissance d'une demande verbale produite par M. Raymond Luneau selon laquelle ce monsieur désirerait obtenir une copie complète de tous les témoignages rendus dans l'enquête Luneau-McMahon. Le Conseil remarque qu'il est techniquement impossible de fournir ces copies de témoignages mais il ne s'objecte pas à ce qu'une copie du jugement rendu par le Conseil soit transmise à M. Luneau.

La Ligue des Propriétaires désirerait obtenir une liste complète de tous les propriétaires fonciers de la Cité. Sur explication du Greffier qui détaille toute la complexité de la préparation d'une telle liste, il est suggéré que la Ligue envoie quelqu'un prendre une copie de cette liste à l'Hôtel de Ville même.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril qu'un montant représentant la valeur d'une demi-licence commerciale soit remis à Mme Gérard Houle, dont le mari opérerait un poste de service d'essence au coin des rues Cockburn et Blvd. St Joseph. Ce commerce a été discontinué il y a quelque temps. Dans le cas de Mme Alfred Leclerc, 615 Blvd. St Joseph, qui a, elle aussi, discontinué son commerce pour raison de maladie, il est suggéré de lui remettre un montant de \$100.00 *sur un dépôt de \$200.00*.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$150,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de la dite banque, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de ladite somme de \$150,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé durant l'exercice financier 1959.

La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$150,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

Concernant la donation d'une partie de terrain qui aurait été cédée par M. Antoine Niquet à la Cité de Drummondville en août 1937 pour la construction d'un trottoir sur le Boulevard Mercure, il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que le notaire de la Cité soit prié de noter cette donation dans un acte spécialement préparé à cet effet. Cette préparation ne devra pas comprendre d'examen de titres.

ADOPTE

Il est soumis au Conseil un Acte de Rectification préparé par le notaire de la Cité aux termes duquel M. H. Eric Janelle rectifie la désignation d'un terrain vendu à la Corporation le 27 juin 1947 comme faisant partie du lot 167 alors que de fait le dit terrain fait partie du lot 166D.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu et résolu à l'unanimité que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit Acte de Rectification avec M. Janelle.

ADOPTE

Le Greffier informe les membres du Conseil d'une communication reçue de M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires des employés municipaux, dans laquelle il dénonce la convention que la Cité a signée avec ses employés le 1er janvier 1957. Le Conseil prie M. Beaudoin de lui faire tenir le plus tôt possible le texte des amendements qu'ils désirent apporter à cette convention. Des pourparlers suivront l'étude de ces amendements.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le plan modifié présenté par M. Duhamel d'une cabine de taxi à être érigée sur un lot situé à l'angle des rues Lindsay & Lowring, soit accepté.

ADOPTÉ

Première lecture est donnée du règlement No. 490 qui prévoit certains amendements au règlement de zonage No. 484.

Première lecture est donnée du règlement No. 491 lequel amende le règlement No. 377 en ce qui concerne les tuyaux à fumée ainsi que les réservoirs à essence.

Première lecture est donnée du règlement No. 492 qui prévoit la construction d'un bassin d'eau de réserve de 5,000,000 de gallons au filtre municipal.

Première lecture est donnée du règlement No. 493 qui prévoit l'achat de machinerie pour le département des travaux publics ainsi que pour le bureau de l'Hôtel de Ville pour un coût total de \$70,000.00

Après avoir fourni certaines explications en marge de l'application d'une loi provinciale qui défend l'admission dans les théâtres aux moins de 16 ans, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu qu'en raison de nombreuses plaintes reçues, il soit décidé d'appliquer rigoureusement la loi provinciale qui défend l'admission des moins de 16 ans dans les théâtres.

L'échevin Rodolphe Mochon soulève le cas de deux commerçants de la Cité qui continuent d'entreposer de la terre, du sable et du gravier en contravention avec le règlement de la Cité qui défend ce genre de commerce dans les limites de la ville. Il est recommandé de sévir immédiatement contre M. Fernand Majeau, 174, 13^e Avenue.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que des remerciements soient adressés à l'Association des Manufacturiers, section de Drummondville, pour le succulent souper et la magnifique réception qu'elle a offerts aux membres du Conseil ce soir même.

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé

par l'échevin Armand Gauthier, que les félicitations du Conseil et de la Cité soient adressées à M. Paul Normandeau à l'occasion de sa réélection au poste de président général de l'A.P.I.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Mme Vve Camille Talbot, hôpital; Mme Alfred Faïlle, hôpital; M. Roland Bruneault, hôpital; M. Gaston Senneville, hôpital, Mme Raoul Gauthier, 4 mois; M. Isidore Leplante, 4 mois; Mlle Laurentia Letendre, 2 mois; M. Claude Millette, hôpital, Mme René Champagne, 3 mois; Mme Gérard Robidoux, 4 mois; M. Elzéar Dion, hôpital; Ludger Rivard, pension;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
Edouard Lampron. Laurent Paquin, Richard Gosselin, Ludger Rivard, hôpital; Georges Messier, Mme Vve Georges Dubois, Roger Allard, Mme Vve Ernest Laliberté, Camille Pinard, Paul Maurais, Roger Desrochers, Ida Duhaime, Rémi Demers, Gérard Rousseau, Anatole Jutras, Wilfrid Vallières, Robert Beaudoin, Armand Paradis, Gérard Guay.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.



LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 24 NOVEMBRE 1958

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
✓ 3023	Mme Josaphat Lefebvre	✓ Mme Ernest Gauthier 840 St Louis, Sherbrooke, Que.	144,-393
✓ 1362	Gaston Lacroix	✓ Georges Desmarais 494 Bl. St Joseph	601-4, 602-4 E.
✓ 5226A	George Mondoux	✓ Hervé Lefebvre 437 Chassé	P.-159-11-23 P.-160A-90-16
✓ 5226A	Georges Mondoux	Maurice Cartier	P.160A-90-16
✓ 6708	Georges Proulx	✓ Alcide Paul Route Marie Victorin Chemin St Roch- Sorel	149-135
6709	do	do	do
✓ 3225	Rodolphe Autote	✓ Ernest Théberge 115 9e Avenue	145-353
✓ 230	Armand Gobeil	✓ Majoric Dionne 240 rue Mitchell	44-5
✓ 3151	Roméo Allard	✓ Léodor Gagné 303 St Marcel	Bâtisse sur lot P.145-274
✓ 7695	Robert Bisson	✓ Jean Lecomte 62 Manseau	151-278
2140	Mme R. Juneau	✓ Fernand Dhapdelaine 226 Cartier	P.2-111, 2-112
✓ 3275	Gaston Lacroix	✓ Bernard Coté 21 rue St Augustin Victoriaville	145-413
✓ 7513	Mme Albert Pépin	✓ Albert Pépin 46, 8e Avenue	46, 8e Avenue
✓ 2085	Omer Lafond	✓ Roland Johnson 621 Garceau	2-40 Est.
✓ 4716	René Ferland	✓ Roger Lauzon	156-204
4717	do	do	156-205
5049	do	do	158-54
5050	do	do	158-55

9 décembre 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 9 décembre 1958, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins André Cloutier, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Rodolphe Mochon, Joseph Bibeau, Eddy Perreault et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 24 novembre 1958. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture des résultats du référendum tenu les 3 et 4 décembre 1958 pour l'approbation ou la désapprobation du règlement No. 487 (piscines - \$100,000.00). 219 propriétaires représentant une évaluation de \$7,988,500.00 ont voté dans l'affirmative tandis que 1189 propriétaires représentant une évaluation de \$12,738,000.00 ont voté dans la négative.

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité. Ces comptes se totalisent à la somme de \$80,160.40 dont \$49,100.96 au compte budget et \$31,059.44 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

L'échevin Maurice Sigouin donne ensuite les grandes lignes du budget pour l'année 1959. D'après les prévisions, les revenus s'établiraient à la somme de \$1,321,672.10, tandis que les dépenses s'élèveraient à \$1,319,382.68, laissant ainsi un surplus prévisible de \$2,289.42.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Eddy Perreault que les estimés budgétaires pour l'année 1959 soient acceptés.

ADOPTE

Son Honneur le Maire offre ses félicitations personnelles à tous les échevins pour le magnifique travail qu'ils ont accompli dans la préparation de leur budget respectif.

suivante:

Il est ensuite donné lecture de la correspondance

- Une lettre de M. Paul D. Normandeau qui remercie le Conseil des félicitations qu'il lui a adressées à l'occasion de sa réélection au poste de président de l'A.P.I.
- Une lettre de la Ligue du Sacré Coeur de la paroisse St Jean Baptiste qui demande au Conseil de voir à l'application intégrale de la loi concernant l'admission des enfants dans les théâtres. Ce problème a déjà été résolu à la séance précédente, et le greffier est prié de répondre à la Ligue que l'admission des enfants de moins de 16 ans dans les théâtres est maintenant prohibée.
- Une lettre du greffier de la Cité de Granby qui précise que sa ville n'a pas encore signé de contrat quant à l'octroi d'une franchise pour la vente du gaz naturel aux résidents de cette municipalité. Cependant, des pourparlers assez précis ont été échangés avec la Corporation de Gaz Cartier.

Il est donné lecture d'une résolution de la Municipalité de Canton de Grantham-Ouest qui traite du projet d'annexion d'une partie de cette municipalité à la Cité de Drummondville. En substance, cette municipalité serait prête à annexer une partie seulement de son territoire, c'est-à-dire la partie connue sous le nom de St Emile. Le Conseil renvoie toute l'affaire en comité pour étude plus à fond de ce projet.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier que les 26 décembre 1958, 2 et 6 janvier 1959, soient proclamés jours de fêtes civiques.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier qu'un montant de \$25.00 soit alloué aux trois journaux locaux ainsi qu'au poste de radio C H R D pour la publication des souhaits de la Cité à l'occasion des fêtes.

ADOPTE

Lecture est ensuite donnée du projet d'acte de vente par Dame Vve Joseph Moquin à la Cité, d'une partie de terrain requis pour l'aménagement du viaduc. Cette vente comprend aussi une indemnité pour les troubles et inconvénients soufferts par la venderesse en raison des travaux qui sont présentement faits sur le Boulevard St Joseph en avant de sa propriété. Le Conseil prend donc

donnaissance d'un projet d'acte comportant quittance d'Indemnité dressé par les soins du notaire de la Cité aux termes duquel la Corporation de la Cité de Drummondville acquiert de Madame Veuve Joseph Moquin un emplacement ayant une superficie de 632 pieds carrés mesure anglaise approximativement, faisant partie du lot 153-4 du Canton de Grantham, pour le prix de QUATRE MILLE TROIS CENT DOLLARS \$4,300.00 comprenant les frais d'indemnité, payable comptant, avec possession immédiate de l'immeuble.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville consente l'acquisition dudit immeuble aux conditions mentionnées au projet d'Acte ci-dessus, que le Maire et le Greffier soient autorisés à y faire les corrections et changements d'importance secondaire jugés nécessaires, à signer l'Acte ainsi que tous documents accessoires et à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos.

ADOPTE

Le Conseil est mis au courant d'une lettre de l'arpenteur Armand St Pierre dans laquelle celui-ci établit un honoraire de \$60,00 pour la préparation d'un arpentage avec plan, lequel indiquerait l'emplacement d'un chemin de service en bordure de la rivière Noire sur la terre de M. Eric Janelle. Certains membres du Conseil émettent l'opinion que dans le contrat d'engagement de M. St Pierre, il avait été convenu d'un prix total englobant tous les travaux d'arpentage et de préparation de plan à être faits en rapport avec l'achat de cette terre. Le Greffier est prié de s'enquérir à ce sujet.

En ce qui concerne la construction d'un édifice provincial à Drummondville, Son Honneur le Maire explique qu'il a rencontré le Ministre des Travaux Publics de la Province, l'Honorable Roméo Lorrain, et que celui-ci lui a laissé entendre qu'un emplacement serait incessamment choisi par l'architecte en chef de son Ministère, M. Fontaine. Les recherches dans ce sens seraient actuellement passablement avancées et il est possible qu'une décision soit prise à brève échéance à ce sujet.

Relativement à certains inconvénients soufferts par des résidents des rues Belcourt, Dumoulin et autres, en raison de la fumée provenant de la cheminée de l'Hôpital Ste Croix, l'échevin Pierre Mathieu fait part de certaines analyses qu'il a demandées en rapport avec ces plaintes et il attend présentement un rapport définitif des laboratoires à ce sujet. A la suite de la réception de ces analyses, il rencontrera de nouveau, en compagnie de l'échevin Sigouin, la Supérieure de l'Hôpital Ste Croix afin de lui faire les représentations nécessaire.

L'avocat René Marceau réclame un montant de \$10.00 pour soins médicaux encourus par sa cliente, Mlle Pauline Proulx, à

la suite d'un accident causé par le service des incendies de la Cité. Après avoir pris connaissance des faits en cette affaire, le Conseil regrette d'avoir à nier toute responsabilité et conséquemment d'avoir à refuser le paiement de cette facture.

M. Alfred Comtois, marchand de la rue Hériot, réclame de la Cité un montant de \$135.00 pour dommages causés à sa haie par un des chasse neige du département de la Voirie. Le Conseil prie M. Comtois de bien vouloir attendre au printemps prochain pour l'établissement de la responsabilité en rapport avec ces dommages. Il sera alors plus facile de déterminer et l'étendue de la responsabilité, et la nature des dommages subis.

La Société St Jean Baptiste diocésaire lance présentement une campagne de souscription pour venir en aide aux étudiants. Elle demande l'appui financier de la Cité. Le Conseil reconnaît tout le mérite d'une telle oeuvre, mais il regrette de voir sa générosité limitée par ses engagements budgétaires antérieurs. Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault que la Cité souscrive un montant de \$25.00 à la campagne du Prêt d'Honneur aux étudiants lancée par la Société St Jean Baptiste et y ajoute ses meilleurs souhaits pour un succès complet.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 490 qui amende le règlement de zonage en ce qui concerne la durée de la réglementation relativement à certains terrains réservés pour les parcs et terrains de jeux. Ce règlement est renvoyé en troisième lecture pour étude plus approfondie.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 491 lequel amende certains articles du règlement de construction. Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin André Cloutier, que le règlement No. 491 soit adopté.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 493, lequel prévoit l'achat de machinerie et d'outillage de bureau pour un montant total de \$70,000.00. Etant donné que le Conseil doit recevoir le 11 décembre prochain la visite de certaines associations commerciales de la Cité, ce règlement est retardé jusqu'à cette date alors qu'il subira une troisième lecture.

Il est question d'une seconde lecture pour le règlement No. 492 (Agrandissement des bassins de réserve du filtre), mais il est décidé de retarder le tout à une séance ultérieure alors que des contacts auront été établis avec les municipalités de St Simon et de Drummondville-Ouest, parties contractantes dans l'opération du filtre.

Son Honneur le Maire donne lecture d'un rapport

présenté par le Comité d'Assistance Publique de la Cité qui intercède en faveur de certains chômeurs qui demandent à la Cité de les employer même temporairement afin de leur permettre d'obtenir certains timbres d'Assurance Chômage qui manquent à leurs livrets. Il semblerait que l'addition de quelques timbres leur permettrait de bénéficier de l'avantage de l'Assurance Chômage durant les mois d'hiver. L'échevin Mathieu émet l'opinion qu'il serait peut-être possible d'engager ces personnes afin de leur faire tailler des arbres sur la terre Janelle. Cependant il déplore le fait que le nouveau programme fédéral d'aide aux municipalités n'inclue pas tous les genres de travaux et se limite aux travaux d'égoût, d'aqueduc, de trottoirs et de rues. M. Mathieu propose qu'une résolution soit envoyée aux deux députés du Comté afin que les amendements appropriés soient faits à cette nouvelle loi fédérale de façon à élargir le cadre de cette aide.

ATTENDU que la Cité de Drummondville, comme plusieurs autres, est affectée par un chômage saisonnier;

ATTENDU que les personnes en chômage préféreraient accomplir un travail honnête plutôt que de recevoir de la charité publique;

ATTENDU qu'il serait possible à la Cité de Drummondville, dans une certaine mesure, d'employer quelques uns de ces chômeurs dans des travaux d'abattage d'arbres ou autres;

ATTENDU que la loi fédérale adoptée récemment afin de pallier au chômage offre aux municipalités du pays une contribution de 50% dans le coût de la main-d'oeuvre affectée à certains travaux;

ATTENDU qu'il serait souhaitable que cette aide fédérale s'applique à tous les travaux mis en oeuvre par la Cité, lesquels nécessitent l'embauchage d'une main d'oeuvre non spécialisée;

POUR CES RAISONS, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Eddy Perreault, que le Conseil de la Cité de Drummondville fasse pression auprès des autorités fédérales et provinciales par l'entremise des députés du comté, afin que le gouvernement fédéral revise son offre en matière d'aide aux municipalités de façon à étendre le champ de cette aide, permettant ainsi aux municipalités d'affecter une plus grande quantité de chômeurs à des travaux non prévus au programme fédéral; que copie de la présente résolution soit adressée à M. Sam Boulanger, M.P. et à M. Robert Bernard, M.P.P.

ADOPTE

Continuant sur le même sujet, le Conseil émet l'opinion qu'il serait souhaitable que le département d'Assurance Chômage continue ses prestations durant le cours des mois d'hiver. Ceci aurait

pour résultat pratique de décharger les municipalités du fardeau écrasant de l'Assistance Publique, assistance qui est demandée et reçue par un grand nombre de familles en chômage qui sont privées de toutes allocations durant les mois les plus sombres de l'année.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Joseph Bibeau que la présente séance soit ajournée à jeudi, le 11 décembre prochain, à 7:00 heures p.m.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Armand Gauthier
.....
Maire

J. Bibeau
.....
Greffier.

1^{er} décembre 1958

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 1^{er} décembre 1958, le tout en conformité avec les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Rodolphe Mochon, Pierre Mathieu, Eddy Perreault et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Lecture est donnée de l'avis de convocation de la présente assemblée spéciale qui a été convoquée dans le but de donner la troisième lecture du règlement No. 493. Ce règlement prévoit l'achat de machineries pour le département des travaux publics et d'outillage pour le bureau au coût total de \$70,000.00

Le règlement No. 493 est lu en troisième lecture et il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, qu'il soit adopté.

ADOpte

Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement à lundi, le 22 décembre 1958.

En marge de ce règlement, Son Honneur le Maire fait remarquer que les Caisses Populaires ont offert leur aide financière en rapport avec le financement des dépenses prévues à ce règlement.

L'échevin Maurice Sigouin commente le paragraphe 9 du règlement qui se lit comme suit:

" Afin de pourvoir au paiement des intérêts et du fonds d'amortissement sur le montant de l'emprunt autorisé par le présent règlement, il est imposé et il sera prélevé chaque année, jusqu'au paiement complet desdites obligations et coupons, une taxe spéciale annuelle suffisante sur tous les biens-fonds imposables de la Cité de Drummondville, suivant le rôle d'évaluation en vigueur; "

M. Sigouin explique que cette clause du règlement n'est mise en vigueur que s'il devient impossible à toutes fins pratiques de financer à même le budget les dépenses supplémentaires prévues par ce règlement d'emprunt. Il suggère toutefois de communiquer avec les Caisses Populaires afin de savoir à quel taux celles-ci seraient prêtes à financer cet emprunt. La ligne de conduite toujours suivie par le Conseil jusqu'ici a été d'obtenir les meilleures conditions possibles sur le marché de la finance et c'est pour cette raison qu'il serait bon d'écrire aux Caisses Populaires.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

22 décembre 1958

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 22 décembre 1958, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, André Cloutier, Joseph Bibeau, Pierre Mathieu, Rodolphe Mochon, Eddy Perreault et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 1958 ainsi que de celui de l'assemblée spéciale du 11 décembre 1958.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que ces deux procès-verbaux soient acceptés.

ADOPTE

En conformité avec les prescriptions de l'article 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes, il est donné lecture publique du règlement No. 493 qui prévoit l'achat de machinerie pour le département des travaux publics et le bureau pour un montant de \$70,000.00.

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 22 décembre. Ces comptes se totalisent à la somme de \$31,433.74 dont \$31,376.10 au compte budget et \$57.64 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

L'échevin Maurice Sigouin propose ensuite, et il est appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Trésorier soit autorisé à rayer de ses livres des mauvais comptes pour taxe d'eau d'une valeur de \$13,656.41 et d'autres de semblable nature au titre de la taxe locative pour un montant de \$1,925.77.

ADOPTE

Continuant sur le même sujet, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que

les comptes qui suivent, tous au titre de la taxe d'affaire, soient rayés des livres: Ferronnerie Lemaire, \$25.00; Gustave Lamothe, \$87.50 et Restaurant Hector, \$165.00.

ADOPTE

L'échevin Maurice Sigouin propose, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, qu'un montant de \$2,274.74 soit approuvé pour paiement de comptes au titre de l'Assurance Patronale.

ADOPTE

Passant ensuite à la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de M. Robert Bernard, M.P.P. qui recommande que la Cité s'adresse directement au Gouvernement fédéral en ce qui concerne certains amendements suggérés à la Loi d'aide aux municipalités.
- Une lettre de la Ligue du Sacré Coeur diocésaine qui demande au Conseil de voir à l'observance intégrale de la Loi concernant l'admission des moins de 16 ans dans les cinémas ainsi que de la Loi qui défend l'admission des mineurs dans les grills, clubs et autres endroits du même genre. L'échevin Baril déclare, au nom du Conseil, que celui-ci fait l'impossible pour que ces deux lois reçoivent une application sévère et il spécifie qu'après la période des fêtes, une campagne sera entreprise afin d'amener les différents propriétaires de clubs et grills à observer intégralement la loi en ce qui concerne l'admission des mineurs.

Il est soumis au Conseil un projet d'Acte de Vente aux termes duquel la Corporation de la Cité de Drummondville acquiert de M. Antoine Niquet, une lisière de terrain d'une superficie de soixante pieds carrés (60') approximativement, mesure anglaise, faisant partie du lot 2-178-4 du Quartier est pour l'élargissement du Boulevard Mercure qui fut fait en 1937 alors que la Cité prenait le terrain ci-dessus et qu'aucun contrat n'avait encore été exécuté, le tout pour le prix de UN DOLLAR (\$1.00) et autres bonnes et valables considérations.

Sur proposition de l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Eddy Perreault, il est résolu à l'unanimité que la Corporation consente l'acquisition dudit immeuble aux conditions mentionnées au projet d'acte susdit, que le Maire et le Greffier soient autorisés à y faire les corrections et changements d'importance secondaire jugés

nécessaires, à signer l'acte ainsi que tous documents accessoires et à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos.

ADOPTE

L'Association des Détaillants en Alimentation informe le Conseil que ses membres, tous épiciers de la Cité de Drummondville, ont décidé à l'avenir de fermer leurs établissements à 9:00 heures le vendredi soir. Le Conseil ne voit aucune objection à ce que ce nouvel horaire soit mis en pratique en autant qu'il sera observé uniformément par toutes les personnes concernées.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu que ce Conseil prie le gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires pour que la Banque du Canada ouvre des crédits sans charges d'intérêts pour financer les développements publics des municipalités;

qu'il prie le gouvernement provincial de presser le gouvernement fédéral d'agir dans ce sens;

que copie de cette résolution soit adressée au Premier Ministre du Canada, au Premier Ministre de la Province, aux deux députés, fédéral et provincial, et qu'elle soit communiquée aux journaux et aux postes de radio pour publication.

Commentant le texte de la résolution précédente, l'échevin Antonio Baril recommande que les Associations de la Cité soient priées d'adopter une résolution dans le sens de la précédente afin d'ajouter plus de poids à la requête qui y est exprimée.

ADOPTE

Sur demande des Associations d'Hommes d'Affaires de Drummondville et du Centre, de l'Association des Détaillants en Alimentation et de l'Association des Pharmaciens de Drummondville, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Eddy Perreault que les jours suivants de l'année 1959 soient déclarés fêtes civiques.

Le Lendemain du Jour de l'An (2 janvier)
 Le Jour des Rois
 Le Lundi de Pâques
 Le Jour de l'Ascension
 Le Jour de la St Jehan Baptiste
 Le 1er juillet
 La fête du Travail
 La Toussaint (1er novembre)
 L'Immaculée Conception (8 décembre)
 Le Lendemain de Noel (26 décembre)

ADOPTE

Il est ensuite donné lecture d'une requête présentée par un groupe d'enfants des rues Bérard, Holmes, Des Forges, qui demandent l'aménagement d'une patinoire sur les terrains de l'école Garceau. Le Conseil croit opportun de référer cette requête à l'O.T.J. qui verra à y donner suite si elle le juge à propos.

Le Conseil prend connaissance d'une réclamation présentée par M. Paul Desfossés, 450 Cockburn, qui réclame un montant de \$150.50 pour dommages causés au mur de sa propriété par un des chasse-neige de la Cité. Le Conseil préférerait attendre au printemps avant de prendre position en cette affaire. Il serait alors plus facile d'évaluer la responsabilité s'il y a lieu.

Lecture est donnée d'une demande d'octroi de la part de la Société Canadienne du Cancer, section de Drummondville. Comme la campagne de souscription n'aura lieu qu'au cours du mois d'Avril 1959, le Conseil prie les dirigeants de cette société de bien vouloir espérer jusqu'au printemps prochain alors que cette demande sera prise en sérieuse considération.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement destiné à amender le règlement de taxis quant au délai accordé pour l'utilisation des permis de taxi.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que des remerciements soient adressés à M. J.L. Lamoureux, gérant de Autobus Drummondville Limitée pour la collaboration qu'il a spontanément accordée à la Cité dans la remise de trois permis de taxi que cette compagnie détenait.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les sympathies du Conseil et de la Cité soient transmises à M. Raynaldo Blanchette, à l'occasion de la mort de son père.

ADOPTE

Commentant certains aspects des pourparlers qui ont eu lieu entre les directeurs de l'Union des Municipalités, lors d'une récente réunion de l'exécutif de cette Association à Ville St Laurent, Son Honneur le Maire touche le sujet d'actualité de l'aide fédérale aux municipalités. L'Union des Municipalités a proposé que le 50% offert par le fédéral s'applique sur le coût total des travaux, que 25% soient

alloués par le gouvernement provincial de façon à aider effectivement les municipalités en ne leur laissant payer que 25% du coût des travaux entrepris afin de pallier au chômage.

L'Union des Municipalités à cette même réunion aurait aussi adopté une résolution demandant que le privilège accordé par la Législature provinciale aux municipalités rurales d'emprunter au taux de 4% pour la construction des travaux d'égoûts, soit étendu à toutes les municipalités. Ce privilège permettrait aux municipalités urbaines d'effectuer certains travaux à un coût beaucoup moindre.

Ces résolutions ainsi que plusieurs autres ont été envoyées aux Gouvernements Provincial et Fédéral, mais son Honneur le Maire précise qu'une rencontre doit avoir lieu au cours des prochains mois entre les directeurs de l'Union et les membres du Cabinet provincial à ce sujet.

Son Honneur le Maire continue en donnant certaines précisions concernant l'état actuel du chômage dans Drummondville et la région. Il exprime l'opinion que la situation semble beaucoup meilleure à Drummondville qu'elle ne l'est dans certaines municipalités de cette province. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter outre mesure et il souhaite que les citoyens de Drummondville conservent leur optimisme à l'aurore de cette nouvelle année.

Comme le délai d'une heure prévu par l'article 593 de la Loi des Cités et Villes est écoulé, Son Honneur le Maire déclare le règlement No. 493 adopté.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Joseph Bibeau que des remerciements soient adressés à la direction du poste de radio C.H.R.D pour avoir bien voulu mettre à la disposition du Maire les facilités de son système pour la diffusion régionale de causeries portant sur des sujets municipaux.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Les Cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Ludger Rivard, pension, 7 mois; Dame Vve Camille Talbot, hôpital; Dame Alfred Faille, hôpital; Roland Bruneault, hôpital; Gaston Semmeville, hôpital; Mme Raoul Gauthier, supplément pension, 4 mois; Isidore Laplante, supplément pension, 4 mois; Mlle Laurentia Letendre, 2 mois; Claude Millette, hôpital; Mme René Champagne, 3 mois; Mme Gérard Robidoux, 4 mois; Elzéar Dion, hôpital; Philippe Auger, hôpital; Mme Marcel Leduc, 2 mois; Mme Alfred Faille, pension 2 mois; Donat Auger, $\frac{1}{2}$ pension, 4 mois; Mme Robert Hamel, 2 mois; Wellie Lévesque, $\frac{1}{2}$ pension, 2 mois; Edouard Courchesne, 2 mois; Mme Wilbrod Lavoie, 3 mois; Ernest Toupin, 1 mois; Dame Romulus Baril, $\frac{1}{2}$ pension; Rosaire Hamelin, 1 mois; Mme Charles Dionne, 2 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en suspens: Everett "efebvre, pension; Arthur Benoit, pension.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
Edouard Lampron, Laurent Paquin, Richard Gosselin, Ludger Rivard, hôpital, Georges Messier, Mme Vve Georges Dubois, M. Roger Allard, Mme Vve Ernest Laliberté, Camille Pinard, Paul Maurais, Roger Desrochers, M. Ida Duhaime, Rémi Demers, Gérard Rousseau, Anatole Jutras, Wilfrid Vallières, Robert Beaudoin, Armand Paradis, Gérard Guay, Mme Philippe Lemire, Guy Ouellet, Lorenzo Regis, Gérard Finard, Wellie Charland, Gérard Robidoux, Antonio Marcotte, Georges Charette, Marcel Brudo, Vincent Nogues, Emery Boisvert, Armand Des Landes,

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier

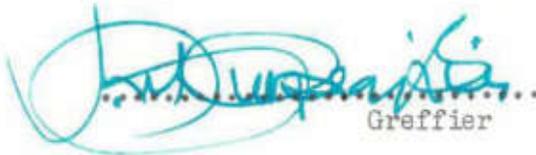

.....
Maire.

24 décembre 1958

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue dans le bureau du Maire, à l'Hôtel de Ville de Drummondville, le 24 décembre 1958, à 1:15 hrs p.m.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Pierre Mathieu, Rodolphe Mochon et Maurice Siguin sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier. Sont aussi présents MM. Paul Corriveau, C.A. et Roland Tessier, trésorier de la Cité.

Les membres du Conseil étudient et comparent les différentes soumissions reçues pour la fourniture de machines comptables à l'usage du bureau de l'Hôtel de Ville et, après analyse minutieuse des prix et des qualités de chacune, il est résolu à l'unanimité d'effectuer l'achat de machines de la Compagnie National Cash Register Ltée au prix global de \$13,500.00


Greffier


Maire.